

Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Faculté des sciences économique et gestion.

Département des sciences de gestion



Mémoire fin d'étude

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master en science de gestion
spécialité Management Bancaire*

Spécialité : Management Bancaire

Thème

Le Financement Bancaire du secteur Agricole

Cas : BADR Tizi-Ouzou

Réalisé par :

- *MOUZAOUI Mahdi.*
- *FERGUENE Ahmed.*

Encadré par :

Mr. KABENE Ahmed

Soutenu devant le jury compose de :

Président : Mme. BOUREKACHE Ferroudja, MCA UMMTO.

Examineur : Mr. AOUDIA Fairouz MCB UMMTO.

Rapporteur: Mr. KABENE Ahmed, MCA UMMTO.

Promotion 2023- 2024

Remerciements

À l'issue de ce modeste travail, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers « DIEU » tout-puissant, qui nous a accordé la santé et la force nécessaires pour mener à bien ce mémoire de fin d'études dans des conditions optimales. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à :

- Monsieur « Kabene Ahmed » notre promoteur, de nous avoir Encadré, Suivi et orienté tout au long de notre travail.
- Nous remercions d'avance, les membres du jury d'avoir Accepter d'examiner notre travail.
- Nous remercions aussi tous les personnels de la banque Badr de nous Avoir aidés tout le long de notre stage.
- Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des enseignants de la **Promotion 2023/2024.**

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve pour toi.

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposés pour assurer mon bien être et mon éducation.

Mes grands parant, Mes frères :

Mes amis et toute ma famille

« Que Dieu vous garde ».

MAHDI

Dédicace

Je dédie ce travail à :

- *mes parents qui m'ont soutenu tout le long de mes études*
- *À toute ma famille qui ont toujours été là pour moi quand j'ai eu le plus besoin.*
- *À mes amis et mes camarades de classe.*
- *Et à mon binôme qui était aussi toujours là pour me remonter le moral.*

AHMED

Liste des abréviations

BADR : Banque d'agriculture et développement rural.

PNDAR : Plan national de développement agricole et rural.

FNDAR : Fonds national de développement agricole et rural.

CNMA : Caisse national de la mutualité agricole

FNMVC : Fonds National pour la Mise en Valeur des Terres par Concession.

FPZPP : Fonds pour la Promotion Zoo-sanitaire et la Protection Phytosanitaire.

MADR : Ministère de l'Agriculture de Développement Rural.

ONRA : Office National de la Révolution Agraire.

CCSAP : Caisse Centrale des Sociétés Agricoles de Prévoyance.

BNA : Banque National d'Algérie.

FNRA : Fonds national de la révolution agraire.

FMI : Fonds Monétaire International.

PSRE : Programme de Soutien de la Relance Économique.

FMVTC : Fonds de mise en valeur des terres par concession.

SYRPALAC : Système de régulation des produits de large consommation.

FNDIA : Fonds national de développement des industries agricoles.

FNRDA : Fons national de régulation de développement agricole.

PRR : Programme de renouveau rural.

PSRR : Programme soutien de renouveau rural.

RA : Révolution agraire.

ANGEM : Agence national de gestion du micro crédit.

ANSEJ : Agence national de soutien à l'emploi des jeunes.

CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage.

DAS : Domaines agricoles socialiste.

FAO : Food and agriculture organisations. .

PIB : Produit interne brut.

ONS : Office national des statistiques.

DSAT : Direction des statistiques agricole de Tizi-ouzou.

CMT : Crédit à moyen terme,

CLT : Crédit à court terme.

CNRMA : Caisse régionale de mutualité agricole.

Liste des tableaux :

Tableau No1:La part de valeur ajoutée agricole dans le PIB 2000-2017	29
Tableaux N°2 : Evaluation de la production laitière 2000-2017.U : 10 L.....	31
Tableaux N°3 : Réalisation financière des principales filières soutenues par le FNDA.....	38
Tableaux N°04: Le tableau nous montre la production en (QX) par apport à la surface utilisé et, le rendement par (HA) durant la campagne agricole 2021/2022	58
Tableaux N°05: Le tableau nous montre la production animale en plusieurs (unité) durant la campagne agricole 2022 /2023.....	60
Tableaux N°06 : le tableau nous montre la surface agricole utilisé dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres exploitées	62
Tableaux N°07 : le tableau nous montre la surface agricole totale dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres existante et sa portion (%).....	64
Tableaux N°08: le tableau représente les principales filières subventionnées par le fonds national de développement agricole	66
Tableaux N°09: le tableau montre le cumuler les investissements dans le cadre de crédit R'FIG depuis sa création jusque ou premier semestre 2024.....	68
Tableaux N°10 : le tableau montre le cumuler les investissements dans le cadre ETAHHADI depuis sa création jusque ou premier semestre 2024	70
Tableaux N°11: montre le cumuler les investissements dans le cadre de crédit leasing des 2018 a 2021	71

Liste des Figures

Figure N°1: Evolution de la production céréalière 2000-2018 en 1000 Qx.....	30
Figure N°2 : Evaluation de la production légumes secs.....	32
Figure N°3 : la figure montre la production en (QX) des différentes cultures par apport à la surface utilise En (HA)	59
Figure N° 04 : La figure nous montre la production animale en plusieurs (unité) durant la campagne agricole 2022 /2023.....	61
Figure N°05: la figure nous montre la surface agricole utilisée dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres exploitées.....	63
Figure N° 06: la figure nous montre la surface agricole totale dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres existante et sa portion (%)......	65
Figure N° 07: la figure représente les principales filières subventionnées par le fonds national de développement agricole.....	67

Liste des Schémas

Schéma N°1- représentation FNDA.....	40
Schéma N°2- représentation FNRDA.....	42
Schémas N° 03 : Organigramme de groupe régional d'exploitation	81
Schéma N° 04: Organigramme du processus bancaire de traitement d'un crédit R'FIG.....	84

Liste des Graphes

Graphique N°1:Répartition des espèces maraichères par production 2019.....	30
Graphe N° 02: Graphe montrent le cumuler les investissements dans le cadre de crédit R'FIG depuis sa création jusque ou premier semestre 2024	69
Graphique N° 03: montre le cumuler les investissements dans le cadre E TTAHADI depuis sa création jusque ou premier semestre 2024	70
Graphique N°04 : montre le cumuler les investissements dans le cadre de crédit leasing des 2018 a 2021 Unité : 1000 DA	72

Sommaire

<i>Introduction générale</i>	01
 <i>Chapitre I : Introduction au financement bancaire dans le secteur agricole</i>	
Introduction	06
Section 01 : Généralité sur les banques et le crédit agricole	07
Section 02 : Le rôle et l'importance du financement bancaire pour l'agriculture	15
Section 03 : Les risques et les moyens de prévention des crédits bancaires	17
Conclusion	25
 <i>Chapitre II : Stratégie de développement Agricole et institutions /financière engagées</i>	
Introduction	26
Section 1 :L'agriculture en Algérie	26
Section 2 : Politique et plans de développement agricole	33
SECTION3 : Les financements entre Dispositif bancaire, et Fonds nationaux	36
Conclusion du chapitre :	54
 <i>Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou</i>	
Introduction du chapitre	55
Section 1 : Présentation du secteur agricole a la wilaya de Tizi –Ouzou	56
Section 02 : Découverte de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	73
Section 3 : Processus du traitement du dossier d'un crédit d'exploitation R'FIG	82
Conclusion du chapitre :	94
<i>Conclusion générale</i>	95
<i>Bibliographie</i>	

Introduction générale

Le secteur agricole occupe une place centrale dans l'économie nationale, Chaque pays se doit de lui accorder une attention particulière, car il ne se limite pas à la simple création de richesses il est également essentiel pour assurer l'autosuffisance alimentaire, tout en générant parfois des surplus destinés à l'exportation.

Ce secteur constitue également le socle de nombreuses industries, telles que la transformation des produits agricoles, l'agroalimentaire, et l'agro-mécanique.

Les ressources financières qu'il génère proviennent principalement de l'exploitation des terres et des forêts, avec pour objectif primordial de répondre aux besoins nutritionnels de la population et de garantir l'autosuffisance alimentaire, un enjeu crucial pour toute nation.

Ainsi, le secteur agricole est confronté à deux défis majeurs : devenir un véritable moteur de la croissance économique et jouer un rôle clé dans l'amélioration durable de la sécurité alimentaire.

La position géographique de l'Algérie combinée à son riche potentiel naturelle et sa diversité climatique offre au secteur agricole des atouts uniques.

Cependant, Le secteur agricole algérien continue de faire face à de nombreux défis, notamment liés au développement rural, à l'aménagement du territoire, ainsi qu'à des contraintes climatiques, techniques, et historiques persistantes. Pour surmonter ces obstacles et valoriser les potentialités du secteur, les autorités publiques ont, depuis l'indépendance, mis en place diverses politiques agricoles et programmes de développement rural, accompagnés de financements spécifiques.

En Algérie, le financement agricole a évolué avec le temps, d'abord assuré par la Banque Nationale d'Algérie (BNA), avant d'être transféré en 1982 à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), elle détient désormais un rôle clé en soutenant le secteur agricole grâce à une offre diversifiée de crédits.

La BADR joue un rôle crucial dans le soutien au secteur agricole en proposant une large gamme de crédits, adaptés tant aux besoins d'investissement qu'aux besoins d'exploitation. Ces financements s'adressent non seulement aux agriculteurs et éleveurs, mais aussi aux entreprises économiques impliquées dans l'intensification, la transformation, l'amélioration et le stockage des produits agricoles.

Cependant, le secteur économique est en constante recherche de nouvelles opportunités d'investissement, ce qui nécessite la création de mécanismes de financement plus innovants et adaptés.

Pour répondre à ces exigences, les autorités publiques ont mis en place divers programmes d'aide, tels que l'ANSEJ, l'ANGEM, la CNAC et l'ANADE, spécifiquement conçus pour les jeunes promoteurs et reposant largement sur le crédit bancaire. Les acteurs du secteur agricole, qui bénéficient de ces dispositifs, se tournent ainsi vers la BADR pour accéder à des crédits subventionnés qui leur sont spécialement dédiés.

Ainsi, elle s'engage activement dans le soutien au secteur agricole en offrant une gamme diversifiée de crédits, couvrant à la fois les besoins d'investissement et d'exploitation.

En 2000, l'Algérie se trouve confrontée à un déficit alimentaire préoccupant, se plaçant parmi les plus grands importateurs mondiaux de produits alimentaires en raison de la faiblesse de sa production nationale. Ce constat révèle les limites des réformes agricoles des années 90, poussant l'État à revoir sa politique de développement agricole.

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) est alors lancé pour moderniser l'agriculture algérienne. Ce plan vise à restructurer le secteur, à améliorer la compétitivité, à augmenter la production pour réduire les importations, et à encourager les investissements créateurs d'emplois.

Le Fonds National de Développement Agricole et Rural (FNDAR) est créé dans ce cadre pour soutenir financièrement les agriculteurs et pallier l'absence de systèmes de financement adaptés.

Pour répondre à l'augmentation des demandes et promouvoir un développement agricole durable, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en partenariat avec la BADR, a lancé en 2008 le projet "R 'FIG". Ce projet vise à faciliter l'accès aux intrants agricoles, soutenir l'alimentation du bétail et permettre l'acquisition de produits agricoles pour optimiser les performances du secteur.

S'inscrivant dans cette dynamique, un crédit innovant, baptisé « ETTAHADI », a été mis en place en 2011. Ce mécanisme de financement a pour objectif de soutenir la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, de financer leur équipement et leur modernisation, tout en renforçant les capacités de production existantes ou sous-exploitées.

En complément, un produit de crédit-bail, nommé « LEASING », a été introduit pour permettre la location de machineries agricoles et d'équipements d'irrigation fabriqués localement. Cette initiative vise à encourager l'utilisation de technologies modernes dans ce champ d'activité.

Ces instruments financiers (R'FIG, ETTAHADI, et LEASING) ont été continuellement améliorés pour mieux cibler les exploitations prioritaires et répondre aux besoins urgents. En facilitant l'accès au crédit, ils visent également à intégrer les exploitants dépendant de financements informels dans le système financier formel, offrant ainsi des solutions durables aux défis du secteur agricole.

▪ **Problématique de recherche :**

Le secteur agricole est très important pour le développement de chaque pays malgré les défis auxquels est toujours confronté, la BADR travers sa convention avec le ministère de l'agriculture et de développement rural a mis en place plusieurs dispositifs de financement pour l'amélioration de la productivité et la modernisation de ce secteur dans notre pays, ce qui soulève la question suivante :

➤ **Dans quelle mesure le financement bancaire peut-il constituer un levier de dynamisation du secteur agricole en Algérie ?**

L'analyse de cette question nous donne un aperçu sur quelles mesures, et sous quelles conditions le financement bancaire a contribué au développement agricole en Algérie en répondant à l'exigence de l'État, tout en tenant compte des contraintes de rentabilité de la banque BADR.

Notre étude et curiosité ont été mises dans une situation critique pour donner place à d'autres questions comme suit :

- Quelles sont les différents types de dispositifs de financement institutionnel (Crédit, subvention) mis en place pour soutenir l'agriculture algérienne ?
- Quelles sont les conditions d'accès à ces dispositifs pour les agriculteurs ?

▪ **Hypothèse :**

1. La Banque BADR et le gouvernement ont mis en œuvre plusieurs processus et réformes agricoles pour financer ce secteur clé de l'économie nationale.
2. Chaque type de crédit présente des spécificités et des termes de conditions d'acquisitions

3. La Banque agricole et du développement rural a réussi à mettre en place des processus efficaces pour l'octroi de crédits agricoles, tout en maintenant la rentabilité de l'établissement

- **Méthodologie du travail :**

Pour étudier le financement de l'agriculture par la banque et répondre à la problématique, nous avons adopté deux méthodes descriptives et analytiques.

La méthode descriptive est basée sur la récolte des informations à base des ouvrages, thèses, mémoires, et internet.

La méthode analytique qui consiste à recueillir des données auprès de la banque de développement rural agence de la wilaya de Tizi-Ouzou.

- **Plan de travail :**

Afin de mieux répondre à notre problématique, nous avons divisé notre travail en trois chapitres.

- **le premier chapitre** va parler sur l'introduction au financement bancaire dans le secteur de l'agriculture et ce même premier chapitre est scindé en trois sections, dans la première section on parlera sur les généralités sur les banques et le crédit agricole après on entamera la deuxième section avec le rôle et l'importance du financement bancaire pour l'agriculture et ce premier chapitre se clôturera avec une dernière section qui va parler sur les risques et les moyens de prévention des crédits bancaires.
- En suite en continu avec **Le deuxième chapitre** qui s'intitule la stratégie de développement agricole et l'institution financière engagée, lui aussi comptera trois sections on a entamé la première section avec l'agriculture en Algérie et en deuxième section on a abordé le sujet de la politique et le plan de développement agricole et on a clôturé ce chapitre avec une dernière section qui s'intitule Les financements entre Dispositif bancaire, et Fonds nationaux.
- Et on finira avec notre tout **dernier chapitre** qui va se nommer Approche pratique à la BADR Tizi-Ouzou, et dans ce chapitre nous aborderons trois sections. La première section s'intitulera

La Présentation du secteur agricole à la wilaya de Tizi-Ouzou, et on va continuer avec une deuxième section qui sera la présentation de la BADR et on terminera avec notre toute

dernière section qui est le Processus du traitement du dossier d'un crédit d'exploitation R'FIG.

Chapitre I :

*Introduction au financement bancaire dans
le secteur agricole*

Introduction

La contribution du système bancaire au processus de financement de l'économie est l'une des conditions majeures d'un développement économique harmonieux. Pour concrétiser ce développement, les banques ont diversifié leurs ressources en intégrant de nouvelles formes de crédit, comme le crédit aux particuliers.

Le crédit joue un rôle essentiel dans le développement de l'activité économique, dans la mesure où il permet d'orienter les excédents des agents ayant une capacité de financement vers ceux ayant un besoin de financement. Cette fonction d'intermédiation bancaire est cruciale pour canaliser l'épargne vers les investissements productifs.

Les banques, en remplissant ce rôle d'allocation du capital, contribuent ainsi de manière significative à la croissance économique. Elles permettent de financer les projets des entreprises et des ménages, favorisant ainsi le développement des activités économiques.

Cette diversification des ressources bancaires, notamment vers le crédit aux particuliers, témoigne de l'évolution du système financier pour mieux répondre aux besoins de financement de l'ensemble des agents économiques. La banque joue ainsi un rôle central dans le processus de développement économique.

Et dans ce chapitre on va parler des généralités sur les banques et le crédit agricole et on abordera aussi le rôle et l'importance du financement bancaire pour l'agriculture et en finira avec les risques et les moyens de prévention du crédit bancaire.

Section 01 : généralité sur les banques et le crédit agricole

1. Définition de la banque en général

La banque peut être définie de deux manières principales :

1.1. Définition juridique :

Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement des opérations de banque telles que définies par la loi, et qui sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires correspondantes.¹

1.2. Définition économique :

La banque est une entreprise qui reçoit les fonds du public, sous forme de dépôts ou d'épargne, et réemploie cet argent en distribuant des crédits et en effectuant diverses opérations financières. Elle gère et met à la disposition de ses clients des moyens de paiement comme les chèques, les cartes bancaires et les virements.

La banque joue également le rôle d'intermédiaire sur les marchés financiers, entre les émetteurs d'actions et d'obligations (entreprise, Etat et collectivités locales) et les investisseurs (épargnants, fonds commun de placement, caisse de retraite, compagnie d'assurance), elle crée de la monnaie par les crédits qu'elle octroie, et en achetant ceux que s'accordent entre eux les agents non financiers (traites, effet de commerce...). »²

Ainsi, l'activité des banques consiste principalement dans la collecte et la gestion des ressources (dépôts), l'octroi de crédits et la création de monnaie scripturale.

2. La présentation des mécanismes de l'agriculture

La mécanisation agricole est un processus qui consiste à l'utilisation de machines agricoles pour améliorer la production et la gestion de l'agriculture. Elle a évolué au fil du temps, passant de la traction animale à la motorisation et à l'utilisation d'énergie électrique. Les machines agricoles ont été inventées pour faciliter le travail des agriculteurs, en particulier pour les tâches telles que la préparation des terres, la récolte et la transformation des produits agricoles.

¹ Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, art. 110-113. (1990). Journal officiel de la République algérienne.

² Bezbakh, P., & Gherardi, S. (2011). Dictionnaire de l'économie (p. 117-118). Éditions Larousse.

La mécanisation agricole a connu une accélération significative au XXe siècle avec l'introduction des engrais minéraux et des pesticides, qui ont permis une augmentation des rendements agricoles. Cependant, la mécanisation à grande échelle n'a pas été généralisée dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement où l'industrie n'a pas connu d'essor permettant une intensification importante des activités et filières agricoles.

La mécanisation agricole a également eu un impact social important, en permettant une économie de la force de travail et en favorisant l'exode rural. Cependant, elle a également entraîné la prolétarianisation de vastes couches du paysannat, comme le souligne Engels dans son analyse de l'agriculture anglaise au XIXe siècle.

En résumé, la mécanisation agricole est un processus qui a évolué au fil du temps pour améliorer la production et la gestion de l'agriculture. Elle a connu une accélération significative au XXe siècle, mais son impact social a été complexe, avec des effets positifs tels que l'économie de la force de travail et des effets négatifs tels que la prolétarianisation du paysannat.³

3. La mission de la banque de l'agriculture

Les missions de la banque de l'agriculture sont multiples et variées, mais elles peuvent être résumées comme suit :

- **Financement des projets agricoles :** Les banques agricoles fournissent des financements pour les projets agricoles, tels que l'achat de matériel agricole, la construction de bâtiments agricoles, l'acquisition de terres, etc. Cela permet aux agriculteurs de développer leurs activités et d'améliorer leur productivité. Il aide également la banque à mieux gérer les risques environnementaux et sociaux associés à ses opérations.⁴
- **Accompagnement des agriculteurs :** Les banques agricoles offrent également un accompagnement aux agriculteurs, en leur fournissant des conseils et des formations pour améliorer leurs pratiques agricoles et leur gestion des ressources. Cela peut inclure des formations sur l'utilisation de nouvelles technologies, des stratégies de gestion des risques et des meilleures pratiques pour l'agriculture durable.

³ Archives nationales du monde du travail. La mécanisation agricole. <https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr>

⁴ Financer des projets d'investissement agricoles plus respectueux de l'environnement. (2015, 18 novembre). Agence Française de Développement (AFD). <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/financer-des-projets-dinvestissement-agricoles-plus-respectueux-de-lenvironnement>

- **Gestion des risques :** Les banques agricoles doivent également gérer les risques associés à l'agriculture, tels que les fluctuations des prix des produits agricoles, les perturbations climatiques, les maladies et les parasites des plantes et des animaux. Elles peuvent mettre en place des stratégies de gestion des risques pour protéger les agriculteurs et les investissements agricoles.
- **Promotion de l'agriculture durable :** Les banques agricoles peuvent également jouer un rôle dans la promotion de l'agriculture durable, en encourageant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Cela peut inclure des financements pour les projets de développement durable, des formations sur les pratiques agricoles durables et des initiatives pour promouvoir l'agriculture biologique.
- **Gestion des conflits :** Les banques agricoles peuvent également jouer un rôle dans la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, en mettant en place des mécanismes de règlement des conflits et en encourageant la coopération entre les parties prenantes.

En résumé, les missions de la banque de l'agriculture sont multiples et variées, allant de la fourniture de financements pour les projets agricoles à l'accompagnement des agriculteurs, en passant par la gestion des risques, la promotion de l'agriculture durable et la gestion des conflits.

4. Les différents types de crédit

4.1. La définition du crédit :

Le terme « crédit » dérive du mot latin « crédo », signifiant accorder à quelqu'un la jouissance d'un bien ou mettre à sa disposition une somme d'argent contre une promesse de paiement ou de remboursement. En termes juridiques, le crédit est défini comme tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature. Dans le contexte financier, les crédits sont des ressources prêtées par une banque à un agent économique qui s'engage à payer les intérêts et à rembourser le capital du prêt.⁵

« Constitue une opération de crédit pour l'application de La présente loi tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet De mettre des fonds à la disposition d'une

⁵ Abdeljalil, N. (2002). Évaluation et financement des investissements de l'entreprise (p. 15). Ed consulting.

autre personne ou en prendre. Dans L'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un Cautionnement, ou une garantie »⁶

4.2. Les crédits d'exploitation

Les crédits d'exploitation (ou crédits à court terme) financent l'actif Circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation. Le remboursement d'un crédit d'exploitation, dont la durée est Généralement d'une année (Elle peut cependant atteindre deux ans), est Assuré par les recettes d'exploitation. On distingue : ⁷

4.2.1. Les Crédits par caisse : se divisent en deux catégories :

A. Les crédits par caisse globaux :

Sont des crédits à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme. Toutefois on distingue :⁸

▪ La facilité de caisse :

Est un concours bancaire destiné à pallier des décalages de trésorerie très courts qui peuvent se produire entre les sorties de fonds et les rentrées de fond. Elle est souvent utilisée pour aider les entreprises à gérer leurs échéances de fin de mois ou à payer leurs employés. En accordant une facilité de caisse, le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur jusqu'à un plafond déterminé et pendant quelques jours du mois. Ce crédit est destiné à faire face à des besoins momentanés qui reviennent généralement en fin de mois, notamment lors du paiement des salariés, règlement des dettes fournisseurs et de la TVA.⁹

▪ -Le découvert :

Est un autre type de concours bancaire à court terme qui permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement.

⁶ Gaudin, M. (1996). Le crédit aux particuliers (p. 9). Éditions SEFI.

⁷ Bouyacoub, F. (2000). L'entreprise et le financement bancaire (p. 235). Casbah Éditions.

⁸ Imogen, A. (2010). Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation : Cas Banque extérieure d'Algérie. Université d'Oran. Récupéré de https://www.memoireonline.com/04/12/5648/m_Traitement-d-un-dossier-de-credit-d-exploitation-Cas-Banque-exterieure-d-Algerie6.html

⁹ Facilité de caisse : tout savoir sur ce crédit temporaire. <https://agicap.com/fr/article/facilite-de-caisse-definition-usage-avantages/>

▪ **Le crédit de campagne :**

Est accordé dans le cas où les activités sont saisonnières, soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement. Ce crédit est destiné à financer les activités saisonnières qui se définissent comme étant une activité de production qui se réalise à un moment donné de l'année tandis que la consommation est constante ou l'inverse. C'est une particularité du secteur agricole où les activités sont souvent saisonnières.¹⁰

▪ **Le crédit relais :**

Le crédit relais concerne la réalisation d'une opération hors exploitation. Il est consenti en anticipation d'une rentrée certaine qui constitue

L'issue. Cette rentrée de fonds provient soit de la cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce) soit d'une opération financière ou de crédit.¹¹

▪ **Le crédit de dépannage :**

Est un type de crédit spécifique qui est mis en place dans des situations exceptionnelles, généralement après une catastrophe naturelle ou économique. Lorsqu'une partie des agriculteurs ou éleveurs ne peuvent pas honorer leurs échéances, les banques, en collaboration avec les services compétents (l'État et les assurances), créent des lignes de crédit pour aider ces agriculteurs à faire face à leurs besoins financiers.

▪ **Le crédit d'embouche:**

Est un autre type de crédit de campagne qui permet à une exploitation d'élevage d'acheter du bétail et de procéder à son engraissement pour sa revente.

B. Les crédits par caisse spécifiques :

Sont des crédits qui sont directement liés aux actifs d'exploitation d'une entreprise, couvrant ainsi des besoins spécifiques de l'entreprise. Ils financent soit les stocks, soit les créances.

Il existe plusieurs types de crédits par caisse spécifiques :

- **Avance sur marchandise :** C'est un crédit qui finance un stock, garanti par des marchandises remises au banquier.

¹⁰ KARIM BENKRIMI, Crédit bancaire et Économie financière, éditions dar el outhmania, 2010, p 5.

¹¹ Crédit relais. Assurly. <https://www.assurly.com/lexique/credit-relais/>

- **Avance sur stock :** C'est un crédit à court terme garantie par les stocks. Toute entreprise qui éprouve un besoin de trésorerie causé par la constitution d'un stock de matière première peut obtenir une avance de la banque sur la base d'un état des stocks.

Ces crédits peuvent soit différer certains décaissements ou les éviter, soit encore accélérer certaines rentrées de fonds. Ils sont souvent accordés sous forme de cautions. Le banquier peut également s'engager en acceptant des effets de commerce, ce qui est appelé crédit par acceptation.

- **Avance sur marchandise avec warrant :** « Le warrant est un effet de commerce dont le paiement est garanti par un gage portant sur des marchandises qui soit déposées dans un magasin générale ou qui demeurent Entre les mains du débiteur. Il est transmissible par voie d'endossement »¹²
- **Avance sur attestation :** Les avances sur attestation sont considérées comme un financement réalisé sous forme d'avance accordée sur la base d'attestation de service réalisé dans un cadre de marché nantis.

4.2.2. Les crédits par signature :

Ils ne nécessitent pas, en principe, une sortie de fonds. La banque se contente de fournir à l'entreprise client la qualité de sa signature, en se portant caution de sa solvabilité.

Il existe plusieurs formes de crédits par signature :

- **L'acceptation :**

L'acceptation est l'engagement du tiré de payer la lettre de change (effet de commerce) à l'échéance, en apposant sa signature au recto de l'effet et en portant la mention « accepté ». L'acceptation d'une banque est l'engagement qui se traduit par la signature du banquier sur un effet de commerce, garantissant ainsi son paiement à l'échéance. Le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.

- **L'aval :**

L'aval bancaire est l'engagement fourni par la banque qui se porte garante de payer tout ou partie du montant d'un effet de commerce si le principal obligé (débiteur) est défaillant à l'échéance. L'aval est donné soit sur un effet de commerce ou sur allonge, soit par acte séparé.¹³

¹² Ben Halima, A. (1999). Pratique des techniques bancaires (p. 63). Éditions Dahleb.

¹³ Ibid.,p.63.

▪ Les cautions :

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.¹⁴

Le cautionnement est un contrat unilatéral qui ne peut être accordé par la banque qu'à son client si ce dernier justifie l'existence d'une obligation principale envers son créancier. Le cautionnement doit toujours être écrit et présenter, dans un délai fixé, les documents prescrits.

Les crédits documentaires sont classés en deux grandes catégories :

• **Crédit documentaire révocable :**

C'est un crédit documentaire qui peut être modifié ou annulé par la banque émettrice, à tout moment et sans notification préalable, ni bénéficiaire. Il ne crée pas d'obligation juridique de payer.

• **Crédit documentaire irrévocable :**

Cette formule offre au vendeur l'avantage d'un engagement sans retour. Elle lui donne donc la certitude que sa marchandise lui sera payée, pour autant qu'il respecte bien sûr les conditions du crédit documentaire.

4.3. Les crédits d'investissement :

«Au terme de la loi bancaire du 24 janvier 1984 (code monétaire et financier) constitue une opération de crédit tout acte par lequel une personne, agissant à titre onéreux, met des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement, ou une garantie ».¹⁵

Le crédit d'investissement est généralement utilisé pour financer les immobilisations et l'outil de travail de l'entreprise, tels que les moyens de production, les brevets, les licences, les titres de participation, les obligations, etc. Le banquier doit accorder une importance particulière à l'étude de ces projets et ne doit financer que ceux jugés viables et suffisamment rentables pour assurer le remboursement

Les différents types de crédit d'investissement :

¹⁴ Qaci, Malha. (2003). L'octroi de crédits aux entreprises (Mémoire de fin d'étude). École Supérieure de Banque, Alger, p. 09.

¹⁵ Duclos, Thierry. (2010). Dictionnaire de la banque (5^e éd., pp. 127-128). SEFI.

4.3.1. les crédits classiques :

Ils sont destinés à financer l'actif immobilier du bilan, ils peuvent être accordés à moyen ou long terme.

- Le crédit à moyen terme :

Réécomptable est une forme de financement qui permet aux banques algériennes de récupérer la trésorerie engagée lors de la réalisation du crédit. Cette forme de crédit est très populaire en raison de la souplesse qu'elle offre à la trésorerie des banques.

Pour financer des opérations de crédits d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, les banques doivent résoudre deux problèmes. Le premier est de donner aux banques la possibilité de réécompter leur crédit à moyen terme auprès de la Banque d'Algérie. Le second est d'éviter que ce type de crédit n'entraîne un recours trop systématique aux ressources de l'Institut d'Emission et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

- **Le crédit à long terme d'investissement (CLT) :**

Est un type de financement qui permet aux entreprises de financer des équipements et des immobilisations lourdes, notamment les constructions de l'entreprise. Ces crédits à long terme ont une durée qui peut varier entre 8 et 20 ans.

Les crédits à long terme sont généralement distribués sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés tels que les banques d'affaires, les banques de crédits à moyen et long terme, etc.¹⁶

- **Le crédit-bail :**

Également connu sous le nom de leasing, est un contrat qui implique que le crédit bailleur (une société de financement ou une banque) achète un bien (mobilier ou immobilier) et le met à la disposition d'un autre individu, le preneur (le locataire), contre le paiement d'un loyer. Le locataire n'a pas la propriété juridique du bien mis à sa disposition.

Ce contrat est accompagné d'une promesse unilatérale de vente, ce qui signifie que, à la fin de la durée du bail, le preneur peut choisir entre racheter le bien à un prix préalablement convenu et fixé par le contrat de crédit-bail, continuer à louer ou mettre fin au contrat.¹⁷

¹⁶ Bouyacoub, F. L'entreprise et le financement bancaire, op.cit., p. 253

¹⁷ Fethani, Amira. (2017). Le montage d'un dossier de crédit (Mémoire de Master 2). École supérieure de la banque d'Alger.

Section 02 : le rôle et l'importance du financement bancaire pour l'agriculture

Nous identifions plusieurs rôles essentiels des banques, parmi lesquels figurent :

2.1. La collecte des ressources :

La collecte des ressources est vitale pour le bon fonctionnement d'une banque, et elle s'effectue à travers :

Les dépôts des détenteurs de capitaux, utilisés pour des opérations de prêts aux emprunteurs.

- Les dépôts dans les comptes d'épargne rémunérés.
- La souscription de bons de caisse rémunérés.

2.2. Distribution du crédit :

Selon la loi 86/12 du 19 août 1986, le crédit est défini comme tout acte par lequel un établissement financier met temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne physique ou morale, s'engageant ainsi par signature. Les banques fournissent aux agents économiques les crédits nécessaires pour leurs activités de consommation ou de production, se divisant en :

- Crédits aux entreprises : crédits de fonctionnement, crédits d'investissement.
- Crédits aux particuliers : crédits de trésorerie, crédits immobiliers.

2.3. L'intermédiation bancaire :

En collectant des dépôts à court ou long terme et en les utilisant pour accorder des crédits de même durée, les banques facilitent la rencontre entre l'offre (dépôts) et la demande (crédits). C'est le rôle traditionnel de l'intermédiation bancaire.

La rémunération de l'intermédiation bancaire est égale à la différence entre la rémunération des dépôts (sous forme d'intérêts débiteurs).

2.4. Les opérations financières :

Impliquent souvent l'intervention de la banque pour mener des transactions, que ce soit pour le compte de ses clients ou pour son propre compte. Ces opérations incluent :

▪ L'émission et la négociation d'obligations

L'émission et la négociation d'actions la gestion et le suivi d'un portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de sa clientèle. Ainsi, la banque joue un rôle actif dans la conclusion de diverses opérations financières, qu'il s'agisse d'émettre des titres, de négocier des actions ou des obligations, ou de gérer des portefeuilles de valeurs mobilières pour le bénéfice de ses clients.

2.5. Le rôle du crédit bancaire :

Il est multi facette et joue un rôle crucial dans l'économie. Il s'étend dans le temps et dans l'espace, touchant des domaines très diversifiés et répondant ainsi à des besoins économiques multiples et variés.

Le crédit bancaire joue un rôle essentiel dans l'économie en permettant :

- **Accroissement de la qualité et de la quantité de production :** Le crédit permet aux entreprises de financer leurs activités, ce qui leur permet d'augmenter leur production et leur qualité.
- **Anticipation de recettes et pouvoir d'achat immédiat :** Le crédit permet aux ménages de disposer d'un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et les particuliers. Cela stimule la consommation des ménages et contribue à la croissance économique.
- **Création monétaire :** Les banques utilisent les ressources collectées pour consentir des crédits à leurs clients sans que cela ne prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts. Cela signifie que le crédit est un moyen de création monétaire, ce qui permet aux banques de stimuler l'économie en fournissant des fonds aux entreprises et aux particuliers.

En résumé, le crédit bancaire joue un rôle central dans l'économie en permettant l'accroissement de la production, l'anticipation de recettes, la création monétaire et la stimulation de la consommation.

Section 03 : les risques et les moyens de prévention des crédits bancaires

Le risque de crédit se manifeste par la possibilité qu'un emprunteur ne rembourse pas son crédit, et il est présent à toutes les étapes de la relation entre un établissement de crédit et ses clients, notamment lors de la sélection.

3.1. Les divers risques bancaires

Le risque bancaire peut se définir comme « l'incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque »¹⁸, il consiste dans la défaillance possible de l'emprunteur dans le remboursement de crédit, présent au

Cours de toutes les étapes de la relation d'un établissement de crédit avec ces clients.

3.1.1. La facilité de caisse :

- Le non-recouvrement des recettes de l'entreprise
- L'immobilisation progressive de la facilité de caisse due à une détérioration de la situation financière de l'entreprise, entraînant une insuffisance permanente ou quasi-permanente de la facilité de caisse. Afin de gérer efficacement ce risque, la banque doit évaluer la qualité et la solvabilité des partenaires de l'entreprise, partageant ainsi le risque commercial. Un suivi rigoureux de la facilité de caisse est également crucial pour éviter sa transformation en un concours financier permanent, devenant ainsi un complément naturel de la trésorerie de l'entreprise.

3.1.2. Les risques associés au crédit de campagne incluent :

Un risque d'immobilisation du crédit causé par la difficulté de vendre des marchandises non périssables, entraînant un retard dans le remboursement ;

Un risque de non-remboursement résultant de la vente difficile de marchandises périssables, entraînant des pertes qui pourraient compromettre le remboursement du crédit.

3.1.3. Les risques liés à la vente :

Sont une préoccupation majeure pour les agriculteurs lorsqu'ils mettent leur récolte ou leur élevage sur le marché. Ces risques peuvent prendre différentes formes, notamment :

Une baisse des prix sur le marché, rendant difficile la vente de la production à un prix raisonnable. Une récolte de mauvaise qualité, affectant la valeur de la production et donc la capacité de l'agriculteur à rembourser son crédit. Des problèmes de stockage, de transport ou

¹⁸ Banque d'Algérie. (2011). Règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.

de mise en marché, qui peuvent entraîner des pertes ou des dommages à la production. Si ces risques se concrétisent, l'agriculteur peut se retrouver dans l'incapacité de rembourser son crédit. Dans ce cas, le banquier peut être amené à accorder un crédit de dépannage pour éviter une perte définitive, en prenant les garanties et les précautions

3.1.4. Le risque de solvabilité :

Se définit comme l'incapacité de disposer de fonds propres suffisants pour absorber d'éventuelles pertes. Ce risque résulte à la fois du montant de fonds propres disponibles et du niveau des différents risques pris par la banque, notamment les risques de crédit, de marché, de taux et de change.¹⁹

Pour Crédit Agricole Assurances, le risque de marché représente 73% de son exposition totale aux risques, tandis que le risque de souscription vie en représente 10%. Le risque de souscription non-vie est de 5% et celui en santé de 3%.²⁰

3.1.5. Le risque de liquidité :

Quant à lui, se manifeste pour la banque en cas de manque de liquidités. Bien que considéré comme un risque majeur, il peut être atténué en s'assurant de la liquidité des actifs ou de la capacité à mobiliser des capitaux à un coût normal.

Le risque de liquidité c'est la situation où la banque est dans l'impossibilité de faire face à une demande massive et imprévue de retrait de fonds de la clientèle ou d'autres établissements de crédits.²¹

3.1.6. Le risque d'immobilisation de la créance :

Se produit lorsque le remboursement d'un prêt par l'emprunteur est retardé au-delà des délais prévus. Dans ce cas, la banque se retrouve avec des fonds bloqués, pouvant engendrer des problèmes de trésorerie dus à un déséquilibre entre les emplois (crédits accordés) et les ressources (dépôts collectés).

Ce risque peut également découler d'une politique de transformation imprudente de la banque. En effet, si celle-ci accorde des crédits à long terme alors que ses ressources sont principalement constituées de dépôts à vue remboursables à tout moment, elle s'expose à

¹⁹ Banque d'Algérie. (1996). Règlement n°96-06 du 03 juillet 1996 relatif aux modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément. Journal officiel de la République algérienne.

²⁰ Belharet, M., & Belkassam, S. (2011). Les risques des crédits bancaires : Cas de la BADR-Banque (Mémoire de fin d'étude, p. 41).

²¹ Bessis, Jeol. (1995). Gestion des risques et gestion actif-passif des banques (p. 16). Éditions Dalloz.

devoir faire face à des retraits importants de dépôts alors que ses propres créances sont immobilisées sur le long terme.

Pour gérer ce risque, les banques doivent veiller à une adéquation entre la maturité de leurs emplois et de leurs ressources. Elles doivent aussi suivre de près le niveau de leurs créances douteuses et contentieuses, en constituant des provisions pour risque de non-remboursement. Un suivi régulier de la situation financière des emprunteurs permet également de détecter précocement les risques d'impayés

3.1.7. Le risque de non-remboursement d'une créance :

Correspond à la situation où l'emprunteur fait défaut et n'honore pas son obligation de remboursement à l'échéance convenue. Ce risque de crédit est l'un des plus importants auxquels sont exposées les banques dans le cadre de leur activité de prêt.²²

Ce risque ne peut être considéré comme définitivement réalisé que lorsque toutes les procédures de recouvrement à l'encontre du débiteur ont été épuisées sans succès.

Il est également appelé risque d'insolvabilité.

L'insolvabilité de l'emprunteur est un état grave, non immédiatement réversible, qui découle de son incapacité à rembourser le prêt. Elle n'est pas une simple i liquidité passagère, mais bien un constat d'échec du remboursement.

La défaillance de l'emprunteur entraîne la perte de maîtrise de la relation bilatérale entre le prêteur et l'emprunteur. Elle mutualise et globalise la relation de crédit, impliquant l'ensemble des créanciers dans un processus juridique complexe.

Pour gérer ce risque, les banques mettent en place des processus d'analyse approfondie de la solvabilité des emprunteurs avant d'accorder un crédit. Elles constituent également des provisions pour couvrir les créances douteuses et procèdent à des cessions de créances en cas de défaut avéré.

En résumé, le risque de non-remboursement est un risque majeur pour les établissements de crédit, nécessitant une gestion prudente et proactive, en amont par une sélection rigoureuse des emprunteurs, et en aval par un suivi régulier et des procédures de recouvrement efficaces.

²² Magadji, M. (2010). La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC : application à Eco-Bank Cameroun [Mémoire de master, Université catholique d'Afrique Centrale]. Récupéré de https://www.memoireonline.com/01/12/5157/m_La-gestion-du-risque-de-credit-par-la-methode-RAROC--application--Eco-Bank-Cameroun11.html

3.1.8. Les risques économiques :

Ces risques sont liés directement au marché, soit lors de l'approvisionnement ou Bien lors la vente.

3.1.9. Le risque de taux d'intérêt :

Désigne le risque lié à l'évolution divergente entre le rendement des actifs (emplois) et le coût des ressources (dettes) d'un établissement financier.

Ce risque découle des fluctuations à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt sur le marché. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'établissement diminue, car ces titres deviennent moins attractifs par rapport aux nouvelles émissions offrant des rendements plus élevés. Inversement, une baisse des taux d'intérêt entraîne une appréciation de la valeur des titres existants.

Ces variations de valeur des actifs peuvent avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière de l'établissement, générant des pertes potentielles. La gestion du risque de taux d'intérêt est donc essentielle pour les banques et autres investisseurs détenant des portefeuilles de titres à revenu fixe.

Pour se prémunir contre ce risque, les établissements disposent de différents instruments de couverture, tels que les contrats à terme, les options et les swaps de taux d'intérêt. L'objectif est de se protéger contre les fluctuations indésirables des taux d'intérêt et de sécuriser les rendements futurs.

3.1.10. Le risque lié aux prix et au marché

Pour certains produits, les prix sont très fluctuants selon l'offre et la demande, c'est-à-Dire si l'offre est abondante, le prix est diminué et par conséquent on peut dire Que l'agriculteur subit une perte et ne peut assurer un financement de la prochaine Compagne.

3.1.11. Les risques climatiques et épidémiques :

a. Risques climatiques

Les aléas climatiques tels que la sécheresse, les fortes pluies inondant les récoltes, ou encore les précipitations hors saison, peuvent entraîner la détérioration des cultures. Face à de telles situations, les exploitants agricoles ont recours à des solutions telles que la souscription d'une assurance récolte pour des indemnités rapides, ou à des crédits de dépannage

proposés par les banques. Dans ce dernier cas, la banque peut reporter les échéances et accorder un crédit de dépannage pour relancer l'activité de l'exploitation.²³

b. Risques épidémiques

Ce risque concerne la menace de maladies touchant le cheptel, pouvant compromettre sa commercialisation ou réduire sa valeur sur le marché.

3.2. Moyens de prévention du risque de crédit :

« L'alpiniste qui gravit un sommet sait qu'il prend des risques, mais il s'entoure de toutes les précautions utiles pour parer à leur survenance. »²⁴

De même, pour prévenir ou minimiser les risques de crédit, les banquiers s'entourent d'un ensemble de techniques et de mécanismes de prévention.

3.2.1. Application et respect des règles prudentielles

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la Banque d'Algérie aux banques et établissements financiers. Leur instauration vise à renforcer la structure financière des établissements de crédit, à surveiller l'évolution de leurs risques et à protéger les déposants.

Ces normes s'inspirent de standards internationaux établis par les institutions financières internationales. Il s'agit notamment du ratio de couverture des risques (« ratio de Cook ») et du ratio de division des risques.

Le respect de ces règles prudentielles permet aux banques de mieux maîtriser les risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités de crédit.

3.2.2. La mise en œuvre de procédures internes

Les banques peuvent mettre en place des procédures internes pour se prémunir contre les risques de crédit. Parmi ces procédures, on peut citer :

- Adapter les mesures en fonction des entreprises ou des secteurs.
- Établir un système de contrôle et de suivi des utilisations de crédit spécifique.
- Former un comité de crédit au sein de chaque entité bancaire, avec des délégations de crédit attribuées.

²³ Amazouz, Amirouche. (2017). Le financement agricole dans la région de Larbaa-Nath-Irathen (Mémoire de fin d'étude, p. 32). Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO).

²⁴ Mathieu, Michel. (1995). L'exploitation bancaire et le risque crédit. Éditions Revue Banque

3.2.3. Le recours aux garanties

Pour réduire les risques de crédit, les banques exigent des garanties qui peuvent être de nature personnelle (caution ou aval) ou réelle (nantissement ou hypothèque, par exemple).

3.2.3.1. Les garanties réelles

Une garantie réelle est un actif, pouvant être mobilier. Ces garanties confèrent au créancier un droit réel sur le bien, et se présentent généralement sous deux formes en fonction de la nature du bien offert en garantie.

A. L'hypothèque

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du Code Civil comme étant : «...le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ... »²⁵

L'hypothèque peut être établie par acte authentique (hypothèque conventionnelle), par jugement (hypothèque judiciaire) ou par la loi (hypothèque légale).

Selon le mode de constitution, il existe trois (03) types d'hypothèques :

- **L'hypothèque conventionnelle :**

Résultant d'une convention en forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance. Ce contrat doit être enregistré à la conservation des hypothèques pour informer les tiers du privilège de la banque et lui accorder un rang.

- **L'hypothèque légale :**

Instituée par l'article 179 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, pour garantir le recouvrement des créances et des engagements des banques et établissements financiers envers eux, sur les biens immobiliers du débiteur.²⁶

- **L'hypothèque judiciaire :**

Émanant d'une décision obtenue par la banque suite à des poursuites contre le débiteur, lui permettant d'inscrire une hypothèque sur l'immeuble.

²⁵ Code civil algérien, art. 882. Journal officiel de la République algérienne.

²⁶ Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, art. 179. (1990). Journal officiel de la République algérienne.

B. Le nantissement

Le nantissement est défini par l'article 948 du Code Civil comme un contrat par lequel une personne s'oblige, pour garantir sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel. Ce droit réel permet au créancier de retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et de se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe, préférentiellement aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs en rang.²⁷

Le nantissement peut être constitué pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte courant, à condition que le montant de la créance garantie ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte constitutif.

Le nantissement est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit. Il en dépend quant à sa validité et à son extinction.

C. Les garanties personnelles

Une garantie personnelle implique un engagement pris par une personne physique ou morale, sans lien avec un bien spécifique, pour répondre aux obligations du débiteur en cas de non-paiement à l'échéance.²⁸

Les garanties personnelles prennent la forme juridique du cautionnement et de l'aval, ce dernier étant une forme spécifique de cautionnement établie par la législation des effets de commerce.

D. Le cautionnement

Selon l'article 644 du Code Civil algérien, le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur ne le fait pas lui-même.

Conformément à l'article 645 du Code Civil, le cautionnement est un acte consensuel qui doit être constaté et prouvé par écrit.²⁹

²⁷ Code civil algérien, art. 948. Journal officiel de la République algérienne.

²⁸ Brussels Invest & Export. Les différents types de garanties. Récupéré de <https://info.hub.brussels/guide/financement-de-l'entreprise/les-differents-types-de-garanties>

²⁹ Code civil algérien, art. 644. (n.d.). Journal officiel de la République algérienne.

E. L'aval

Selon l'article 409 du Code de Commerce : « l'aval est l'engagement d'une personne à payer tout ou partie d'une créance, généralement un effet de commerce ».

Cet engagement est matérialisé par la mention « bon pour aval » ou une mention équivalente au recto de l'effet, suivie de la signature de l'avaliseur (ou donneur d'aval). Il peut être donné par un acte distinct. L'aval constitue une forme de cautionnement solidaire, empêchant le donneur d'aval d'invoquer le bénéfice de discussion ou de division.³⁰

³⁰ Cherfi, F., & Yahi, A. (2014/2015). Financement d'un crédit agricole par une banque publique : Cas de la BADR, agence 580 Tizi-Ouzou.(p.66)[Mémoire de master, Université de Tizi-Ouzou]. Bibliothèque de l'université.

Conclusion

À la clôture de ce chapitre, il apparaît clairement que la banque occupe une position centrale dans l'économie d'un pays. En tant qu'entité commerciale spécialisée dans la gestion de fonds, elle agit comme un pivot essentiel : d'une part, elle capte les ressources financières des individus disposant d'excédents de liquidités, qui constituent sa matière première, et d'autre part, elle canalise ces ressources vers les besoins de financement des individus en déficit.

La banque se positionne ainsi comme un partenaire privilégié pour les entreprises et les particuliers, répondant à une variété de besoins bancaires, notamment le crédit sous ses multiples formes, qui demeure l'activité fondamentale de toute institution bancaire.

Chapitre II :

*Stratégie de développement Agricole et
institutions financière engagées*

Introduction

Ce chapitre commence par un aperçu de l'évolution de l'agriculture en Algérie, depuis l'autogestion et la révolution agraire (1962-1979) jusqu'aux réformes agricoles récentes. Nous discutons ensuite du rôle central de l'agriculture dans l'économie algérienne, en abordant les principales filières de production.

La deuxième section porte sur les plans de développement agricole des années 2000, incluant le PNDA, le PNDAR, la Stratégie de Développement Rural Durable, et le Programme de Renouveau Agricole et Rural.

Enfin, la troisième section explore les mécanismes de financement, avec un focus sur les fonds publics et les dispositifs bancaires, notamment ceux de la BADR, en détaillant les principaux crédits agricoles et leurs conditions d'accès

Section 1 :L'agriculture en Algérie

1.1 Historique sur l'évolution de l'agriculture en Algérie

1.1.1. Autogestion et révolution agraire (1962-1979) :

Au lendemain de l'indépendance, la situation créée par le départ brutal et massif des colons, a conduit l'Etat à concentrer son attention sur ces exploitations, les plus riches du pays, désormais collectivement autogérées par les ex-ouvriers agricoles qui avaient spontanément pallié à leur abandon. La priorité alors donnée au « secteur autogéré » était perçue à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui-ci constituait et un devoir historique d'équité et de justice sociale à l'égard des ex-employés des colons et de leurs familles.³¹

La Révolution agraire (1971-1979) est venue confirmer l'orientation socialiste imprimée à l'économie agricole avec la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées et l'adoption d'un mode de gestion collectif imposé aux exploitants bénéficiaires des redistributions, ainsi que l'organisation étatique des circuits d'approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation de la production. Cette période a été également marquée par la création ou le renforcement d'un grand nombre de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation

³¹ Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).2012 .Politique de Renouveau Agricole et Rural : Bilan et perspective
https://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=33924

agricoles ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base en milieu rural.

Pendant cette période, les modes de financement du secteur agricole sont demeurés essentiellement publics, sous forme de subventions dont le volume dépendait étroitement du niveau des recettes pétrolières et leur allocation était fixée selon les priorités données aux différents secteurs de l'économie nationale. Les premières années de construction de cette économie agricole étatique ont été empreintes d'un vent d'optimisme quant aux chances de succès de cette politique. Cet enthousiasme s'est progressivement estompé au fur et à mesure qu'il devenait évident que les efforts consentis étaient loin de donner les résultats escomptés. La croissance moyenne annuelle de la production agricole était faible et la facture des importations alimentaires devenait de plus en plus lourde à supporter du fait de la hausse constante de la demande intérieure due à la forte croissance démographique de l'époque et à l'amélioration du pouvoir d'achat alimentaire des populations.³²

1.1.2. Premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999) :

Au cours de cette période, devant la stagnation persistante de la production agricole, les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et le déficit chronique de celles-ci, un certain nombre de réformes ont été progressivement introduites. C'est ainsi que furent mises en place les premières expériences de libéralisation des marchés, suivies peu après par une restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS), transformées en Exploitations agricoles collectives (EAC) et en Exploitations agricoles individuelles (EAI) tandis qu'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres fût introduit (loi 87- 19) Au cours de la même période, une partie des terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire ont été restituées à leurs anciens propriétaires (loi d'orientation foncières de 1990) et le système coopératif issu de la révolution agraire³³, réorganisé. Timides au début, ces réformes se sont amplifiées pendant les années 90 à la suite des crises pétrolière et financière qu'ont connues le pays et l'adoption des mesures d'ajustement structurel orientées vers l'économie de marché qui s'en est suivie. Ceci a entraîné la création des Chambres d'agriculture et du Crédit mutuel agricole, mais suivi par le démantèlement de certaines entreprises publiques de valorisation et de transformation des produits agricoles ainsi que des offices d'approvisionnement et du

³² Site du Ministère de l'agriculture et du développement Rural. (2024, Mai 5) programme national de développement agricole. <http://www.madr.dz>

³³ Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).2012 .Politique de Renouveau Agricole et Rural op.cit. page 4

système des coopératives de services (époque où l'ONAPSA et les coopératives de services ont été dissoutes) ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions sur les intrants et une chute des investissements agricoles. L'insécurité qui s'est instaurée dans le pays à la même époque n'a fait qu'aggraver la situation des agriculteurs, en particulier les plus démunis d'entre eux, obligeant les pouvoirs publics à remettre de nouveau en place certains mécanismes de soutien et de régulation. La portée de ces réformes et en particulier celle relative à l'introduction d'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres des EAC et EAI est toutefois restée relativement limitée.

Ceci peut s'expliquer du fait que la plupart d'entre elles ont été adoptées en l'absence d'une consultation et d'une sensibilisation suffisantes des exploitants, d'un environnement institutionnel ébranlé et des structures de financement et d'appui au secteur remises en cause. Dans le même temps, les transactions informelles sur les terres se sont multipliées, sans que les investissements privés dans le secteur agricole ne soient relancés, aggravés ainsi par des dispositifs de cloisonnement entre la sphère agricole et celle de l'industrie agro-alimentaire.

1.1.3. Deuxième réforme depuis (1999) :

Depuis le début des années 2000 La gestion des finances publiques en Algérie a connus une stabilisation et redressement progressif cette phase a été marquée par la mise en ouvres de mesures visant à stabiliser les finances publiques et à relancer la croissance économique.

Cella a notamment impliqué une réduction de la dette publique, une amélioration de la gestion des finances et une diversification de l'économie en passant en suite à la planifications et exécution des politiques de réconciliations nationale en vue de faire tourner la Rous de développement rurales, en 2009 un nouveaux processus a vu le jour c'est le lancement de la politiques renouveau rurale pour objectif de moderniser le secteur agricole algérien en but de crier de l'emploi et améiores les conditions de vie des agriculteurs .

Aujourd'hui l algériens continues de mettre en œuvre des stratégies de développement tout en s'efforçant de diversifier son économies et de réduire sa dépendance aux hydrocarbures.³⁴

1.1.4. L agricultures au centre de l'économie algérien :

L'agriculture périssent un secteur très importants pour le développement de l'économie nationale et l atinte de l'autosatisfaction et renforce le pouvoir d'achat de

³⁴ KAABACHE, R, &BADAOU, B(2022) .Analyse de la politique agraine en Algérie : de l'indépendance à ce jour. Journal of Humain Science 57(2), 581-596

la population dans ce tableaux en va voir la participation de ce secteur dans l'économie algérienne à travers ce tableaux suivant :

Tableau N°1: La part de valeur ajoutée agricole dans le PIB 2000-2017

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
%	8,4	9,75	9,22	9,81	9,44	7,69	7,54	7,57	6,59	9,34
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
%	8,47	8,11	8,77	9,85	10,29	11,58	12,21	12,27	12,3	12,4

Source : Sahali, N. (2021). Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019

La croissance de la production agricole est positive durant toute la période passant de 3,82 % en 2000 à 6,1 % en 2019. Cependant, la caractéristique la plus importante est les variations, parfois très sensibles, enregistrées d'une année à une autre. A titre d'exemple, en 2010, le taux de croissance était de l'ordre de 4,1% et l'année d'après celui-ci a atteint 11,6%, ce qui signifie que le taux de croissance à plus que doublé. Le cas similaire s'est produit inversement entre les années 2013 et 2014, où le taux de croissance est passé de 8,2 % à seulement 2,5 %. Ces fluctuations reflètent les variations des conditions climatiques.³⁵

L'agriculture contribue à environ 10% du PIB et emploie 10,8% de la population active.

1.2. La production agricole et principale filières :

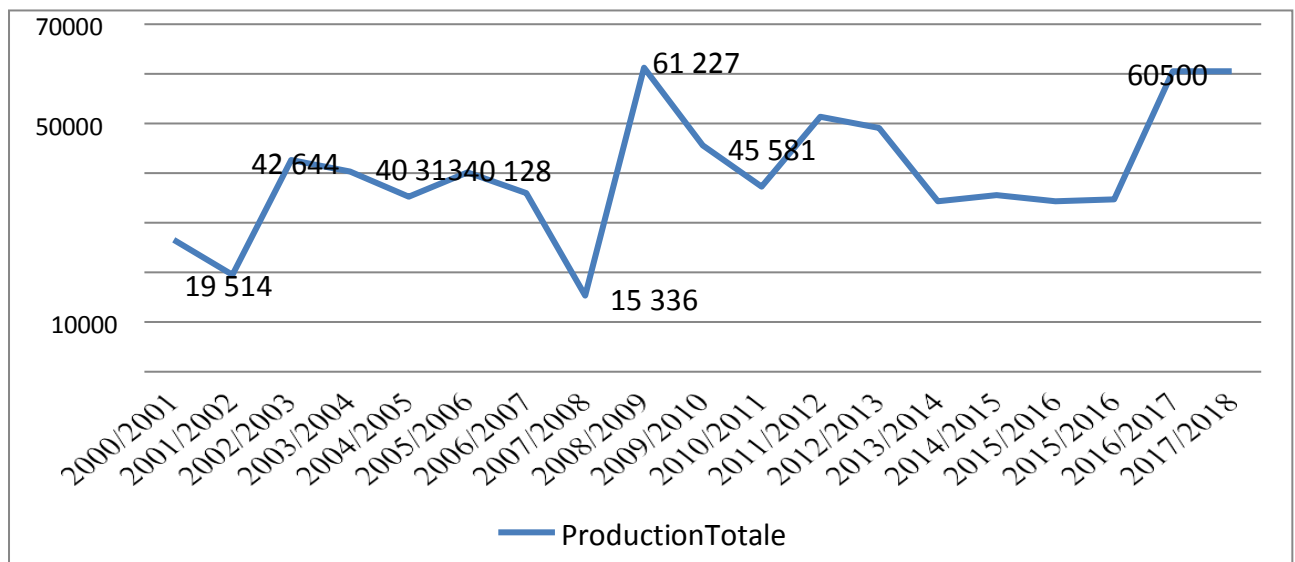
1.2.1. Production céréales

L'examen de l'évolution de la production céréalière permet de mettre en évidence des fluctuations très importantes fortement liées aux conditions climatiques³⁶. La production moyenne annuelle des principales céréales (blé dur, blé tendre, orge...) a enregistré une quantité de 33 millions de quintaux durant la période 2000-2006. Nous accordons un regard particulier sur l'évolution de la production, de la superficie cultivée ainsi que les rendements enregistrés. Les données y afférents sont retracées dans la figure ci-dessus :

³⁵ Sahali, N. (2021). Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019. *Revue algérienne d'économie et gestion*, 15(1),

³⁶ Ibid. page 3

Figure N° 1: Evolution de la production céréalière 2000-2018 en 1000 Qx

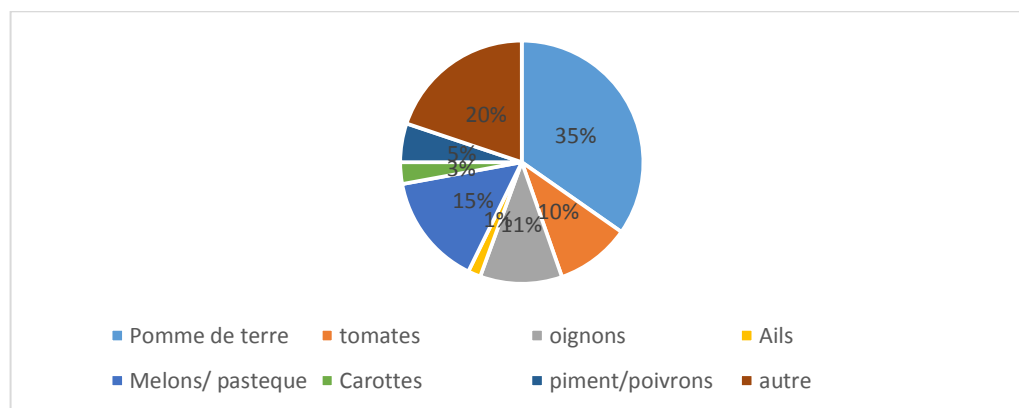


Source : Sahali, N. (2021). Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019

1 .2. 2 Culture maraîchère:

La production maraîchère en Algérie présente des caractéristiques très particulières, d'être régionalisée et limitée en surface dans le cadre des possibilités d'irrigation, d'être étalée dans le temps et fortement spécialisée en fonction de la diversité des milieux cultureux, et enfin d'être surtout le fait de la petite Par ailleurs, les cultures maraichères sont composées de plusieurs espèces, tomates, oignons, ails, melons et pastèques. Néanmoins la pomme de terre constitue la culture la plus importante. Le graphique illustre, pour l'année 2019, la part de chaque espèce des cultures maraichères.³⁷

Graphique N°1: Répartition des espèces maraichères par production 2019



Source : Sahali, N. (2021). Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019

³⁷ Site de l'Agence National de développement agricole (2024, Mai25).programme et initiatives de développement agricole. <https://www.andar.dz/programmes-initiatives-developpement-agricole/>

1.2.3 La production locale de lait cru :

Tableaux N°2 : Evaluation de la production laitière 2000-2017.U : 10 L

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Quantité produite	1586	1637	1544	1610	1915	2092
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quantité produite	2244	2218	2233	2448	2632	2926
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quantité produite	3088	3368	3548	3753	3600	3520

Source : Sahali, N. (2021). Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019

La production de lait cru a connu une évolution très importante durant la période d'analyse³⁸. Celle-ci, est passée durant la première période 2000-2008, de 1,5 milliard litres en 2000 à 2,2 milliards litres en 2008 soit une progression de la quantité produite de l'ordre de 647 millions, soit 40%. En moyenne annuelle une augmentation de 80 millions litres est enregistrée soit une Progression de 5% par année.

1.2.4 Arboriculture:

L'arboriculture englobe la culture d'une grande variété d'arbres fruitiers, d'agrumes, oliviers et de palmiers dattiers.

L'évolution des superficies arboricoles depuis près de 4 décennies montre que le verger national a connu une augmentation de près de 40 % en trois années³⁹

³⁸Idem. Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019 Op.cit. page 6

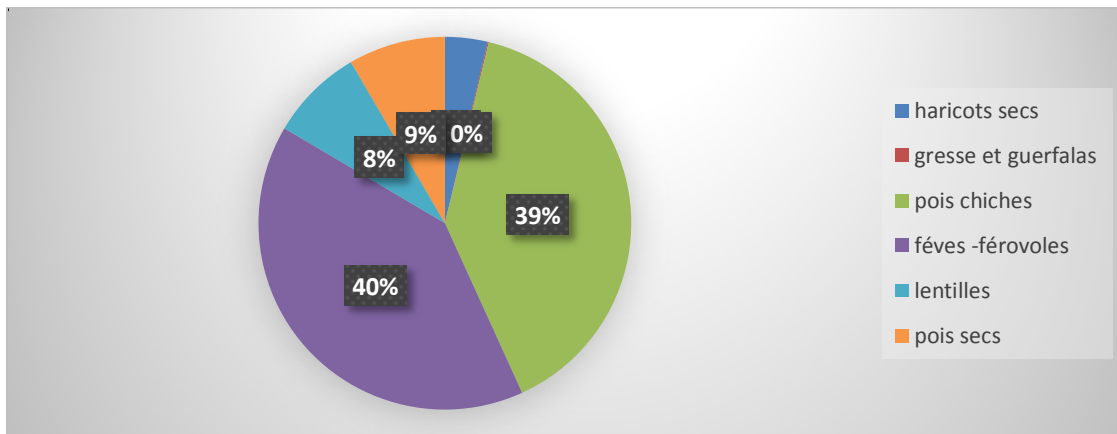
³⁹ Bencharif,A.(2020).l'arboriculture en Algérie :technique et perspective . 2éme édition. Edition Agricole Algérienne

1.2 .5Production de Légumes secs :

Au titre de la campagne agricole 2020/2021, la production des légumes secs est évaluée à 984 423 quintaux pour la campagne précédente, enregistrant ainsi une baisse de 14%. Elle est constituée essentiellement de fèves-féveroles et pois chiches avec 40,3% et 39,4% respectivement.

Comparativement à la campagne précédente, l'évolution de la production de cette filière fait ressortir des baisses sensibles au niveau des fèves-féveroles, les pois secs et les lentilles avec 21%, 25% et 34% respectivement. Quant au pois chiches, la production a enregistré une baisse timide de 3%. En revanche, la production des haricots secs qui ne représente que 3,7% de la production des légumes secs a marqué une hausse considérable de 76%.⁴⁰

Figure N°2 : Evaluation de la production légumes secs



Source : MADR, La production agricole campagne 2020-2021.

1.2.6 Production animale:

Les élevages bovins, ovins, avicoles, caprins et apicoles sont les différents types d'élevages pratiqués en Algérie. Les productions animales sont donc de plus en plus diversifiées mais leurs performances demeurent toujours insuffisantes pour combler le déficit en protéines animales. En effet, la consommation de protéines d'origines animales est estimée à environ 16,5 g/habitant/jour pour la majeure partie de la population algérienne, alors que la norme recommandée est fixé à 35gr/habitant/jour.⁴¹

⁴⁰ Ministère de l'agriculture et du développement Rural. (2021, juin15).programme de développement agricole en Algérie .[http //www.madr.dz/programme-agricole](http://www.madr.dz/programme-agricole)

⁴¹ Mimouni, C. (2023). Plans de développement agricole en Algérie: Etat des lieux et leur impact sur la production agricole de 2000 à 2019. *Revue Finance & marchés*, 10(2), 121-142

Section 2 : Politique et plans de développement agricole

2.1. Les plans de développement agricole de peut les années 2000

La troisième période intervient a partir de L'an 2000 Grace à une conjoncture pétrolière très avantageuse, l'Algérie engage un vaste programmes de soutien a la relance économique (PSRE).

A L'instar des autres secteurs, l'agriculture s'est dotée dans le cadre du programme du gouvernement du PNDAR, dont les fondements, les démarche pourraient être assimilés selon les autorités, à des reformes de seconde génération⁴².

2.1.1. Du PNDA au PNDAR : une nouvelle vision du développement :

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA), mis en œuvre en Algérie en 2000, constitue un programme ambitieux visant à moderniser et à restructurer le secteur agricole du pays. Succédant à la politique de relance économique. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire du pays et de développer les capacités de production durablement, le plan national de développement agricole, est pensé comme un programme d'aide à l'exploitation agricole. Il vise une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, la modernisation de l'agriculture et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ce plan, qui se voulait participatif et global, a bénéficié de ressources budgétaires importantes avec la mise en place du Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA), Cependant après deux années de déroulement, et en dépit des fortes dépenses d'investissement, les résultats montrent que les ménages des petites agglomérations rurales ainsi que les exploitations éparpillées ou isolées se sont trouvés exclus des soutiens. La conséquence de cette observation est qu'au PNDA s'est greffée une dimension rurale, il devient plan national de développement agricole et rural (PNDAR) en 2002.⁴³

Le PNDAR avait pour objectif / :

L'utilisation rationnelle des ressources naturelles, humaines et financières, le rétablissement des équilibres environnementaux, la consolidation de la sécurité alimentaire du pays, l'amélioration des conditions de vie, d'emplois et de revenus des populations rurales.

⁴²Akli AKerkar, étude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural(PNDAR) : cas de la wilaya de Bejaia. Revue Nouvelle Économie, 2020 pp15-29.

⁴³ Bessoud,O (2008), l'Algérie 50 après l'indépendance .Revue Algérienne d'économies , 12(2),45-67

La promotion des productions à avantage comparatifs avérées pour leur exportation, particulièrement les produits dite biologique ⁴⁴

2.1.2. La Stratégie de Développement Rural Durable SADR :

En 2004, le ministère délégué au développement rural (MDDR) a élaboré une nouvelle stratégie ambitieuse : la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD). Son objectif était clair : revitaliser les zones rurales en stimulant les activités économiques, en valorisant les ressources naturelles et humaines, et en tissant de nouveaux liens entre les acteurs publics et privés. Cette démarche visait à encourager une participation et une responsabilisation accrues des populations locales et des services décentralisés ⁴⁵

Cette période a également été marquée par les prémices de la décentralisation administrative, les projets de proximité de développement rural intégrer (PPDRI) en sont un exemple concret, conçus selon une approche ascendante, participative et intégrer, ces projets avaient pour objectif principale de valoriser les ressource locale et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

En 2008 .L'ensemble de ces plans a été regrouper sous la bannière de la politique de renouveau agricole et rural (PRAR), le discours prononce par le président de l'État en février 2009 à Biskra, lors des états généraux du secteur à poser les fondements de cette politique ses objectif était double :

Stimulation de la croissance de toute la potentialisation agricole du pays améliorer le niveau de vie des ruraux grâce a des soutiens économique et sociaux, assortis Dun accompagnement par l'État. ⁴⁶

2.2 Politique actuelle de renouveau agricole et rural et le plan d'action fellah 2019 de 2009 à nous jour

2.2.1 .Le programme de renouveau agricole et rurale PRAR :

Le programme de renouveau agricole et rural (PRAR) est venue pour réaffirmer les orientations stratégiques du secteur agricole, il cible les espaces occupés par une population d'environ 13 millions d'habitants, a pour but d'assurer l'objectif fondamental poursuivi par les

⁴⁴ AKERKAR, A Op.cit. , p45, L'objectif est de généraliser sur toute l'exploitation revenus annuel d'environ 700 000 de dinars

⁴⁵ Ferroukhi.A. (2022).les politique de soutien à l'agriculture et à la pêche en Algérie : une perspective stratégique vers la sécurité alimentaire durable 2035.les cahiers du cread, 38(03) ,489

⁴⁶ Siham, L. A. I. B., & Chaouki, C. S. politique de renouveau rural face aux enjeux de la diversification économique et au développement des territoires en Algérie

politiques agricoles qui se sont succédé depuis 1962, à savoir le: renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale. Ce défi passe inévitablement par la recherche à moyen terme des changements significatifs des bases structurelles et même d'assurer la sécurité alimentaire. Cette stratégie vise ainsi, à réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public privé, par l'implication des différents acteurs, et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux.⁴⁷

Les piliers de la Politique de Renouveau Agricole et Rural

2.2.1.1 Le Renouveau agricole RA :

Ce premier pilier se décline en trois volets, le premier vise l'accroissement de la production et de la productivité avec des programmes d'intensification et de modernisation. Le deuxième volet vise la mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) qui vise à sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation d'une part, et assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs d'autre part. Le troisième volet vise la création d'un environnement d'investissement incitatif et sécurisant avec notamment le renforcement du crédit leasing pour le matériel agricole et le lancement du crédit de campagne sans intérêt « RFIG », ainsi que la mise en place d'un dispositif d'assurance contre les baisses de rendements et les calamités agricoles⁴⁸

2.2.1.2 Le Renouveau rural :

Ce deuxième pilier est destiné au monde rural, il ambitionne la création des conditions adéquates pour le développement des territoires ruraux, notamment, les plus vulnérables, et ceux des zones rurales les plus enclavées, où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara). Conçu dans une approche territoriale, il mise sur la valorisation des ressources locales et les produits de terroir ainsi que sur la mutualisation des efforts et le renforcement de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (partie prenante) en les associant au développement de leur territoire. Le RR a pour objectifs :

⁴⁷ Idem, (2019) le financement de l'investissement dans le cadre de la politique agricole en Algérie : cas de la wilaya de Tizi- Ouzou (2000-2018).Laboratoire LAREMO, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou op.cit. p169

⁴⁸ PNUD(2008).Rapport national : Algérie (N°SMATE /PNUD, p83).Programme des nations unies pour le développement

la préservation, la protection, la valorisation des ressources naturelles ainsi que la revitalisation des territoires ruraux⁴⁹

2.2.1.3 Le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs(PRCHAT):

Ce troisième pilier se traduit par des investissements accrus en recherche, formation et en vulgarisation agricole, afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur. Outre ces objectifs, d'autres mesures sont prises dans le cadre du programme FILAHA entre 2014 et 2020, afin d'intensifier et de développer les filières dites stratégiques (céréales, pomme de terre et lait), de renforcer les actions de mise en valeur des terres, ainsi que de préserver les ressources naturelles.⁵⁰

2.1.1.4 Le plan FELLAH 2019 :

Le Plan FellaH 2019 algérien était une initiative nationale visant à moderniser le secteur agricole du pays et à en accroître la production. Il prévoyait des investissements financiers et un soutien technique pour les agriculteurs, le développement d'infrastructures d'irrigation et de marché, ainsi que la promotion de pratiques agricoles durables. Si le plan a permis d'augmenter la production agricole et de réduire la dépendance aux importations alimentaires, il n'a pas entièrement atteint ses objectifs ambitieux en matière de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des agriculteurs.⁵¹

SECTION3 : Les financements entre Dispositif bancaire, et Fonds nationaux

le financement public du secteur agricole en Algérie joue un rôle crucial dans le développement et la modernisation de ce secteur stratégique ce dernier est accordé sous divers formes , notamment des subvention qui se présente par des fonds public pour cadres et relancer les divers activité agricole en couvrant jusque à 50/100 de l'investissement réaliser et avec un bonification totale des taux d'internes sur le projet réaliser , et une autre partie réaliser par les banque(CNMA, BNA, BADR) sous autorités et survivance de gouvernement pannes ces fonds en peut sites le FNDIA,FNDRMTVC ,FNDA, FNDRA .⁵²

⁴⁹ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire de la forêt. (2014).Algérie : Contexte agricole et relations international, P3

⁵⁰ SIHAM, L Op.cit. , p5

⁵¹ Ministère de l'agriculture (2019).plan d'action FellaH2019 : développement de l'agriculture durable en algérien (Rapport n°123) Alger, Algérie MADR « plan d'action FELLAH2019 » p04

⁵²IMEN A .la BADR banque ouvre son premier point bourse .Algérie ,16mai2016

3.1 Les Fonds publique :

3.1.1 Le fonds national de l'investissement agricole (FNI);

Le Fonds National d'Investissement Issu de la restructuration de la banque algérienne de développement à l'effet de promouvoir de nouveaux instruments indispensables à l'intervention de l'État dans le financement du développement des investissements. Cette action entre dans le cadre du parachèvement du processus de réforme du secteur financier et bancaire engagé par l'État. Le Fonds national d'investissement est chargé de financer la création et le développement d'institutions des secteurs public et privé avec ses propres ressources, en accordant la priorité aux aspects de "profit" et de "gestion des risques", sans préjudice de l'ordre public en rapport avec la politique gouvernementale.⁵³

3.1.2 Le fonds national de développement agricole FNDA :

Établi sous le décret exécutif n°13-208, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) s'inscrit comme un compte d'affectation spéciale portant le numéro 302-139. Son rôle principal est d'apporter une aide financière conséquente aux agriculteurs et aux producteurs algériens, leur permettant ainsi de développer leurs activités et de contribuer à la croissance du secteur agricole national.

Créé dans le but de stimuler l'investissement privé dans le secteur agricole, le Fonds pour la Promotion de l'Investissement Privé dans le Secteur Agricole cible des activités qui valorisent le potentiel agricole national. Ces investissements contribuent à la double mission d'améliorer les revenus des agriculteurs et de renforcer la sécurité alimentaire. Par ailleurs, l'arrêté interministériel du 02-04-2014 encadre la gestion du fonds en définissant la nomenclature des recettes et des dépense.⁵⁴

⁵³ Site officiel du FNI. (2024,23mai).FNI. <https://www.fni.dz>

⁵⁴ Fonds nationale de développement agricole. (2014, Novembre 17).modification de la décision n°943du 02 Octobre 2014.BNEDR.<http://bnedrz.dz/article.php?cle=908>

Chapitre II : Stratégie de développement Agricole et institutions financière engagée

Tableaux N°3 : Réalisation financière des principales filières soutenues par le FNDA

Unité : millions de DA

Années Filières	2001		2002		2003		2004		2005	
Céréaliculture	8797	37.20%	7353	25.49%	13164	34.62%	9437	30.66%	6088	25%
Légumes secs	17	0.07%	4	0.01%	15	0.03%	64	0.2%	84	0.3%
Cultures fourragères	237	0.11%	60	0.20%	175	0.46%	140	0.45%	197	0.72%
Pomme de terre	18	0.07%	19	0.06%	25	0.06%	33	0.1%	294	1%
Plasticulture	493	2.08%	347	1.20%	123	0.32%	53	0.17%	-	-
Oléiculture	0	-	1563	5.41%	1761	4.63%	2145	6.97%	132	0.48%
Agrumiculture	254	1.07%	466	1.61%	324	0.85%	251	0.81%	128	0.47%
Viticulture	1000	4.22%	1204	44.17%	980	2.57%	730	2.37%	940	3.48%%
Arboriculture fruitière	3361	14.21%	3314	11.48%	3119	8.2%	2691	8.51%	758	2.8%
Phoenici culture	1785	7.54%	1621	5.61%	1396	3.67%	1056	3.43%	2187	8.1%
Irrigation	5603	23.96%	9180	31.82%	15253	40.11%	13011	42.28%	12219	45.25%
Lait	624	2.63%	743	2.57%	877	2.30%	3	0.009%	151	0.55%
Valorisation	120	0.50%	2460	8.52%	418	1.09%	1192	3.87%	790	2.9%
Énergie	95	0.40%	81	0.28%	-	-	1	3.24%	157	0.58%
Pépinière	208	0.87%	42	1.45%	1	0.002%	0	-	1972	7.3%
Apiculture	951	4.02%	366	1.49%	385	1%	38	0.001%	672	2.48%
Aviculture	83	0.35%	21	0.07%	4	0.01%	0	-	222	0.8%
Totaux	23646	100%	28844	100%	38020	100%	30845	100%	26998	100%

Source : MADR, 2005.

Le fonds se caractérise par 3 lignes :

3.1.2.1 Développement et de l'Investissement Agricole(DIA)

Cette ligne se caractérise par des subventions :

- les subventions assurant la participation de l'Etat pour le développement de la production et de la productivité agricole ainsi que sa valorisation, son stockage, son conditionnement, voire son exportation ;
- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour les opérations de développement de l'irrigation agricole et de la protection et du développement des patrimoines génétiques animal et végétal
- Les subventions au titre du soutien des prix des produits Energétiques utilisés en agriculture ; ó la bonification du taux d'intérêt des crédits agricoles et agroalimentaires ‡ court, moyen et long termes, y compris ceux destinés au matériel agricole acquis dans le cadre de la formule "leasing"⁵⁵

3.1.2.2 Régulation de la Production Agricole (RPA) :

Cette ligne se caractérise par des subventions :

- Régulation de la production agricole
- Les subventions au titre de la protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation du fonds prix de référence
- les subventions destinées à la régulation des produits agricoles, la couverture totale des charges d'intérêts des agricultures⁵⁶

3.1.2.3Promotion zoo -sanitaires et protection phytosanitaire (PZPP) :

Cette ligne se caractérise par des dépenses :

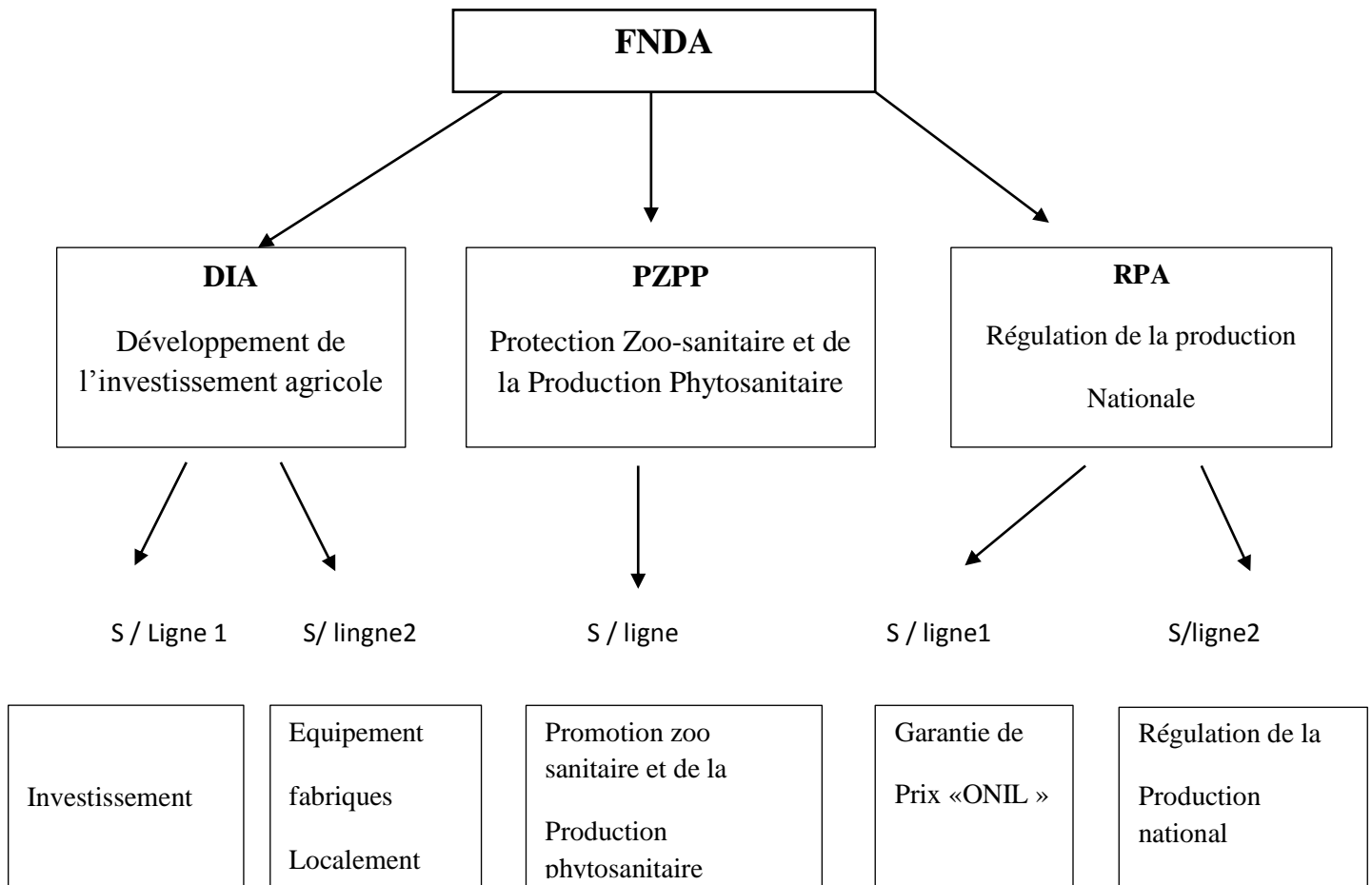
- Les dépenses liées aux actions de protection phytosanitaire
- Les dépenses liées aux indemnisations des pertes ou des dommages occasionnés aux exploitants du fait des opérations de lutte contre les maladies et ennemis des cultures
- Les dépenses liées à la lutte préventive pour la sauvegarde des cultures ;

⁵⁵ Journal officiel de la République algérienne. (2024, April 28).journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire, N°29.Alger, Algérie .imprimerie Officielle

⁵⁶ Ibid. page 17

- Les dépenses liées aux actions de développement de la santé animale
- Les dépenses liées aux abattages obligatoires décidés la suite d'Epizooties ou de maladies infectieuses
- les dépenses liées aux campagnes prophylactiques.⁵⁷

Schéma -1- représentation FNDA



Source : doucement de la BADR de Tizi-Ouzou agence «15 »,2022

3.1.3 Le fonds national de la régulation et de développement agricole FNRDA :

Le FNRDA a été créé par le décret exécutif n°00-155 du 19 mai 2000, portant création du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole. Ce décret a été modifié à plusieurs reprises, notamment par le décret exécutif n°13-01 du 11 janvier 2013 qui a renforcé les missions du FNRDA.

⁵⁷ Idem, journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire, Op.cit. Page 18

Il est géré initialement par la CNMA puis la BADR il se distingue comme un modèle de financement innovant, fournissant les subventions indispensables à la concrétisation des investissements agricoles. Succédant au Fonds National de Développement Agricole (FNDA), le FNDRA concentre ses efforts sur le soutien des actions entreprises dans le cadre des programmes de reconversion, d'intensification et de modernisation des filières agricoles. En ce sens, le FNDR s'affirme comme l'outil principal de mise en œuvre de la nouvelle politique définie par le Plan National de Développement Agricole (PNDA)⁵⁸

Ce plan présente 3lignes :

3.1.3.1 La lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe(LDDPS)

Cette ligne se caractérise par des subventions :

- Les subventions destinées à la lutte contre la désertification
- Les subventions destinées aux actions de préservation et de développement des parcours
- Les subventions destinées au développement des productions animales en milieu steppique et agro-pastoral
- Les subventions destinées à l'organisation du pastoralisme

3.1.3.2 Le développement rural et la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC)

Cette ligne se caractérise par des subventions :

- Les subventions destinées aux opérations de développement rural :
- Les subventions destinées aux opérations de mise en valeur des terres ; et toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation des projets en rapport avec son objet.
- Les subventions destinées aux opérations de mise en valeur des terres.⁵⁹

3.1.3.3 :L'appui aux Eleveurs et aux petits exploitants agricoles AEPEA

- La couverture totale des charges d'intérêts des Eleveurs et des petits exploitants
- Les subventions de l'État au développement de l'élevage et de la production agricole

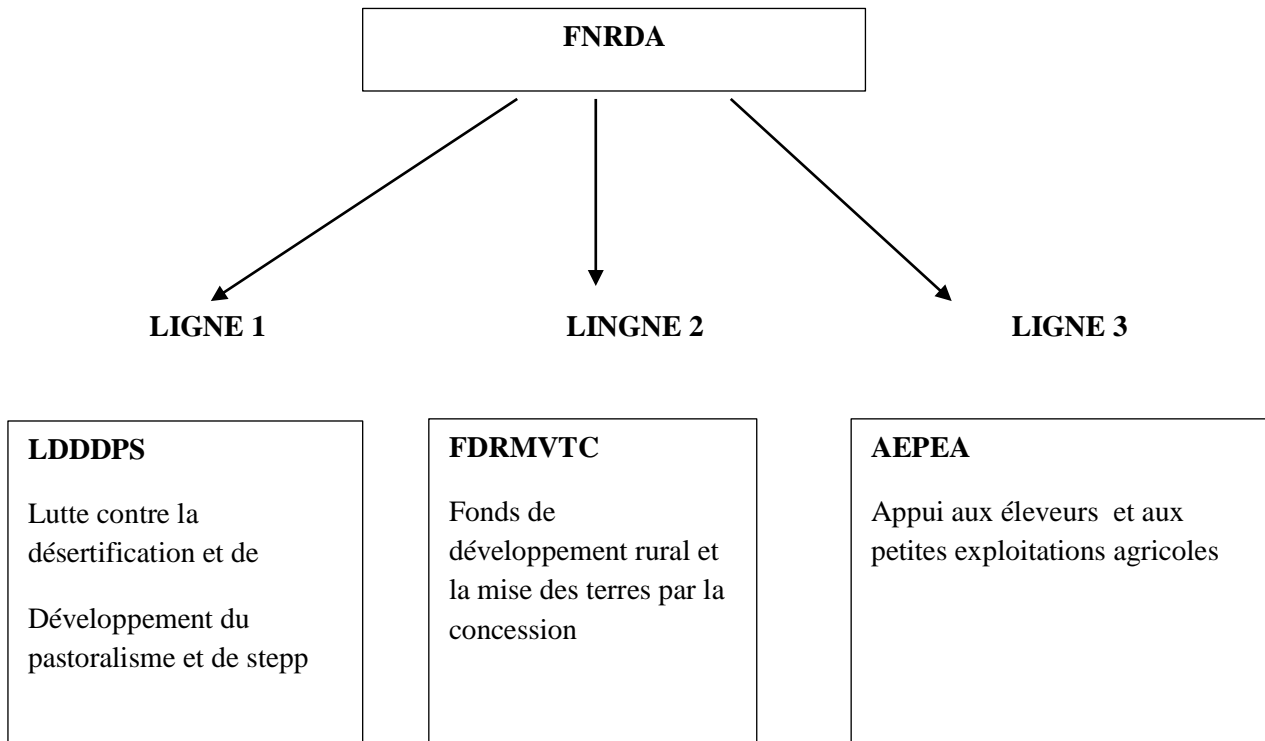
⁵⁸ Cherfi, F., & Yahi, A. (2015). *Financement d'un crédit agricole par une banque publique: Cas de la BADR, agence 580 Tizi-Ouzou* (Doctoral dissertation, Université Mouloud Mammeri).

⁵⁹ Idem, JOURNALE OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°30, Correspondant au 21 mai 2014, imprimerie officiel- les Vergers, Bir-mourad Raïs, BP376-ALGER-GA

Le fonds prend Également en charge pour les trois (3) lignes de dépenses :

- Les frais de gestion des intermédiaires financiers
- Les frais liés aux Études de faisabilités, la formation professionnelle.
- Les frais lies la vulgarisation et au suivi-Évaluation des projets en rapport avec son objet.⁶⁰

Schéma -2- représentation FNRDA



Source : doucement de la BADR de Tizi-Ouzou agence «15 »,2022

D'autres fonds sont créé par les pouvoir publics afin de soutenir l'activité agricole tels que :

3.1.4 Le Fonds Spécial de Développement du Sud (FSDS) : vise à revitaliser les régions du sud algérien à travers de multiples initiatives. Ces actions concernent la protection de l'environnement et du patrimoine, le développement économique et social, et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Le FSDS soutient la restauration des Ksour, villages fortifiés traditionnels, et la plantation de nouvelles palmeraies pour lutter contre la désertification. Il encourage également la mise en place d'infrastructures routières et de communication pour désenclaver la région.

⁶⁰ Ibid. page 8

Le FSDS soutient la restauration des Ksour, villages fortifiés traditionnels, et la plantation de nouvelles palmeraies pour lutter contre la désertification. Il encourage également la mise en place d'infrastructures routières et de communication pour désenclaver la région.⁶¹

3.1.5 Le Fonds de Soutien des Activités Économiques des Hauts Plateaux (FSAEHP) : est un dispositif dédié au développement économique des wilayas des Hauts Plateaux algériens. Réservé exclusivement à cette région, il a pour objectif de financer des programmes d'investissement locaux. En ciblant spécifiquement les Hauts Plateaux, le FSAEHP reconnaît les particularités et le potentiel de ce territoire. Il vise à stimuler la création d'emplois, la diversification économique et la croissance à long terme pour ces communautés.⁶²

3.2 Le Dispositif Bancaire : Financement des Banque

Le financement de l'agriculture a connu une évolution continue depuis l'indépendance. Initialement, l'État en assurait la charge. Par la suite, la Banque Nationale Algérienne a repris le flambeau en 1966. C'est finalement la BADR (Banque de l'Agriculture et du Développement Rural) créée en 1982 qui s'est spécialisée dans le soutien des exploitations privées. Pour répondre à leurs besoins, divers outils financiers ont été développés, allant du crédit à la campagne au microcrédit. Malgré ces efforts, l'accès au crédit et les taux d'intérêt restent des défis à relever.⁶³

3.2.1 La banque national Algérie BNA :

Fondée en 1966 comme première banque commerciale publique, la BNA est une banque universelle qui joue un rôle central dans le financement du secteur agricole. Elle détient le monopole du financement du secteur agricole, qu'il soit privé ou non privé, Initialement, la BNA s'appuyait sur le réseau du Crédit Agricole Mutuel pour distribuer les crédits agricoles. Cependant, à partir de 1968, elle a pris en charge directe du financement du secteur, en liquidant les fonds agricoles existants et en recevant directement des allocations budgétaires pour les prêts à court et moyen terme destinés à l'agriculture.

⁶¹ MOHAMEDI, G., &AIT YAKOUB, B(2022) ; le financement de secteur agricole ; Illustration par le cas de la wilaya –Tizi-ouzou (mémoire master, université Mouloud Mammeri)

⁶² Op.cit. page 38

⁶³ BOUYAKOUB .F .l'entreprise et le financement bancaire. Edition casbah. Alger .2000

Elle a mis en place deux types de crédits pour soutenir l'activité agricole: le "Crédit de campagne" et le "Crédit d'équipement". Malgré ces efforts, le financement du secteur agricole privé n'a pas toujours été optimal, Avec des montants de crédit souvent insuffisants.⁶⁴

3.2 .2 La caisse nationale de mutualité agricole CNMA :

La CNMA est l'acteur clé de l'assurance agricole en Algérie depuis 1972. Société mutualiste à but non lucratif, elle protège les agriculteurs, éleveurs et coopératives contre les aléas climatiques, les accidents et les maladies. Son large éventail de produits couvre l'assurance des biens (grêle, incendie), des personnes (accidents du travail), des animaux (maladie, mortalité) et des récoltes (pertes de production), elle propose également un accompagnement via la prévention des risques et le conseil.

Implantée nationalement avec une caisse centrale, 15 caisses régionales et 104 bureaux locaux, la CNMA assure une proximité avec ses adhérents. Elle participe ainsi au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire du pays.⁶⁵

3.2 .3 La banque agricole de développement rural BADR :

Fondée en 1982 par le décret 82/206 du 13 mars 1982, la Banque BADR a été conçue comme une banque de dépôt, avec pour mission principale de soutenir le développement du secteur agricole, artisanal et agro-industriel, conformément aux orientations gouvernementales. Jusqu'en 1990, la BADR bénéficiait de la garantie de l'État pour les prêts accordés au secteur agricole. Cependant, à partir de cette date, l'État a cessé de garantir ces emprunts, imposant à la banque l'obligation de rentabiliser ses activités. Face à ce nouveau contexte, la BADR a opéré une transformation en banque classique, adoptant des critères de crédit plus rigoureux.⁶⁶

3.2 .3 .1 Cadre de Financement :

- La banque Badr s'engagea appuyer le développement économique national en accordant son soutien financier à :
- Tout le porteur de projets viables, qu'il s'agisse de personnes physique ou morales
- L'ensemble des secteursd'activités contribuant à la croissance agricole, en incluant les agro-industriels publiques et privées sous toutes leur formes.

⁶⁴ Site officiel du BNA. (2024,7juin). <https://www.bna.dz>

⁶⁵ Samir AOUARIB « l'assurance agricole, le financement et le développement de l'agriculture » mémoire de magistère, ourgla, 2000, p30

⁶⁶ A .BEN HALIMA : « le système bancaire algérien texte et réalité » Dahlab 2éme édition, 1981

- L'ensemble des activités industrielles, commerciales et des professions libérales.

3.2 .3 .2 Structures de Financement

La Badr met à la disposition à la disposition de sec client une panoplie d'outils financiers pour répondre à leurs besoins en matière de financement, qu'il s'agisse d'opérations en dinars algériens ou en devises étrangères. Son offre s'articule autour de trois axes principaux :

- ✓ L, octroi de crédit à court, moyen et Lang terme
- ✓ Acquisition d'action du capital de sec client par le biais d'une émission de souscription
- ✓ La délivrance de garanties de paiement

3.2 .3 .3 Limite de Financement

Afin d'assurer un développement cohérent de son portefeuille et d'allouer ses risques de manière à réduire l'impact, la BADR limitera ses obligations envers chaque client tant pour ses prêts que pour ses prises de participation et s'assurera que sa contribution aux opérations qu'elle finance soit adéquate.

À cet effet, la direction générale établira les critères et les ratios à respecter dans ces processus.

Indépendamment des critères de crédit, dans le cadre de l'application de la loi relative à la monnaie et de crédit, le conseil d'administration détermine les limites d'intervention que la BADR respectera ; quelques exemples peuvent être donnés :

- Limitations des prêts (court, moyen et long terme). Les prêts à moyen et long terme dans le secteur agricole peuvent atteindre 90% du cout d'investissement ;
- Pourcentage maximum de participation du client dans une entreprise autre qu'une filiale de la BADR peut aller du 10% à 50%

3.3 Les crédit agricole accordé et Financer par la BADR dans le cadre agricole :

3.3 .1Crédit « R'FIG individuel »

Le crédit R'FIG est un crédit d'exploitation totalement bonifié par l'état destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.⁶⁷

a- Caractéristiques

- Montant de crédit : Selon le volume d'activité développée par l'entreprise.
- La durée de remboursement de 06 à 24 mois (selon le volume d'activité développée et la durée du cycle de production).
- Date limite d'utilisation : Elle est 03 mois minimum et 09 mois maximum.
- Taux d'intérêt : Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt zéro)
- Perte de la bonification : en cas de non remboursement (total ou partiel) à l'échéance du crédit, les intérêts et les pénalités de retard sont mis à la charge du bénéficiaire défaillant.
- Apport personnel : C'est un pourcentage à définir du montant total des besoins. Généralement l'apport personnel est de l'ordre de 30 %, néanmoins, la banque peut aller au - delà de cette disposition en fonction de la nature de projet

b- Population ciblé

- Agriculteurs et éleveurs à titre individuel,
- Agriculteurs et éleveurs organisés en coopératives, groupements, associations ou fédérations,
- Unités de services agricoles,
- Entreposeurs de produits agricoles de large consommation,
- Personnes morales intervenant dans le programme du renouveau rural et agricole.

c- Activité ciblé

- Acquérir des intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires),
- Acquérir des aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces), de moyens d'abreuvement et de produits
- Médicamenteux vétérinaires,
- Acquérir des produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation,

⁶⁷ BADR-Groupe régionale de Tizi-Ouzou « 015 », version 2022

- Repeupler l'élevage (poussins, poulettes démarrées, lapins gros élevage engraissement (acquisition taurillons, agneaux, chameaux...))

d- **Condition d la banque**

- Taux d'intérêts 0 %
- Apport personnel 0DA
- Montant prêté selon le volume d'activité développé
- Durée de remboursement variant entre 06 et 24 mois

3.3 .2Crédit « R'FIG Fédératif »

Le crédit R'FIG FÉDÉRATIF est un crédit d'exploitation, totalement bonifié par l'état, destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, et activant dans les filières de transformation, de stockage et / ou de valorisation des produits agricoles.⁶⁸

Caractéristiques

- Montant de crédit : minimum 1.000.000,00DA, maximum 1.000.000.000,00DA. La durée de remboursement : de 06 à 24 mois (selon le volume d'activité développée et la durée du cycle de production).

- Date limite d'utilisation : Elle est 03 mois minimum et 09 mois maximum.
- Durée de différé : Néant
- Taux d'intérêt : Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt zéro)
- Perte de la bonification en cas de non remboursement (total ou partiel) à l'échéance du crédit, les intérêts et les pénalités de retard sont mis à la charge du bénéficiaire défaillant.

- Apport personnel : C'est un pourcentage à définir du montant total des besoins. Généralement l'apport personnel est de l'ordre de 30 %, néanmoins, la banque peut aller au - delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.

a- Population ciblé

- Une entreprise économique de valorisation des produits agricoles.
- Plusieurs entreprises économiques organisées en société commerciale

b- Activités ciblés

- La transformation de la tomate industrielle,
- La production de lait,

⁶⁸BADR-Groupe régionale de Tizi-Ouzou « 015 », version 2022

- La production de semences de pomme de terre,
- La fabrication de pâtes alimentaires et de couscous,
- Le conditionnement et l'exportation de dattes,
- La production d'olives de table et d'huile d'olive
- La production de miel,

La production de produits de terroirs,

- La création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- L'insémination artificielle et le transfert d'embryons,
- L'abattage avicole et le découpage,
- La commercialisation, le stockage, le conditionnement et la valorisation des produits agricoles,
- La distribution d'équipements (machinisme agricole, irrigation, serres ...).

d-Conditions de banque

- Taux d'intérêts 0 %.
- Apport personnel o DA.
- Montant prêté de 10.000.000 DA jusqu'à 1.000.000.000 DA.
- Durée de remboursement variant entre 06 et 24 mois.

3.3.3 Crédit « ETTAHADI individuel»

Crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement , partiellement bonifié par l'état , octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage , ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées , relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat .⁶⁹

a-Caractéristiques

- Montant de crédit : minimum 1.000.000 ,00DA, maximum 100.000.000, 00DA.
- La durée de remboursement : déterminée en fonction de la nature de volume d'activité développée :

-Crédit à moyen terme : de 03 à 7 ans.

⁶⁹ Financement de secteur agricole, document de la BADR, 2022

-Crédit à long terme : de 08a 15 an.

- Durée de différé : 36 mois y compris la durée d'utilisation.

- Apport personnel : c'est un pourcentage a définir du montant total du projet. Généralement une structure de financement est composée de 30% d'apport personnel et 70% de crédit bancaire, néanmoins, la banque peut aller au-delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.

- Taux d'intérêt : le taux d'intérêt conventionnel est de 5,50% bonifie comme suit :

- Pour les crédits a moyen terme (C.M.T) :

- bonifie à 100%(taux d'intérêt 0) pendant les cinq premières années de remboursement.

- 1% a la charge du bénéficiaire a partir de la 6eme année jusqu'à la 7ème année.

Pour le crédit a long terme :

- Bonifié à 100% pendant les cinq premières années de remboursement.

- 1% a la charge du bénéficiaire a partir de la 6eme année jusqu'à la 7ème année.

- 3% a la charge du bénéficiaire a partir de la 8ème année jusqu'à 9ème année.

- 100% à la charge du bénéficiaire a partir de la 10ème année (le bénéficiaire supporte l'intégralité u taux d'intérêt).

- Perte de la bonification : en cas de non remboursement (total ou partiel) a l'échéance du crédit, les intérêts de retard sont mis a la charge du bénéficiaire défaillant.1

b- Population Cible

- Personne physique ou morale présentant un cahier de charges validé par le MADR,

- Propriétaire de terres privées non exploitées,

- Concessionnaire de nouvelles exploitations agricoles et / ou d'élevage relevant du domaine privé de l'état ;

- Agriculteur ou éleveur à titre individuel ou organisé en coopérative ou groupement,

- Entreprise économique de production agricole, de valorisation, de transformation ou de distribution de produits agricoles et agroalimentaires,

- Ferme pilote,

- Agriculteur EAC bénéficiant d'un droit de concession (projet de plantation ou d'acquisition d'équipements d'irrigation ou autres).

c- Activité cible

- Les travaux de préparation, d'aménagement et de protection des sols,

- Le développement de l'irrigation agricole,

- L'acquisition de facteurs et de moyens de production,

- La réalisation d'infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement ou de valorisation,

- La production artisanale,

- La protection et le développement des patrimoines génétiques animal ou végétal.

d- Condition de banque

- Taux d'intérêt 0 % pour les 5 premières années

- Apport personnel variant entre 10 % à 20 % du cout du projet

- Montant prêté de 1.000.000 DA jusqu'à 100.000.000 DA.

- Durée de remboursement entre 3ans et 15 ans

3.3.4Crédit « ETTAHADI Fédératif »

ETTAHADI FEDERATIF est un crédit d'investissement, partiellement bonifié par l'état, il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles).⁷⁰

a- Caractéristiques

- Montant de crédit : minimum 1.000.000,00DA, maximum 200.000.000,00DA

⁷⁰ Groupe régionale d'exploitation de Tizi-Ouzou, guide pratique portant processus d'octroi des crédits agricole bonifiés ,2022

- La durée de remboursement : Elle est déterminée en fonction de la nature du projet et du volume d'activité développée :

- Crédit à moyen terme de 03 à 07 ans (selon le volume d'activité développée) -Crédit à long terme : de 08 à 15 ans (selon le volume d'activité développée) .

- Crédit à moyen terme de 03 à 07 ans (selon le volume d'activité développée)

- Crédit à long terme : de 08 à 15 ans (selon le volume d'activité développée) .

- Durée de différé : 36 mois y compris la durée d'utilisation

- Apport personnel : C'est un pourcentage à définir du montant total du projet. Généralement une structure de financement est composée de 30 % d'apport personnel et 70 % de crédit bancaire, néanmoins, la banque peut aller au - delà de cette disposition en fonction de la nature de projet.

- Taux d'intérêt : le taux d'intérêt conventionnel est de 5,50 % bonifié comme suit :

- Pour les crédits à moyen terme (C.M.T) :

- Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt 0) pendant les cinq (5) premières années de remboursement.

- 1 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 6ème année jusqu'à la 7ème année. les -pour les crédits à long terme (C.L.T) :

- Bonifié à 100 % (Taux d'intérêt 0) pendant les cinq (5) premières années de remboursement.

- 1 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 6ème année jusqu'à la 7ème année -3 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 8ème année jusqu'à la 9ème année. -100 % à la charge du bénéficiaire à partir de la 10ème année (le bénéficiaire supporte l'intégralité du taux d'intérêt).

- Perte de la bonification :

En cas de non remboursement (total ou partiel) à l'échéance du crédit, les intérêts et les pénalités de retard sont mis à la charge du bénéficiaire défaillant 1

b- **Population cible**

- Transformateur de produits agricoles,

- Conditionneur de produits agricoles,
- Stockeur de produits agricoles.

c- Activité cible

- Activité cible La transformation de la tomate industrielle, •La production de lait,
- La production de semences de pomme de terre,
- La fabrication de pâtes alimentaires et couscous,
- Le conditionnement et l'exportation des dattes,
- La production d'olives de table de l'huile d'olive ;
- Production de miel,
- La production de produits de terroirs,
- La création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- L'insémination artificielle et le transfert d'embryons,
- L'abattage avicole et découpage,
- La commercialisation, le stockage, le conditionnement et la valorisation des produits agricoles d'origine animale,
- La distribution d'équipements (machinisme agricole, irrigation, serres...).

c- Condition de banque

- Taux d'intérêt 0 % les 5 premières années
- Apport personnel variant 10 % à 20 % du cout du projet
- Montant prêté de 1.000.000 DA jusqu'à 200.000.000 DA
- Durée de remboursement entre 3 ans et 15 ans.

3.3.5Crédit « LEASING Bail » :

Le Leasing ou crédit-bail est la location de machinisme agricole et matériel d'irrigation, de fabrication locale(PMAT), rentrant directement dans les projets d'investissement. Le Leasing est un crédit partiellement bonifié par l'état.⁷¹

a- Montant du prêt

- Le crédit peut atteindre 90 % après déduction du soutien de l'Etat qui est de 30%, du cout des équipements à acquérir.

b- Durée de la location

- 10 ans pour les moissonneuses - batteuses et 05 ans pour les autres équipements.

c- Taux d'intérêt

- Le taux appliqué est de 9%. TTCI an (5% à la charge du client + 4 % de bonification).

NB :

Tous les crédits ont les mêmes intervenants :

-DSA

-La BADR

⁷¹ BADR-groupe Régionale d'exploitation, Tizi-Ouzou, processus d'octroi du crédit LEASING ,2022

Conclusion du chapitre :

Le chapitre analyse la transition de l'Algérie d'un modèle de développement centralisé vers une économie de marché. Malgré les efforts de restructuration et de réorganisation, les problèmes persistants de l'agriculture algérienne n'ont pas été entièrement résolus. Depuis 2000, l'État algérien a initié des politiques pour améliorer la sécurité alimentaire, développer des filières agricoles clés et valoriser les terres. Ces politiques se sont concrétisées à travers divers plans nationaux tels que le PNDA (2000-2010), le PRAR (2010-2014) et le Plan FELAHA (2019).

Malgré les nombreuses réformes, restructurations et le soutien financier conséquent, il est évident que les objectifs fixés n'ont pas été atteints. L'agriculture algérienne reste incapable de répondre à la demande nationale croissante, exacerbée par une démographie en constante augmentation. Cette situation entraîne non seulement un besoin accru en nourriture mais également en emplois. Par conséquent, l'État se doit de faire de la sécurité alimentaire une priorité stratégique, en adoptant de nouvelles politiques, tant sur le plan organisationnel que financier.

Chapitre III :

Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre

Dans la première section de ce chapitre, nous avons présenté le secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou en commençant par une description de la région et de son emplacement géographique. Nous avons identifié quatre zones physiques distinctes et analysé les productions agricoles au cours de deux campagnes récentes, en distinguant la production végétale et animale sur les trois dernières années. En termes de foncier, nous avons examiné les surfaces agricoles utilisées (SAU) ainsi que la surface agricole totale (SAT).

Pour ce qui est du financement, une évaluation des investissements et des subventions a été effectuée, notamment celles réalisées dans le cadre du FNDA pour les quatre principales filières agricoles des cinq dernières années. Enfin, nous avons étudié les investissements réalisés par la BADR à travers divers crédits, tels que le leasing, ETAHHADIT, R'FIG.

Dans la deuxième section, nous avons présenté la BADR, en détaillant son statut ainsi que son mode de fonctionnement. Enfin, nous avons introduit notre étude, qui se concentre sur un crédit spécifique appelé "R'FIG", destiné à soutenir la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage

Section 1 : présentation du secteur agricole a la wilaya de Tizi –Ouzou

1.1 Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

Cette section se concentre sur la présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers certains indicateurs clés. Dans le domaine agricole, Tizi-Ouzou se distingue par un relief difficile, caractérisé par quatre zones physiques distinctes : la vallée de la SEBAOU et la dépression de DRAA-EL-MIZAN, les montagnes côtières, le massif intérieur et les forêts,

1.1.1Aperçu historique

Tizi-Ouzou possède une histoire riche marquée par des événements et des figures emblématiques. C'est une région réputée pour sa résistance farouche contre toute tentative d'incursion étrangère, sa population étant toujours prête à s'engager pleinement pour l'indépendance. Les habitants de la Kabylie se distinguent par leur attachement à la liberté et à la patrie. Comme d'autres régions d'Algérie, la partie occidentale de la Kabylie a connu une succession de civilisations : Phéniciens, Grecs, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Espagnols, Turcs et enfin Français. Tizi-Ouzou est une wilaya qui a joué un rôle crucial dans l'histoire, fournissant un grand nombre de résistants et de combattants tels que Lalla Fatma Nsoumeur, Amirouche, Krim Belcacem, Abane Ramdane, et d'autres.

Pendant l'occupation française à partir de 1830, la Kabylie a opposé une résistance farouche jusqu'en 1844, lorsque les colons ont conquis Dellys, Draa-El-Mizan et Tizi-Ouzou. Tizi-Ouzou a toujours occupé une position stratégique notable, en particulier le long du littoral où les premiers centres urbains (Dellys et Tizirt) se sont formés. La montagne Kabyle a joué un rôle politique crucial en tant que lieu de refuge et de résistance tout au long de son histoire, ce qui a renforcé l'importance du col des Genêts. La dynamique socio-historique de Tizi-Ouzou reste profondément ancrée dans la région jusqu'à ce jour.⁷²

1.1.2Situation géographique

La Wilayas de Tizi-Ouzou ce situe à 100 Kilomètre de la capitale et à 80 Kilomètre de l'aéroport international d'Alger, elle présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2 .994 km², un potentiel agricole cultivable très faible 32%.

Elle comprend une chaîne côtière composée des Daïras de Tizirt, Azzeffoun, un massif central situé entre l'Oued Sebaou et la dépression de Drâa El Mizan, Ouadhias.

⁷² Exemple personnalisé : Skylock. (2010). Repères géographiques : Tizi-Ouzou, Algérie. Skylock. <http://www.Tizi161.Skylock.com/641035093-reperes-geographique-tizi-ouzou-algerie.html>

- La wilaya de Tizi-Ouzou est limitée par:
- La mer méditerranée au Nord
- La Wilaya de Bouira au Sud
- La Wilaya de Boumerdes à l'Ouest
- La Wilaya de Bejaia à l'Est.

Le climat de la région de Tizi-Ouzou est de type méditerranéen, il se caractérise par deux saisons : un hiver humide de froid et un été sec et chaud, ceci est dû au front de contact entre les masses d'air nordique et tropicales.⁷³

1.1.3 Le Secteur agricole :

L'agriculture représente un secteur essentiel dans la wilaya de Tizi-Ouzou, jouant un rôle très importantes dans le développement de la région malgré la monographie complexe et enjeux climatique qui posent un problème pour le développement de cette pratique essentielle pour l'économie de la région.

1.1.4 Les zones agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou

En raison des variations topographiques de la wilaya, diverses zones présentent des potentiels agricoles distincts, chacune adaptée à des types d'agriculture spécifiques

1.1.4.1 Zone 1: La Zone Des Piémonts et des plaines

La zone I, composée de vallées et de plaines avec une pente inférieure à 3%, se distingue par des sols principalement limono-sableux et une pluviométrie dépassant 600 mm par an. Cette région, la plus fertile de la wilaya, possède une superficie agricole utile (SAU) de 40 000 hectares, soit 44% du total. Elle inclut 6 000 hectares de terres anciennement sous le secteur socialiste ainsi que la majorité des terres irriguées. Principalement, elle englobe les terres de la vallée de Sebou et de la dépression de Draa-el-Mizan. Les communes de cette zone sont divisées en deux sous-zones distinctes :

Zone 1 : la vallée de SEBAOU Allant de TADMAIT jusque a MAKOUDA

Zone 2 : la dépression de DRAA_ ALMIZAN allant jusque a OUADHIA

⁷³ Agence Nationale de Développement de l'Investissement. (2009). Monographie de la wilaya de Tizi Ouzou. ANDI.

http://www.andi.dz/PDF/monographies/Tizi_ouzou.pdf

1.1.4.2 Zone 2 : les montagnes côtières

Cette zone correspond aux bas piémonts. Elle présente des caractéristiques similaires à la zone précédente, mais avec une pente des terrains variant entre 3 % et 12,5 %. Elle se situe dans la partie nord de la wilaya, s'étendant de MIZRANA à AIT-CHAFFA.

1.1.4.3 Zone 3 : les massifs de l'intérieur

Cette zone, constituée de hauts piémonts, comprend des terres avec une pente variant entre 12,5 % et 25 %. Elle s'étend sur une superficie de 92 940 hectares, représentant 31,42 % du territoire de la wilaya. Elle englobe l'axe montagneux allant de MAATKAS à IFARHOUNENE.

1.1.4.4 Zone 4 : Les forêts

Cette zone comprend les massifs montagneux de l'intérieur, où la pente des terrains est supérieure à 25%. L'arboriculture rustique, notamment les oliviers et les figuiers, y est dominante. Elle correspond à la partie occupée par les forêts de YAKOURENE et de ZEKRI, situées dans la frange Est de la wilaya. La zone couvre 11 000 hectares de superficie agricole utile (SAU).⁷⁴

1.2 Les productions agricoles à la wilaya de Tizi-Ouzou

La production agricole à Tizi-Ouzou se divise en deux catégories principales : végétale et animale, la première regroupe plusieurs plantations essentielles dans la région, tandis que les animaux à gros bétail, avicultures et apicultures avec les productions qui sont affiliées à ces dernières représentent la production animale.

1.2.1 La production végétale campagne agricoles 2021/2022 :

Tableaux n° 04: Le tableau nous montre la production en (QX) par rapport à la surface utilisée et, le rendement par (HA) durant la campagne agricole 2021/2022

Nature des cultures	Production (QX)	Surface(HA)	Rendement (QX /HA)
céréales d'hiver	3588,38	234	15,33
cultures fruitières	214122,45	333,75	641,58

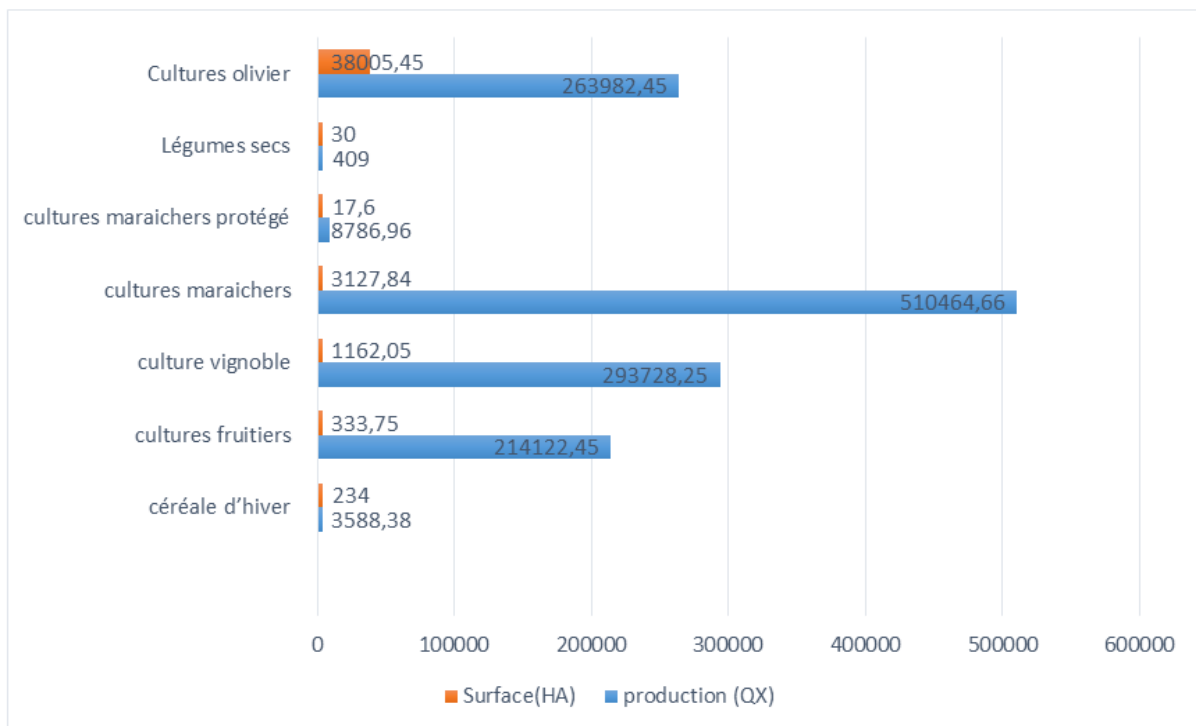
⁷⁴ Haddad, M. (2010). La dynamique urbaine à Tizi Ouzou : Problématiques et perspectives. Revue de géographie et d'aménagement du territoire, 28(4), 67-82

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

culture vignoble	293 728,25	1162,05	252,80
cultures maraichers	510464,66	3127,84	163,19
cultures maraichers protégé	8786,96	17,6	499,25
Légumes secs	409	30	13,63
Cultures olivier	263982,45	38005,45	6,94

Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Figure n03 : la figure montre la production en (QX) des différentes cultures par apport à la surface utilise En (HA)



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

- Les cultures fruitières avec un rendement de 641,58 QX/HA ces cultures ont le rendement le plus élevé, cela indique une grande efficacité dans l'utilisation de la surface cultivée pour produire une quantité importante
- La culture vignoble avec un rendement de 252,80 QX/HA ont également un rendement élevé, ce qui montre une bonne productivité par unité de surface

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

- Les cultures maraichères avec un rendement de 163,19 QX /HA ces cultures montrent une bonne productivité, ce qui est typique des cultures intensives comme les légumes frais
- Les Céréales d’hiver avec un rendement de 15 ,33 QX /HA une production faible, ce qui peut être typique des céréales nécessitant de grandes surfaces pour produire des quantités significatives
- Les cultures des légumes secs avec un rendement de 13,63QX/HA ce rendement est également plus faible, probablement dû à la caractéristique spécifique de ces cultures
- Cultures d’olivier avec un rendement de 6,94 QX/HA ce rendement est relativement faible reflétant peut être les conditions spécifique et les exigences de oléicultures aux la majorité de l production et destiner à l’extraction de l’huile de olive
- Les cultures maraichères protégé avec un rendement de 499,25 QX/HA un rendement très élevé pourrait indiquer une bonne pratique agricole malgré sa nouveauté dans la région

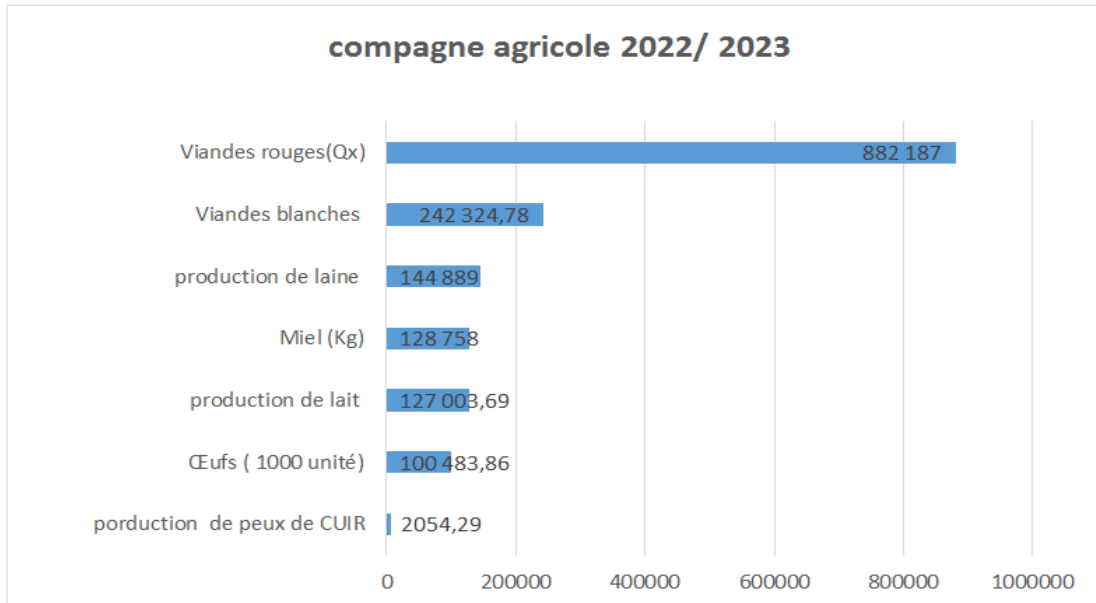
1.2.2 La production animales compagne agricoles 2022 /2023

Tableaux n 05: Le tableau nous montre la production animale en plusieurs (unité) durant la campagne agricole 2022 /2023

PRODUCTION	unité	compagne 2022/ 2023
production de peux de CUIR	QX	2054,29
Œufs (1000 unité)	1000 unités	100 483,86
production de lait	1000L	127 003,69
Miel (Kg)	Kg	128 758
production de laine	Kg	144 889
Viandes blanches	Qx	242 324,78
Viandes rouges(Qx)	QX	882 187

Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Figure n° 04 : La figure nous montre la production animale en plusieurs (unité) durant la campagne agricole 2022 /2023



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole
Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

- La production de viandes rouges (bovin, ovin) avec une quantité de 882187 QX est la plus élevé parmi toutes les catégories, ce qui montre une prédominassions de l'élevage de bovin et d'ovin cela pourrait être du a une forte demande domestique et a l'exploitation
- La production de viandes blanches (poulet, dinde etc...) avec une quantité de 242324 ,78 QX est très élevée indiquant une forte consommation de ces produits et une production intensive
- La production de laine avec une quantité de 144889 kg une importante quantité suggérant une présence significative d'élevage ovin cela peut être associé à des pratiques traditionnelles ou à une demande pour la laine dans les industries textiles
- La production de miel avec une quantité de 128758 kg cette production est remarquables ce qui pourrait refléter de bonnes conditions pour l'apiculture et une demande stable pour le miel
- La Production de lait avec une Quantité de 127003.69 (en milliers de litres) cette production laitière est également élevée, ce qui pourrait indiquer une grande population de bovins laitiers et une infrastructure bien développée pour la transformation du lait.

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

- Œufs avec une Quantité de 100483.86 (en milliers d'unités), La production d'œufs est significative, indiquant une forte activité avicole. Cela peut être attribué à une demande élevée pour les œufs, tant pour la consommation directe que pour l'industrie agroalimentaire.
- La Production de peaux de cuir avec une Quantité de 2054.29 QX Cette production est relativement modeste par rapport aux autres catégories de production animale, Cela pourrait refléter une demande limitée ou une spécialisation de la région dans d'autres types de production animale.

Les données montrent une prédominance de la production de viandes rouges, suivie par les viandes blanches et les produits laitiers. La production d'œufs et de miel est également significative, tandis que la production de peaux de cuir est relativement modeste. Ces informations permettent de comprendre les priorités et les spécialisations agricoles de la région pour la campagne 2022/2023, indiquant une forte orientation vers l'élevage pour la viande et les produits laitiers.

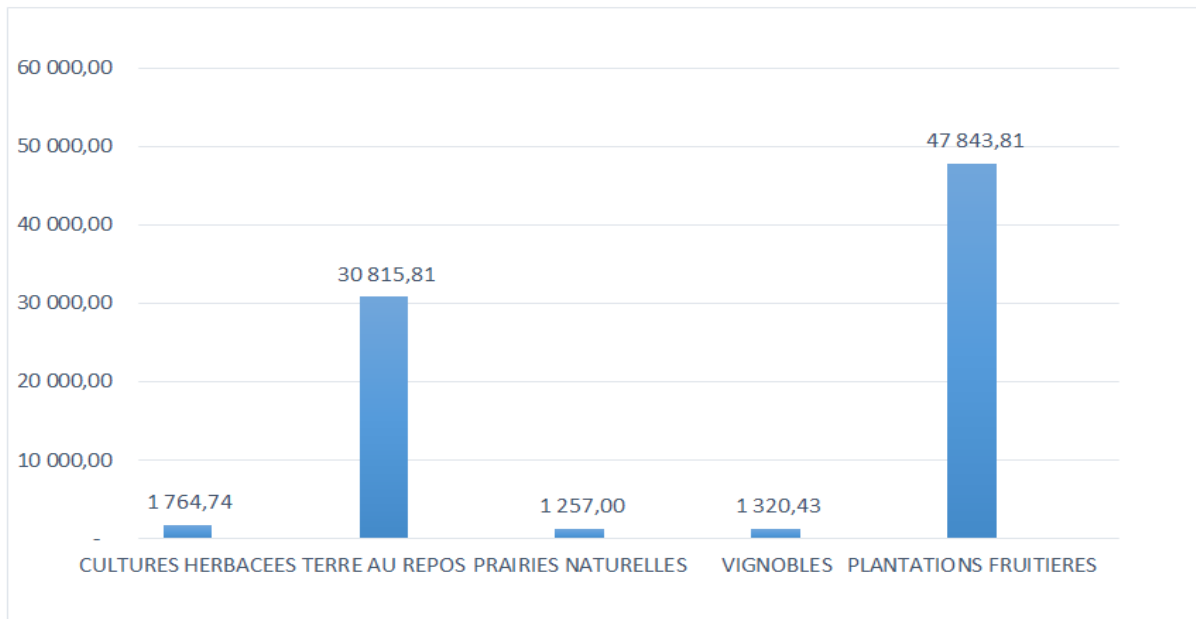
1.3 La surface agricole utiliser S.A.U :

Tableaux N° 06 : le tableau nous montre la surface agricole utilisé dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres exploitées

Terres utilisé	Natures exploitation	Surfaces exploites	Total des surfaces d'exploitation
Terres labourables	CULTURES HERBACEES	17604,74 HA	48420,55 HA
	TERRE AU REPOS	30815,81 HA	
Terres des cultures permanentes	PRAIRIES NATURELLES	1257 HA	50421,24 HA
	VIGNOBLES	1320,43 HA	
	PLANTATIONS FRUITIERES	47843,81 HA	

Source : les donner fourni par la direction des services agricole

Figure N°05: la figure nous montre la surface agricole utilisée dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres exploitées



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

La terres labourables est constituer deux types d'exploitation agricole :

- Cultures Herbacées occupe une surface de 17604,74 HA Analyse elle occupe une surface parmi les terres agricoles utilisées. Ces cultures incluent principalement des graminées et des légumineuses utilisées pour le fourrage et les pâturages. Elles sont essentielles pour soutenir l'élevage en fournissant des aliments pour le bétail.
- Les Terres au Repos occupe une Surface de 30815,81 HA Analyse ces derniers sont des terres laissées sans culture pendant une période pour permettre au sol de se reposer et de régénérer sa fertilité. Cette pratique est cruciale pour maintenir la santé du sol à long terme et pour la durabilité des pratiques agricole

Les terres de cultures permanentes sont constituées de trois types d'exploitation agricole :

- Les Prairies Naturelles occupent une surface de 1257 HA elles occupent une très petite surface comparativement aux autres types de terres. Ces prairies sont principalement utilisées pour le pâturage direct des animaux et nécessitent moins d'intervention humaine.

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

- Les Vignobles occupent une Surface de 1320, 43 HA ces plantations sont une composante importante des surfaces agricoles, indiquant une spécialisation dans la production de raisins ou d'autres produits à base de raisin. Ils nécessitent une gestion spécifique et des techniques culturales adaptées.
- Les Plantations Fruitières occupe une surface de 47843,81 HA cet exploitation fruitières constituent une part très importante des terres agricoles. Cela reflète une orientation significative vers la production de fruits, ce qui pourrait être destiné à la consommation locale, l'exportation ou la transformation industrielle.

Les données montrent une utilisation diversifiée des terres agricoles, avec une prédominance des des plantations fruitières. Les terres au repos occupent également une grande partie des surfaces, ce qui est crucial pour la rotation des cultures et la préservation de la fertilité des sols. Les prairies naturelles et les cultures herbacées, bien que représentant une petite surface, jouent un rôle essentiel dans le pâturage des animaux. Enfin, les vignobles, bien que plus spécialisés, montrent une orientation notable vers la viticulture. Cette diversité dans l'utilisation des terres reflète une stratégie agricole équilibrée visant à maximiser la production tout en préservant les ressources naturelles.

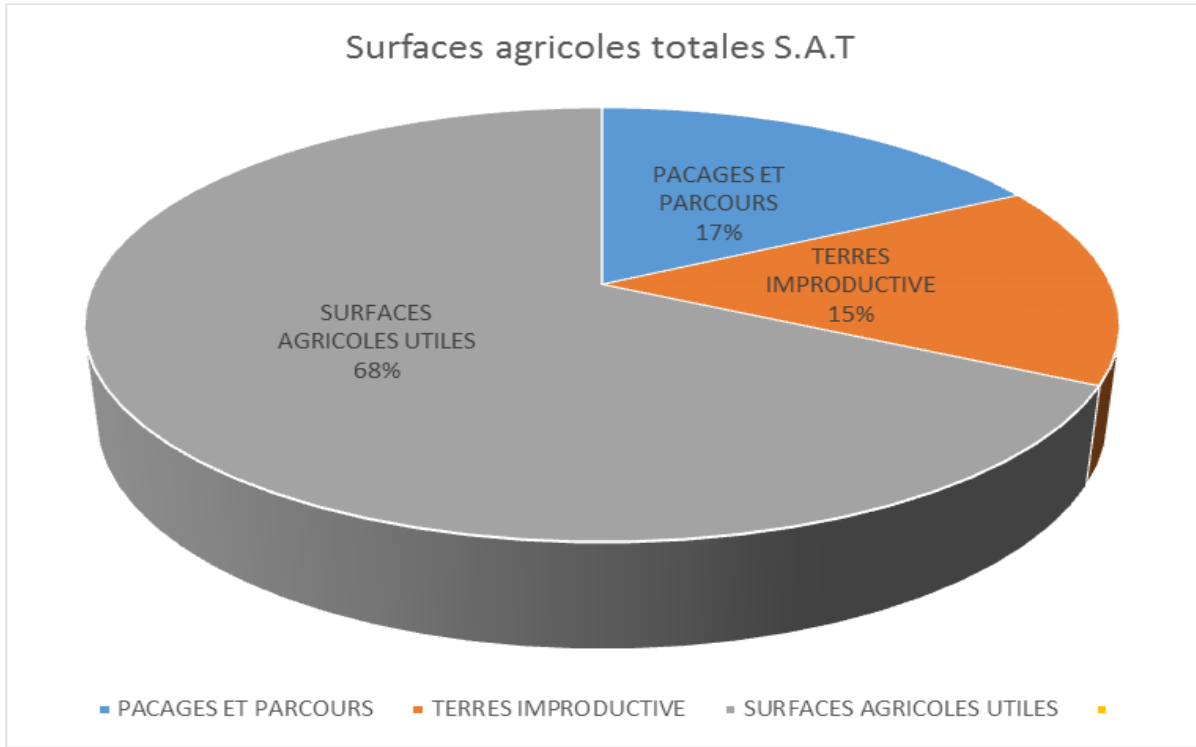
1.4 La surface agricole Totale S.A.T

Tableaux n° 07 : le tableau nous montre la surface agricole totale dans la wilaya de Tizi-Ouzou par apport à la nature des terres existante et sa portion (%)

NATURE DES TERRES EXISTANTE	Surface (HA)	%
PACAGES ET PARCOURS	25 370,40	17%
TERRES IMPRODUCTIVES	21 859,30	15%
SURFACES AGRICOLES UTILES (S.U.A)	98 841,79	68%
SURFACES AGRICOLES TOTALES (S . A . T)	146 071,49	100%

Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Figure n° 06: la figure nous montre la surface agricole totale dans la wilaya de Tizi-Ouzou par rapport à la nature des terres existante et sa portion (%)



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

- Pacages et parcours représentent 17 % une petite portion de la surface totale, mais peuvent être cruciales pour l'élevage.
- Terres improductives représentent 15% une surface significative. L'amélioration ou la réhabilitation de ces terres pourrait augmenter la productivité agricole globale.
- Surfaces agricoles utiles constituent la majorité de la S.A.T avec 68 % Elles sont essentielles pour la production alimentaire et d'autres cultures.

1.5 Evaluation financières des investissements et subventions agricoles

L'évaluation se concentrera sur les aspects financiers de chaque filière, en particulier sur la part des subventions agricoles réalisées par le fonds national de développement agricole (FNDA) et les investissements agricoles de la banque BADR pour le développement de chacune de ces quatre principales filières (machinisme, irrigation, production végétales, production animale) dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.5.1 Définition des Subventions agricole et ces formes

La wilaya de Tizi-Ouzou en ce qui concerne le secteur agricole ,est représenté par la direction des services agricole (DSA)et les subdivision agricole qui supervise l'attribution des subventions, qui sont définis comme des aides financières aux agricultures pour compenser et accompagner avec un certain taux de soutien par apport aux fonds engager et compenser leur revenus , promouvoir la production et encourager des pratique durable .

Les formes des subventions :

- Les subventions peuvent prendre différents formes notamment des paiements direct
- Les subventions pour les intrants (comme les semences fourragères et les engrais)
- Les subventions d'équipement versé en vue de contribuer à l'acquisition d'une immobilisation
- Les subventions d'équilibre destiné aux entreprises publiques affectées par des conditions d'exploitation déficitaires

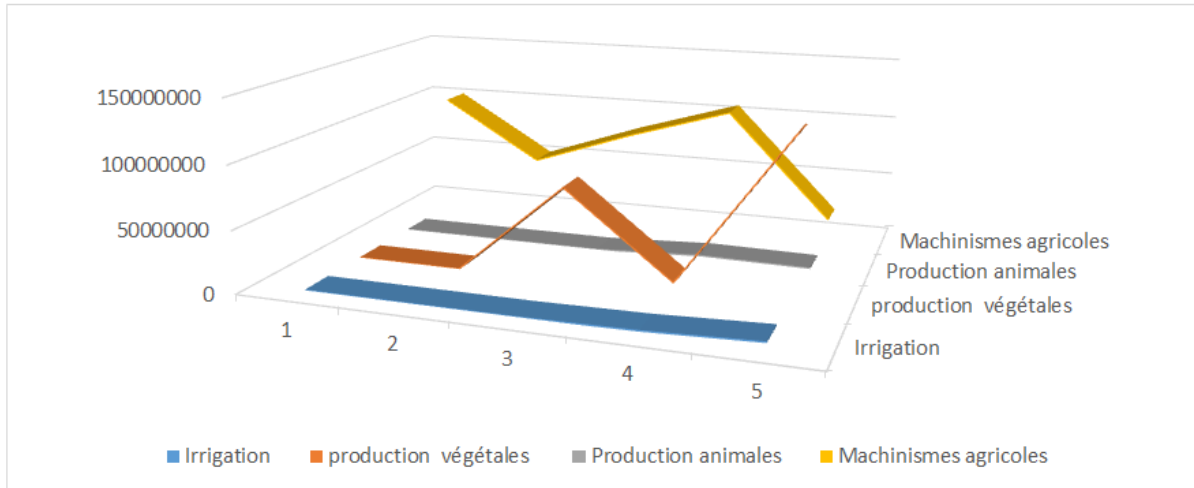
1.5.2 Les subventions agricoles réalisées dans le cadre (FNDA) :

Tableaux n 08: le tableau représente les principales filières subventionnées par le fonds national de développement agricole

FILIEREE SUBVENTIONNER DANS LE CADRE FNDA	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne évolution 2018/2022
Irrigation	/	/	/	1200000	4472945,11	2,73
Production végétales	69735573 ,99	70958201 ,74	74646750,25	8570248,53	129800898,4	0,18
Production animales	/	/	/	4019000	2975000	-0,26
Machinismes agricoles	100376735,6	50314427,01	79823388,22	105904498,4	19373795,4	-0,10

Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole

Figure n° 07: la figure représente les principales filières subventionnées par le fonds national de développement agricole



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par la direction des services agricole
Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

- **Irrigation Évolution** La moyenne d'évolution est de 2,73, indiquant une augmentation moyenne annuelle de 273% avec une absence totale de 2018 jusque a 2021, puits Une très forte augmentation des subventions surtout entre les deux derniers Année de son introduction Cela montre une priorité récente et significative donnée à l'amélioration des infrastructures d'irrigation.
- **Production végétales** La moyenne d'évolution est de 0,18 soit une augmentation annuelle moyenne de 18,3%, Une croissance régulière et soutenue Les subventions augmentent chaque année, soulignant un engagement constant dans le développement de cette filière ce qui est crucial pour diversifier et augmenter la production agricole.
- **Production Animale** La moyenne d'évolution est de -0,26 indiquant une diminution annuelle moyenne de 25,98%, Bien que des subventions aient été introduites en 2021, il y a eu une diminution en 2022. Cela pourrait indiquer un démarrage progressif des investissements dans cette filière
- **Machinisme Agricole** La moyenne d'évolution est de -0,10 soit une diminution annuelle moyenne de 10,06% Les subventions pour le machinisme agricole ont connu une forte variabilité avec un pic en 2021 suivi d'une baisse en 2022,Cette fluctuation pourrait refléter des achats important de machines à certains moments ou une variation dans la demande possiblement en réponse à des besoins urgents ou à des opportunités d'investissement en phases.

1.6 Les investissements effectués par la BADR dans le cadre des trois crédits agricoles, ETTAHADI, R'FIG, leasing :

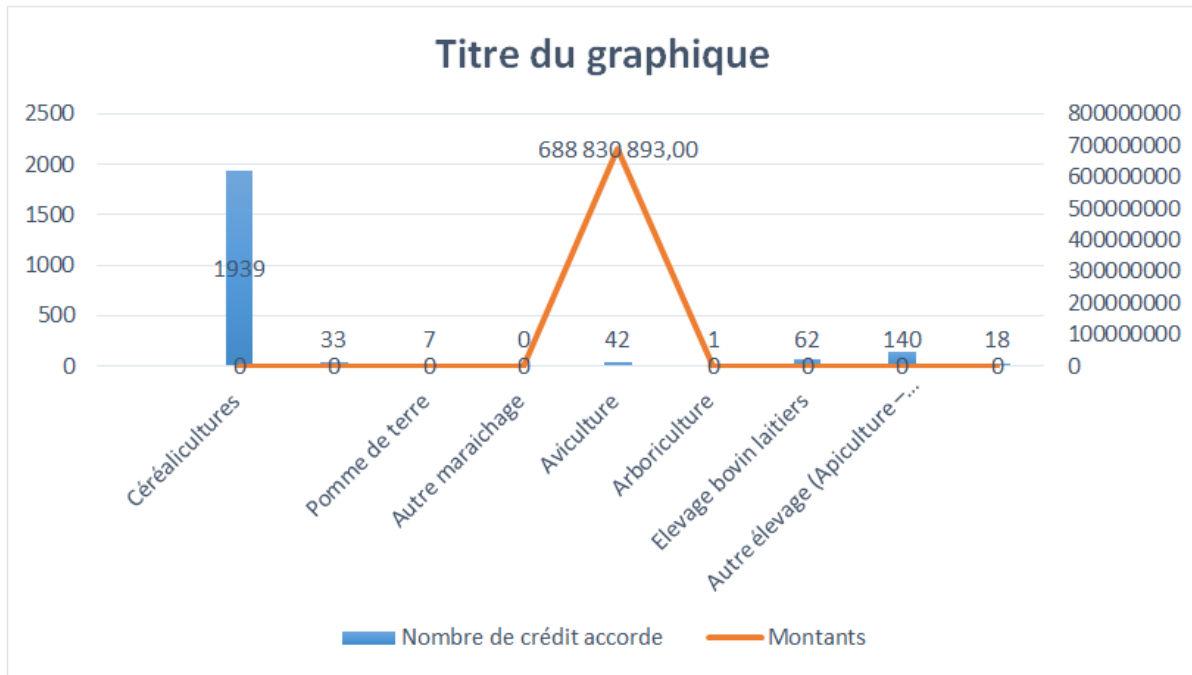
1.6.1 Le crédit R'FIG :

Tableaux n° 09: le tableau montre le cumul des investissements dans le cadre de crédit R'FIG depuis sa création jusqu'au premier semestre 2024

Activité financé	Nombre de crédit accordé	Montants
Céréales	1939	1 237 925 738,00
Céréales «RFIG indemnisé	33	10 91 000,00
Pomme de terre	7	64 880 000,00
Autre maraichage	0	0
Aviculture	42	688 830 893,00
Arboriculture	1	9 708 496,00
Elevage bovin laitiers	62	176 230 535 ,00
Autre élevage (Apiculture –engraissements veaux)	140	1021 730 900,00
Autres activités (huilerie- mise en valeur produits agricoles – chambre froide – abattoir avicole)	18	322 872 830, 00
Totale wilayas	2242	3 533 089 392 ,00

Source : le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou « 015 »

Graphe N° 02: Graphe montrent le cumuler les investissements dans le cadre de crédit R'FIG depuis sa création jusque ou premier semestre 2024



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou

Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

Le tableau présente les investissements cumulés réalisés dans le cadre du crédit R'FIG jusqu'au premier semestre de 2024, répartis entre diverses activités agricoles.

Le secteur dominant est la céréaliculture, avec 1 939 crédits accordés, totalisant 1,24 milliard DA. D'autres activités, comme l'aviculture et l'élevage bovin laitier, ont également bénéficié d'un financement significatif, avec respectivement 688,83 millions DA et 176,23 millions DA alloués. L'arboriculture et les autres élevages (comme l'apiculture et l'engraissement de veaux) ont reçu un financement plus (comme l'apiculture et l'engraissement de veaux) ont reçu un financement plus modeste.

Ce déséquilibre en faveur des céréales pourrait indiquer une concentration stratégique sur cette culture, probablement en raison de son importance pour la sécurité alimentaire. Cependant, il serait utile d'explorer les raisons pour lesquelles certaines filières, comme le maraîchage, n'ont pas reçu de financement, afin de mieux adapter les stratégies de soutien financier aux besoins réels du secteur agricole.

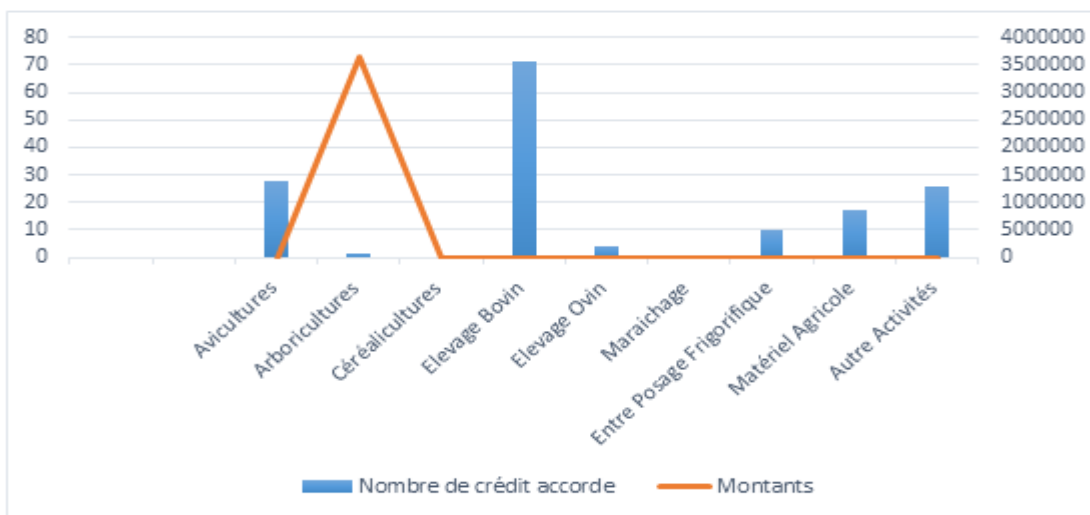
1.6.2 Le crédit ETAHHADI :

Tableaux n°10 : le tableau montre le cumuler les investissements dans le cadre ETAHHADI depuis sa création jusque ou premier semestre 2024

Activité financé	Nombre de crédit accorde	Montants
Avicultures	28	593 665 276,00
Arboricultures	1	3647 420,00
Céréalicultures	0	0
Elevage Bovin	71	655 051 386,00
Elevage Ovin	4	27 951 223,00
Maraichage	0	0
Entre Posage Frigorifique	10	164 792 084,00
Matériel Agricole	17	75 270 921 ,00
Autre Activités	26	532 684 459,00
Total Wilayas	157	2 053 062 769,00

Source : le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou « 015 »

Graphique n° 03: montre le cumuler les investissements dans le cadre E TTAHADI depuis sa création jusque ou premier semestre 2024



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou

Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

Le tableau présente les investissements cumulatifs réalisés dans le cadre du crédit ETAHHADI depuis sa création jusqu'au premier semestre de 2024

Ce crédit soutient diverses activités agricoles, avec une répartition variée des crédits. L'élevage bovin est le secteur le plus financé, avec 71 crédits accordés pour un montant de 655,05 millions DA. Viennent ensuite les avicultures, avec 28 crédits représentant 593,66 millions DA, et les activités diverses, avec 26 crédits totalisant 532,68 millions DA. D'autres secteurs comme le maraîchage et la céréaliculture n'ont reçu aucun financement. Ce déséquilibre reflète probablement une priorisation des activités perçues comme plus stratégiques ou rentables, telles que l'élevage et l'aviculture. Il serait pertinent d'examiner si ces investissements répondent efficacement aux besoins locaux, en particulier dans les secteurs moins financés.

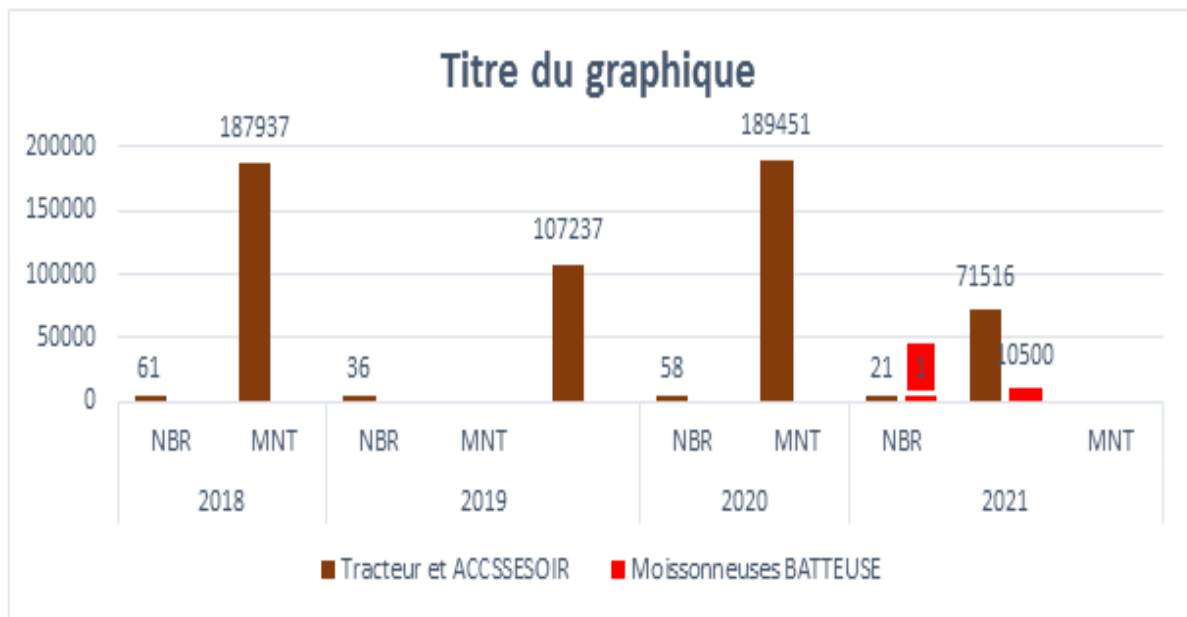
1.6.3Le crédit leasing :

Tableaux n° 11: montre le cumuler les investissements dans le cadre de crédit leasing des 2018 a 2021

ACTIVITE	2018		2019		2020		2021	
	NBR	MNT (KDA)	NBR	MNT (KDA)	NBR	MNT (KDA)	NBR	MNT (KDA)
Tracteur et Accessoire	61	187937	36	107237	58	189451	21	71516
Moissonneuses Batteuse	0	0	0	0	0	0	1	10500

Source : le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou « 015 »

Graphique n°04 : montre le cumuler les investissements dans le cadre de crédit leasing des 2018 a 2021 Unité : 1000 DA



Source : établi par nous-même a partis des donner fourni par le groupe d'exploitation régional Tizi-Ouzou

Selon les donner contenus dans le tableau n° et le schéma réaliser en constate que :

Entre 2018 et 2021, les investissements de la BADR via le crédit leasing ont principalement concerné les tracteurs et leurs accessoires, avec une nette fluctuation au fil des années.

En 2018, 61 crédits ont été accordés pour un montant total de 187,9 millions DA, suivi d'une baisse en 2019 avec seulement 36 crédits et 107,2 millions DA. En 2020, les investissements ont rebondi, atteignant 189,4 millions DA pour 58 crédits, avant de redescendre à 21 crédits pour 71,5 millions DA en 2021. Concernant les moissonneuses-batteuses, aucun crédit n'a été accordé de 2018 à 2020, avec une seule acquisition en 2021 pour 10,5 millions DA. Cette tendance montre une priorité pour le renouvellement de tracteurs, bien que les investissements aient connu des fluctuations importantes.

Section 02 : Découverte de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

2.1. La création de la banque d'agriculture et du développement rural

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est une institution financière nationale fondée par le décret n°82-106 le 13 mars 1982, sous la forme d'une société par actions. Elle résulte de la scission de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et dispose d'un capital social de 54 milliards de DA. Ses principales missions incluent le soutien au développement du secteur agricole et la valorisation du monde rural.

La BADR, en tant qu'institution financière nationale, fournit conseils et assistance aux entreprises publiques économiques dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement, dans le respect du secret bancaire. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1994 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, d'octroi des crédits, ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion.

Initialement composée de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales, avec près de 7 000 cadres et employés répartis dans les structures centrales, régionales et locales. Cette densité de réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. Avec un chiffre d'affaires dépassant les 37 milliards de DA, la BADR contribue activement au développement économique du pays.

2.2. L'historique de la BADR :

La BADR, banque publique algérienne, a connu plusieurs étapes clés dans son évolution depuis sa création en 1982 :

De 1982 à 1990, la BADR s'est attachée à asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones agricoles, acquérant ainsi notoriété et expertise dans le financement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Entre 1991 et 1999, la loi 90-10 mettant fin à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention aux autres secteurs, notamment les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Cette étape a aussi été marquée par l'introduction des technologies informatiques.

Depuis les années 2000, la BADR s'implique davantage dans la relance des investissements productifs et l'adaptation de ses activités et prestations aux principes de l'économie de marché.

2.3. Présentation de l'Agence d'Accueil

2.3.1. Aperçu de l'Organisme d'Accueil

L'agence BADR de Tizi-Ouzou, identifiée par le numéro « 580 », a été fondée en 1982 suite à la restructuration de la BNA. Située au chef-lieu de la wilaya, cette agence fonctionne selon un modèle de « banque assise », qui se compose de deux équipes principales : le « front office » et le « back office ».

2.3.1.1. Le Front Office

Le front office propose un environnement accueillant et adapté, garantissant un service personnalisé. Les clients bénéficient d'un accompagnement par un chargé de clientèle pour le traitement de toutes leurs transactions bancaires, ainsi que d'une assistance et de conseils de premier ordre en matière de gestion de patrimoine et de placements financiers.

2.3.1.2. Le Back Office

Le back office regroupe les ressources techniques et humaines nécessaires pour traiter en temps réel les ordres et opérations émanant du front office. Il fournit l'assistance, les conseils et les informations indispensables à la bonne exécution des opérations pour les clients. En outre, il est responsable des tâches administratives et techniques, respectant des délais précis, et collabore avec d'autres structures internes ou externes à la banque. Ce service comprend plusieurs départements, tels que le service crédit, le service portefeuille, le service commerce extérieur, le service comptabilité et le service des virements.

2.4. Le Service Crédit

2.4.1. Présentation et Organisation du Service Crédit

Le service crédit constitue la pierre angulaire de chaque agence, car il est responsable de la valorisation des ressources de la banque à travers l'octroi de crédits sains. Ce service est divisé en trois sections, chacune prenant en charge des tâches spécifiques, allant de la réception des demandes des clients à la supervision de l'utilisation des crédits, en passant par l'analyse des dossiers.

2.4.1.1. Rôle de la Cellule Étude et Analyse

Cette cellule est composée de chargés de clientèle et de chargés d'étude. Les chargés de clientèle se concentrent sur la réception et la vérification des dossiers de crédit, tandis que les chargés d'étude s'occupent de l'analyse et du montage de ces dossiers.

2.4.1.2. Rôle de la Cellule Suivi des Engagements

Également composée de chargés de clientèle et de chargés d'étude, cette cellule est responsable du suivi et de la gestion des dossiers de crédits ainsi que du recouvrement des créances.

2.4.1.3. Rôle de la Cellule Juridique

La cellule juridique sert d'interlocuteur pour les différents services d'exploitation et d'administration. Elle est chargée de traiter tous les problèmes juridiques et de suivre les règlements des opérations en litige, ainsi que le recouvrement des créances litigieuses.

2.4.2. Relations du Service Crédit

L'organisation de l'agence est conçue pour favoriser l'interdépendance et la complémentarité entre les différents services, ainsi qu'avec l'ensemble des structures de la banque.

2.4.2.1. Relations Fonctionnelles

2.4.2.1.1. Services de l'Agence :

- Service Caisse et Portefeuille : Pour les retraits, virements, dépôts, encaissements et escomptes de chèques et effets.
- Service Étranger : Concernant les crédits externes.
- Service Contrôle.

2.4.2.1.2. Autres Structures de la Banque :

- Groupe Régional d'Exploitation : Où sont transmis les dossiers de crédit pour décision, dans la limite de ses prérogatives.
- Direction des Crédits : Pour assistance, évaluation et mise en place des crédits.
- Direction Financière : En matière de mobilisation des crédits et des besoins financiers.
- Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses : Pour conseils juridiques et gestion des affaires précontentieuses et contentieuses.

- Direction de la Comptabilité.

2.4.2.1.3. Consultation d'Autres Organismes :

- Centrales de la Banque d'Algérie : Telles que la centrale des impayés, des risques et des bilans.
- Administrations : Fiscales, douanes, conservation foncière, etc.

2.4.2.2. Relations Hiérarchiques

Le service crédit entretient des relations hiérarchiques avec les autres départements. Il est placé sous l'autorité du Directeur d'agence, qui assure la liaison entre le service et les structures hiérarchiques. Étant donné que l'agence dispose d'un pouvoir décisionnel limité, les dossiers de crédit sont transmis au comité du Groupe régional d'exploitation pour une étude complémentaire et une décision éventuelle. Si nécessaire, ces dossiers sont ensuite soumis à la Direction Générale pour une décision et une autorisation finale.

2.5. Les missions et les objectifs de la BADR

La BADR a reçu plusieurs missions et objectifs de la part des autorités publiques :

2.5.1. Missions de la BADR

Créée pour répondre à des besoins économiques, la BADR a pour vocation de restructurer le système agricole, garantir l'indépendance économique du pays et améliorer le niveau de vie des populations rurales. Ses missions incluent :

- La gestion de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- L'ouverture de comptes pour toute personne en faisant la demande.
- La réception de dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l'épargne.
- Le soutien au développement du secteur agricole.
- La promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Le contrôle, en collaboration avec les autorités compétentes, des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

Pour mieux accomplir ses missions et se rapprocher de ses clients, principalement des agriculteurs et des opérateurs privés, la BADR a élargi ses pouvoirs décisionnels. Ces

décisions, basées sur des critères tels que la nature et le montant des crédits demandés, permettent aux structures d'exploitation de bénéficier d'une plus grande autonomie, renforçant ainsi leur compétitivité. L'organisation décentralisée de la banque comprend des succursales et des agences, qui fonctionnent en dehors du siège central.

2.5.2. Objectifs de la BADR

Les objectifs de la BADR se déclinent selon plusieurs axes stratégiques :

- Accroître les ressources à des coûts optimaux tout en garantissant leur rentabilité grâce à des crédits diversifiés et productifs, en conformité avec les réglementations en vigueur.
- Assurer une gestion rigoureuse de la trésorerie, tant en dinars qu'en devises.
- Favoriser un développement harmonieux de la banque dans tous les secteurs d'activité qui la concernent.
- Élargir et redéployer son réseau pour mieux servir ses clients.
- Satisfaire les besoins de sa clientèle en proposant des produits et services adaptés.
- Mettre en place une gestion dynamique du recouvrement pour optimiser les flux financiers.
- Stimuler le développement commercial par l'adoption de nouvelles techniques managériales, telles que le marketing, ainsi que l'introduction de nouvelles gammes de produits.

2.6. Principaux Axes de Réalisation des Objectifs

2.6.1. Financement Global des Activités Agricoles

La BADR s'engage à financer l'ensemble des activités agricoles, tant en amont qu'en aval. Elle intervient dans tous les domaines liés à l'agriculture, y compris le secteur agricole, para-agricole et agro-alimentaire. Cela englobe la production végétale et animale (élevage), la pêche et l'aquaculture, ainsi que les industries alimentaires, des boissons et du tabac. De plus, elle soutient les activités périphériques, le commerce et la distribution, l'emballage, le conditionnement, le transport, l'entreposage, la manutention, ainsi que le développement rural.

2.6.2. Complet des Filières Agricoles

La BADR finance toutes les activités associées à des filières spécifiques. Par exemple, elle soutient les filières céréalières, avicoles et aquacoles, garantissant ainsi un accompagnement intégral pour chaque secteur.

2.6.3. Intégration des Opérateurs Industriels et Agriculteurs

Pour favoriser l'intégration entre agriculteurs et industriels, la BADR a instauré le crédit fédératif. Ce système de crédit triangulaire (banque/opérateur intégrateur/producteur) a été conçu pour créer une synergie efficace au sein de la chaîne agricole, allant de la production à la distribution. En établissant des pôles agricoles d'excellence, la BADR relie les opérateurs et les unités de valorisation, notamment dans l'industrie agro-alimentaire, par le biais de préfinancements contractuels appelés « crédits fournisseurs ». Ce mécanisme assure un approvisionnement adéquat pour les industriels tout en garantissant un financement et un marché pour les agriculteurs.

2.6.4. Diversification et Adaptation des Produits de Financement

La BADR propose une gamme variée de crédits adaptés aux besoins de financement des agriculteurs. Parmi ces options, on trouve :

2.6.4.1 Crédits d'exploitation :

- Crédits d'exploitation classiques.
- Crédits REFIG : des crédits de campagne bonifiés à 100 % par l'État, couvrant toutes les filières agricoles (céréales, aviculture, pommes de terre, dattes, etc.).
- Crédits fédératifs à court terme, également bonifiés à 100 % par l'État, destinés aux opérateurs tels que les transformateurs de tomates, les laiteries, les abattoirs et les exportateurs de dattes.

2.6.4.2. Crédits d'Investissement

- Crédit d'investissement classique : Un financement standard pour les projets d'investissement.
- Crédit ETTAHADI : Ce crédit d'investissement, bonifié par l'État, s'applique à toutes les filières agricoles.

- Financement en leasing : Destiné à l'acquisition de matériel agricole et d'équipements d'irrigation.
- Crédits fédératifs à moyen terme : Ces crédits sont également bonifiés selon le modèle Ettahadi.
- Soutien aux jeunes agriculteurs : Financement dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM.
- Crédits bonifiés pour les industriels et PME : Offerts aux entreprises correspondant aux activités financées.
- Crédits avec différé bonifié : Ces crédits offrent un différé total de 3 à 5 ans, avec une bonification de 2 % à l'issue de cette période.

En cas de garanties insuffisantes, la BADR intègre des garanties telles que la C.G.C.I. pour les PME et la F.G.A. pour les agriculteurs, cette dernière étant actuellement gérée par la C.G.C.I.

2.7. Les Ressources et Actions de la BADR

2.7.1. Les Ressources de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural doit acquérir des ressources substantielles pour répondre aux besoins financiers des agriculteurs. Selon l'article 25 du décret n° 82-106 du 13 mars 1982, ses ressources se composent de :

- Son fonds social, ses ressources et provisions.
- Les dépôts à vue et à terme provenant du public.
- Les disponibilités confiées par des organismes liés aux secteurs agricole, artisanal et agro-industriel.
- Les emprunts contractés.
- Les avances du trésor pour financer des programmes de développement.
- Les ouvertures de crédits et l'escompte obtenus de la Banque d'Algérie.
- D'autres produits et moyens financiers issus de son activité.

Entre 1986 et 1987, la BADR a vu ses ressources diminuer en raison de la crise économique et d'un soutien réduit du trésor, se concentrant sur des opérations de développement majeur comme le financement de l'habitat et de l'emploi des jeunes. Cela a conduit la BADR à

explorer de nouvelles sources de financement pour accroître ses ressources stables et, par conséquent, ses contributions à l'agriculture et au monde rural.

2.7.2. Les actions de la BADR

La BADR s'engage dans le financement du développement en mettant en œuvre des programmes soutenus par les autorités publiques, notamment :

- Des crédits destinés à l'emploi des jeunes dans les secteurs stratégiques de la banque.
- Des prêts aux particuliers pour encourager la création d'activités dans les zones rurales.
- Des financements pour la construction de logements ruraux, sous réserve d'une demande solvable et soutenue par la Caisse nationale du logement.
- Le soutien à l'ANSEJ.
- Des crédits pour les professions libérales, notamment pour les jeunes diplômés en médecine et d'autres domaines.

2.8. La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole

La BADR, en tant que pivot financier et acteur central du développement agricole, a fait du financement du secteur primaire une priorité stratégique pour contribuer à la sécurité alimentaire du pays. Depuis son repositionnement en 2005, elle a recentré ses interventions sur l'agriculture, de la production à la distribution, couvrant plus de 300 activités.

2.8.1. Modalités d'intervention se déclinent en deux volets :

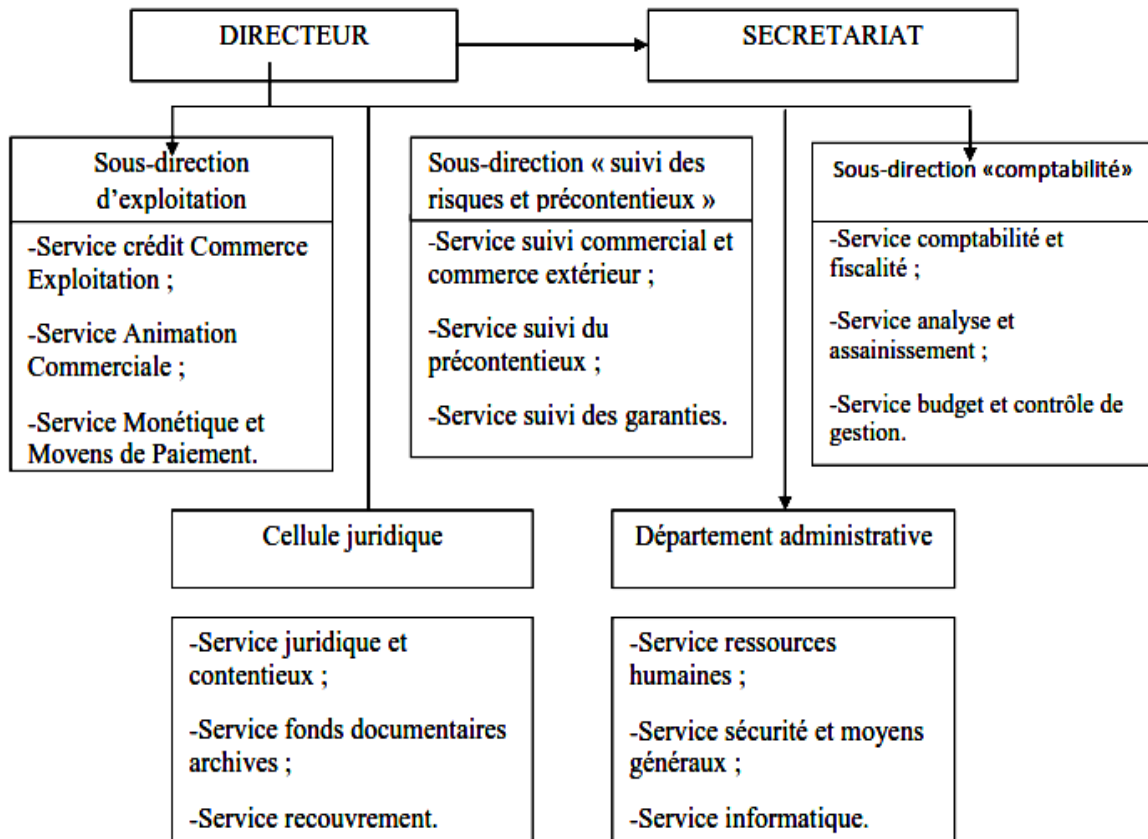
- Le financement par ses propres ressources.
- La gestion de divers fonds de soutien à l'agriculture.

2.8.2. Les objectifs stratégiques poursuivis sont complémentaires :

- Renforcer le financement du secteur agricole grâce à des produits bancaires adaptés.
- Améliorer la bancarisation du secteur et l'offre de services bancaires à ses acteurs.

Cette stratégie volontariste vise à accompagner la modernisation et la professionnalisation de l'agriculture algérienne, en lui offrant un accès facilité au crédit et aux services financiers.

Schémas N° 03 : Organigramme de groupe régional d'exploitation



Source : service animation commerciale sous-direction exploitation. Groupe régional d'exploitation. Catalogue de la BADR Tizi-Ouzou « 015 ».

Section 3 : Processus du traitement du dossier d'un crédit d'exploitation R'FIG

3.1 Montage du dossier de crédit d'exploitation R'FIG

Le projet présente une étude technico-économique réalisée par l'agence « 580 » de Tizi-Ouzou, portant sur la création d'une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage de bovins. L'objectif principal de cette initiative est d'améliorer la production agricole, de valoriser et préserver les ressources naturelles, ainsi que de renforcer l'autosuffisance alimentaire. Ce travail s'est déroulé en deux phases distinctes :

- La première phase, réalisée en bureau, a consisté à collecter, exploiter, et analyser les données pertinentes relatives à la zone d'implantation du projet.
- La deuxième phase a impliqué une prospection sur le terrain (observations, discussions) afin d'évaluer les potentialités de la zone et de se prononcer sur la faisabilité technique économique du projet.

Les documents requis pour un crédit d'exploitation « R'FIG » La préparation d'un dossier de crédit d'exploitation « R'FIG » nécessite la fourniture de plusieurs pièces, notamment :

3.1.1 Documents administratifs et juridiques:

Demande de financement signée, adressée au directeur de l'agence BAD en précisant le montant de crédit sollicité la garantie proposée et son estimation approximative

- Copie de la Carte d'agriculteur
- Fiche signalétique d'exploitation agricole
- Attestation de non endettement CNMA ou auprès d'une autre banque
- Document d'état civil (acte de naissance, CNI/PC, résidence...)
- Copie authentifiée du registre de commerce authentifiée par le CNRC

3.1.2 Documents comptables et fiscaux:

- Bilans fiscaux des 3 derniers exercices (pour les SARL, dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes):

- Situation comptable intermédiaire de l'année en cours (Bilan et TCR)

Plan de production prévisionnel valorisé

- Le budget de la trésorerie prévisionnel de la compagnie:
- Plan de charge, convention, carnet de commandes, contrats,...etc.
- Factures pro-forma (du cheptel et/ou matériel a acquérir, de l'assurance tous risques)
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier:

Attestation de mise à jour CNAS-CASNOS (ou échéancier)

3.1.3 Autres documents:

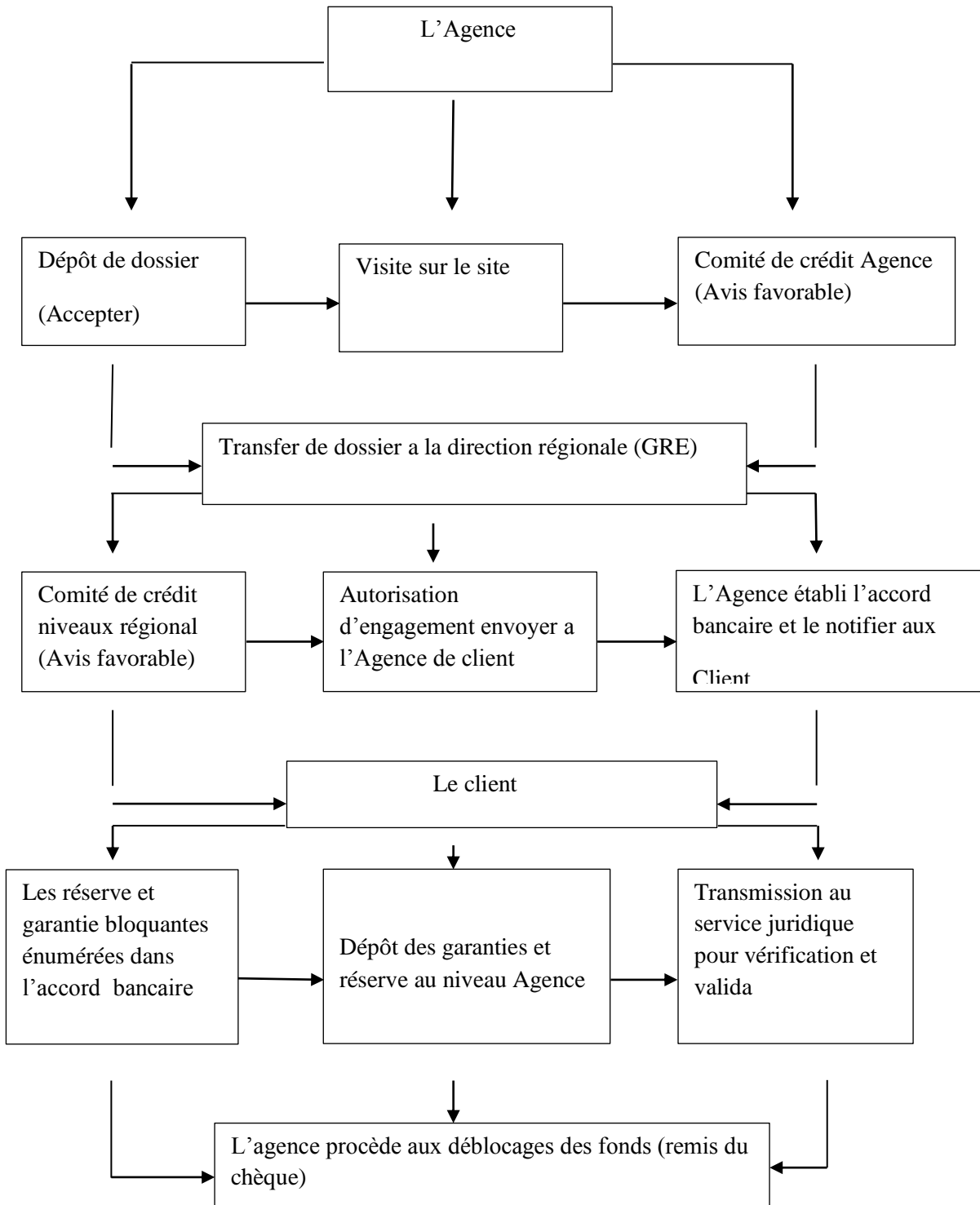
- Acte de propriété, certificat de possession, livret foncier, acte de concession publie à la conservation foncière ou Ball de location
- Procès-verbal de conformité et de opacité de la structure d'accueil (étable) établit par le les services vétérinaires de la subdivision agricole
- Agrément sanitaire établi par les services vétérinaires de la subdivision agricole pour le cheptel déjà existant
- Décision de création pour les unités de production (Ex: huilerie, chambre froide.)

3 .1.3.1 Pour les établissements classés: Autorisation des services de l'environnement ou déclaration sur l'honneur. (Exemple pour l'élevage bovin plus de 80 têtes autorisation de wilaya, de 40 à 80 têtes autorisation APC moins de 40 têtes déclaration sur l'honneur légalisée par l'APC ci-joint modell, conformément aux dispositions du décret exécutif N°07-144 du 19/05/2007, J.O N°34.

3 .1.3.2 Personne Morale: Même pièces que les personnes physique, en plus :

- Copie certifiée conforme des statuts
- Copie certifiée conforme du BOAL
- Document d'état civil des associés ou des membres (acte de naissance, CNI/PC résidence... Procès-verbal des associés, désignant et donnant pouvoir à un représentant pour contracter un emprunt (Sociétés et Coopératives)
- Procès-verbal des associés, désignant et donnant pouvoir à un représentant pour formaliser les garanties (Sociétés et Coopératives)

Schéma n° 04: Organigramme du processus bancaire de traitement d'un crédit R'FIG



Source : Elaboré par nous-même d'après les donner interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou

« 015 »

3.2 Etude technique –économique d’un crédit R’FIG

3.2.1 Présentation du projet

Le projet objet de la présente étude porte sur l'acquisition des veaux pour engraissement, par Monsieur X.

Les veaux pour engraissement seront utilisé sur l'exploitation d'élevage bovin situé au Lieu-dit tamazirethe ., sise à Boghni . Commune Assi youcef, que le promoteur exploite.

3.2.2 Identification de L'investisseur :

Le promoteur, en l'occurrence Monsieur X né le 23/05/1966, à Boghni , est un exploitant agricole expérimenté dans différentes production agricole. Il a à son actif une longue période de travail dans son exploitation agricole, qui est encore en activité et a su résisté aux rudes conditions de travail de l'acte agricole.

3.2.3 Statut juridique : Exploitant agricole prive.

Carte agricole N°: ...0000000-130-05-07-15.

3.2.4 Présentation de l'exploitation :

2.3. Localisation géographique de l'exploitation:

-Lieu-dit tamazirthe , sise à ... Boghni Commune de Assi youcef : Wilaya: Tizi Ouzou

Etage bioclimatique: Subhumide et hiver tempéré

L’exploitation agricole est d'une superficie de 35 Ha, elle est deux parcelles agricoles

Dénomination	SAT (Ha)	Inculte (Ha)	SAU (Ha)	Occupation de la parcelle	
				Fourrage (HA)	Etable (m2)
Tazagharethe 1	25	0,0000	25	25	810 m2
Tazagharethe 2	10	0 ,0000	10	10	0
Surface globale	35		0,000	0,000	0,000

Source : document interne du groupe d’exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

La parcelle agricole dite Tazagharethe 1 renferme 3 bâtiments d'élevage aménagé en étable, d'une superficie de 810 m², il a une capacité d'élevage de 200 veaux d'engraissement.

3.2.5 Description du projet :

Le projet d'achat des veaux pour l'engraissement a comme objectif de permettre le peuplement de l'étable, assurer l'élargissement de la base productive agricole de l'exploitation agricole et la valorisation du patrimoine de l'exploitation agricole

3.2.5.1 Faisabilité Du Projet :

Les conditions de faisabilité du projet sont réunies, elles consistent notamment par la présence d'une étable d'une superficie de 810 m² dégagent l'espace nécessaire pour accueillir les 100 veaux pour engraissement objets du projet.

3.2.5.2 Le Marché :

Les besoins de la population en viande rouge sont très importants. Selon des statistiques établies par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa), à la fin de l'année 2022, l'Algérie aurait consommé 400 000 tonnes de viande rouge, tandis que le taux d'importation atteindra les 15%, Soit 60 000 tonnes.

3.2.5.3 Consistance De l'investissement et structure de financement

L'investissement est constitué par l'acquisition des veaux d'engraissement de race de viande, suivant facture pro forma produite pour un montant de **49 050 000,00 DA** ainsi que l'acquisition d'aliment concentré nécessaires a l'alimentation d'engraissement des veaux, suivant facture pro forma produite pour un montant **9 000 000.00 Da** .

Le projet coûtera 58 050 000,00 DA

Le financement de cet investissement ce fera comme suit:

- Crédit bancaire: 58 050 000,00 DA (100%)
- Les frais préliminaires, frais d'approches et autre frais seront pris en charge par le promoteur.

3.2.5.4 Modalité D'amortissement du Prêt Bancaire :

MONTANT: 58 050 000,00 DA

DUREE: 12 mois

TAUX: 00% (crédit RFIG)

ANNUITE: 58 050 000,00 DA

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

ANNEE	ANNUITE	INTERETS PAYER	TOTAL PAYER	RESTE A REMBORSER
1	58 05 000 ,00	00	58 05 000 ,00	00
Totaux	58 05 000, 00	00	58 05 000, 00	

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.6 paramètres de détermination des résultats :

3.2.6.1 Chiffre d'affaires:

L'activité consiste en la production animale

3.2.6.2 Production animale :

La production animale est composée d'un élevage d'engraissement de 100 de race AUBRAC, il consiste en la production de Taureaux, L'acquisition des veaux âgés de 12 à 14 mois et d'un poids moyen de 400 à 420 kg, seront engraisés par bande durant 5 mois.

3.2.6.3 Les Charges :

3.2.6.3. Prévision de Production animales premier année :

La prévision et une étude effectuée par la banque dans le but de voir l'ampleur de projet, elle comporte toutes les charges possibles auxquelles la banque et l'élevage peuvent être confrontés

Type de cheptel	Effectif	Prix unitaire (DA)	Chiffre D'affaire
Veau	100	550 000 ,00	
CA SUR PRODUCTIONS ANIMALES			55 000 000 ,00

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

Achat d'animaux			
Type de Chapel	Effectif	Prix unitaire	Total
Veau	100	49 050,00	49 050 000,00

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.6.3.2 Charges opérationnelle sur production animale

Production	Veau
Effectif	100
Production véto /tête	1500
Aliment /Tête	61040
Divers /tête	1500
Total /tête	64040
Totale des charges /atelier	128800
Charges opérationnelles sur production animales	7275800,00
Charges Brute production animales	3124 200,00

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.6.3.3 Prévion de production animale deuxième année :

La prévion de vise à voire la possibilité de la continuité de l'investissement proposer et le renouvellement de l'investissement ces il et rentable pour le client et la banque qui tire son bénéfice de gouvernement.

Type de cheptel	Effectif	Effectif vendus dans l'année	Prix unitaire	Chiffre d'affaire
Veau premier demande	100	100	55 000 ,00	55 000 000, 00
Veau deuxième demande	100	100	60 000,00	60 000 000,00
CA sur production animale				115 000 000,00

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.6.3.4 Charges opérationnelle sur production animale

Production	Veau
Effectif	200
Production véto /tête	1 500
Aliment /Tête	61 040
Divers /tête	1 500
Total /tête	64 040
Totale des charges /atelier	2 561 600
Charges opérationnelles sur production animales	14 551 600,00
Charges Brute production animales	6 248 400,00

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.7 Les service :

Les services elle inclue toute les charges aux quelle l'éleveur sera confrontés à régler de manier directe ou indirecte ces dernier serrans inclus dans les bilans de charges financières étalier par la banque pour ne pas avoir d'empêchement a la réalisation de l'investissement

Service	Premier Année	Deuxième Année
Carburant	0	0
Entretien de Matérielle	5000	5000
Entretien de Bâtiments	20 000	20 000
Assurances	179 850	359 700
Frais de Transport	50 000	50 000
Prélèvent Prives	600 000	600 000
Cotisation sociales de l'exploitant	32 400	32 400
Total	887 250	1 067 100

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.7.1 Les Frais du personnel :

Le promoteur assura lui-même les taches de travail et le suivie du projet

Fonction	Premier Année	Deuxième Année
Nombre d'emplois	1	2
Salaire brut / mois	25000	25000
Salaire brut / 6 mois	150000	300000
Charge sociale sur salaire	52500	52500
Charge sociale / 6 mois	202500	352500

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.7.2 Impôt et Taxe :

Conformément à la législation en vigueur, l'impôt auquel est assujettie l'exploitation agricole est la taxe sur l'activité industrielle et commerciale(A.I.C): 2% du chiffre d'affaires

	Premier année	Deuxième année
Assiette de l'impôt	2034450,00	4828 800,00
AIC (2 °/°)	51 878,48	123 134 ,40
Total	51 878 ,48	123134,40

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.8 Les Frais Financier :

Les frais financier sont assurés par le fond national de développement d'investissement agricole (FNDIA) dans le cadre du crédit RFIG

3.2.9Les Frais Divers :

Is sont estimés à :

	Premier année	Deuxième année
Autre assurance (vole, incendie, siroco)	1152	1152
Autre frais (adhésion CAW, assurance)	1000	1000
Total frais divers	2152	2152

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

3.2.10 Bilans d'ouverture

Actif		Montants (DA)	Passif		Montants
	Immobilisation Corporelle			Capital social	275860000
	Terrains	270360000		Apport personnel	
				Résultat de l'exercice	260 450,00
	Matérielle et Outillage	5500 000			
	Total actif Immobilisé	275860000		Total capitaux propres	276120450
	Stocks en cour			Crédit à court terme	58050000
	Chapel	49050000		Crédit à moyen terme	0
	Aliment	9 000 000		Crédit à long terme	0
	Frais d'assurance				
	Disponibilités (caisse+banque)			Total Dettes	58050000
	Total actif Circulant	276120450			
Total Actif		334170450	Total passif		334170450

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

3.2.11 Tableaux des comptes de résultats d'exploitation prévisionnelle

Jscnslnsk	Rubrique	Premier année	Deuxième année
	Vente de Marchandise	19 262 260	38 524 520
	Chiffres d'affaires nettes	19 262 260	38 524 520
Achat de Marchandise	Veau	49 050	98100000
	D'engraissement		
	Aliment jeune bovin	9 000 000	18 000 000
	Service	887 250	1 067 100
	Frais de personnel	202 500	352 500
	Impôts et taxe	51 878	123 134
	Frais financier	0	1
	Frais divers	1000	1000
	Dotation aux amortissements	0	0
	Total charges d'exploitation	9 287 740	18575480
	Résultat brut	9 974 520	19 949 040
	IRG	0	0
	Résultat net	9 974 520	19 949 040

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

3.2.12 Tableaux des Cash-Flow

Cash-Flow Brut	9 974 520	19 949 040
Cash-Flow Net	974 520	19 949 040
Cash-Flow Cumuler	9 974 520	19 949 040

Source : document interne du groupe d'exploitation régionale Tizi-Ouzou « 015 »

Rapport écrire de l'étude technique - économique :

Dans le contexte économique algérien, la banque de la agriculture et du développement rural (BADR) s'adapte aux reformes fondamentales en cours, ces réformes ont entraîné la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion pour l'économie nationale, ancien que l'autonomie des entreprises publiques, la BADR en tant que banque agricole par excellence joue un rôle essentiel dans la dynamisation du secteur agricole en levant les contraintes sur les investissements et leur facilité d'octroi, notre étude nous mène à déduire que ce projet d'investissement qui entre dans le cadre de la valorisation d'une exploitation agricole existante et appelée à être encouragée.

En effet vu le coût du projet, qui est important dont le taux d'implication de sa réalisation mérite un soutien conséquent de la part de la banque dans le cadre d'un financement pour permettre à l'exploitation agricole de supporter le poids de cet investissement assez lourd.

Par ailleurs, ce soutien permettra l'encouragement au réinvestissement et à l'extension des capacités de production.

En ce qui concerne le remboursement du crédit bancaire, les résultats permettent d'affirmer la capacité d'être honoré dans les délais, étant données la rentabilité avérée de l'exploitation agricole, en dépit des frais financiers considérables.

Par ailleurs le projet a le mérite de contribuer sensiblement à l'amélioration du cadre de travail de l'exploitation agricole.

Conclusion du chapitre :

Cette étude met en lumière l'importance de l'intermédiation bancaire dans le développement de l'agriculture au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, Grâce aux divers financements octroyés par la Banque BADR, une dynamique positive a été instaurée, entraînant une reprise significative des activités agricoles et une hausse remarquable de la production.

Les résultats sont particulièrement visibles dans plusieurs secteurs clés, tels que la production maraîchère, les viandes rouges et blanches, ainsi que les cultures fruitières et le résultat des différent soutien financier octroyé par la banque agricole de développement rurale aux agriculteurs à travers les différents dispositifs et crédit telle que "R'FIG, ETTAHADI, leasing "et les subventions dans le cadre FNDA pour quelque filières stratégique de la wilaya telle que "machinisme agricole, irrigation, production animale, production végétale "mise en place par le pouvoir publique pour le développer agricole

Ainsi, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, en partenariat avec les institutions bancaires, ont permis de créer un environnement propice à la modernisation et à l'amélioration des performances du secteur agricole.

Cette coopération a non seulement renforcé les capacités des agriculteurs, mais a également contribué à la relance et à la durabilité du développement agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou, malgré cette croissance les résultats demeurent insuffisants par rapport aux attentes de la BADR et aux objectif définis dans le cadre PNDAR.

Conclusion générale

Conclusions générale

Le financement bancaire du secteur agricole est un enjeu majeur pour de nombreuses économies, en particulier celles où l'agriculture représente une part significative du produit intérieur brut (PIB).

Le secteur agricole, par sa nature, est sujet à de nombreux aléas, tant économiques que climatiques, qui rendent son financement particulièrement complexe. L'accès au crédit agricole est souvent indispensable pour les agriculteurs, qu'il s'agisse d'acquérir des intrants, de moderniser les équipements, ou de faire face aux cycles de production et aux imprévus climatiques.

Le développement agricole et rural en Algérie représente aujourd'hui un enjeu crucial sur les plans social et économique, en raison de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale. Cette réalité se reflète dans les objectifs assignés à ce secteur, notamment la lutte contre la pauvreté, la stimulation de la croissance économique, le développement social, la protection de l'environnement et, par conséquent, la sécurité alimentaire. Actuellement, le contexte de ce développement est influencé par la mondialisation, qui favorise principalement les pays bénéficiant d'avantages comparatifs tels que la technologie et des subventions significatives.

Cependant, le secteur agricole fait face à de nombreuses contraintes organisationnelles, rendant le processus de réforme délicat. L'agriculture doit s'adapter progressivement aux dynamiques du marché des produits agricoles et alimentaires. De plus, les exploitations agricoles sont majoritairement influencées par les caractéristiques de la demande intérieure.

Les recherches menées au sein de la BADR de Tizi-Ouzou révèlent que les réponses apportées par les autorités publiques aux besoins des agriculteurs dans la wilaya restent limitées. Malgré cela, les différents programmes de développement agricole ont permis à la wilaya de progresser, notamment en développant certaines filières agricoles dynamiques et en contribuant à la réduction du chômage par la création d'emplois. Depuis sa création en 1982, la BADR continue de soutenir ce secteur, malgré l'adoption de lois en 1990 qui ont modifié son approche de spécialisation dans le financement agricole.

Depuis, de nouvelles institutions ont été créées pour soutenir l'agriculture, notamment la CNMA, qui finance et développe les activités agricoles. Elle compte aujourd'hui 62 caisses régionales. En plus de la BADR et de la CNMA, d'autres organismes ont émergé pour aider

au financement du secteur, en particulier en soutenant les jeunes entrepreneurs dans leurs projets grâce à des crédits avec des périodes d'exonération.

Cependant, l'activité bancaire, en général, et le financement agricole, en particulier, sont exposés à une multitude de risques. Les risques de crédit, résultant de la possibilité que l'emprunteur ne puisse pas rembourser son prêt, représentent une menace constante pour la stabilité financière des banques. À cela s'ajoutent les risques de liquidité, où les banques peuvent se retrouver incapables de répondre à des demandes massives de retraits, ainsi que les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, pouvant affecter la rentabilité des opérations bancaires. Le secteur agricole est, en outre, particulièrement vulnérable aux risques climatiques et épidémiques, qui peuvent compromettre les récoltes et la rentabilité des exploitations.

En outre, le rôle des banques ne se limite pas à la simple distribution de crédits. Elles doivent également accompagner les agriculteurs en leur offrant des conseils techniques et financiers, en promouvant des pratiques agricoles durables, et en facilitant l'accès à des assurances agricoles qui peuvent atténuer les risques climatiques et épidémiques. La banque, en tant que partenaire stratégique du secteur agricole, contribue à créer un environnement favorable à l'innovation et à la résilience agricole.

Depuis les années 2000, l'agriculture en Algérie a commencé à se redresser grâce aux interventions de l'État qui ont amélioré les rendements et les conditions de vie des agriculteurs. Le secteur agricole a bénéficié de divers soutiens, notamment le crédit R'FIG, un outil financier clé pour le développement agricole. Ce crédit offre des conditions avantageuses pour les agriculteurs, favorisant une agriculture durable et productive.

Cependant, son succès dépend de la capacité des bénéficiaires à respecter les critères d'éligibilité et à réaliser des projets agricoles solides.

Les banques en répondant à ces besoins spécifiques, contribuent non seulement au développement agricole mais aussi à la stabilité économique des régions rurales. En facilitant l'accès au capital, elles jouent un rôle clé dans l'amélioration de la productivité agricole, la diversification des cultures, et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Bibliographie

❖ *Bibliographie :*

- A .BEN HALIMA : « le système bancaire algérien texte et réalité »Dahlab 2^{ème} édition, 1981
- Abdeljalil, N. (2002). Évaluation et financement des investissements de l'entreprise . Edconsulting.
- Akli AKerker, étude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural(PNDAR) : cas de la wilaya de Bejaia. Revue Nouvelle Économie, 2020.
- Amazouz, Amirouche. (2017). Le financement agricole dans la région de Larbaa-Nath-Irathen (Mémoire de fin d'étude). Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO).
- Archives nationales du monde du travail. La mécanisation agricole. <https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr>
- BADR-groupe Régionale d'exploitation, Tizi-Ouzou, processus d'octroi du crédit LEASING ,2022
- Banque d'Algérie. (1996). Règlement n°96-06 du 03 juillet 1996 relatif aux modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément. Journal officiel de la République algérienne.
- Banque d'Algérie. (2011). Règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.
- Belharet, M., & Belkassam, S. (2011). Les risques des crédits bancaires : Cas de la BADR-Banque (Mémoire de fin d'étude).
- Ben Halima, A. (1999). Pratique des techniques bancaires. Éditions Dahleb.
- Bencharif,A.(2020).l'arboriculture en Algérie :technique et perspective . 2^{ème} édition. Edition Agricole Algérienne
- Bessis, Jeol. (1995). Gestion des risques et gestion actif-passif des banques. Éditions Dalloz.
- Bessoud,O (2008), l'Algérie 50 après l'indépendance .Revue Algérienne d'économies , 12(2),45-67
- Bezbakh, P., & Gherardi, S. (2011). Dictionnaire de l'économie.Éditions Larousse.
- BOUYAKOUB .F .l'entreprise et le financement bancaire. Edition casbah. Alger .2000
- Brussels Invest & Export. Les différents types de garanties. Récupéré de <https://info.hub.brussels/guide/financement-de-lentreprise/les-differents-types-de-garanties>
- Cherfi, F., & Yahi, A. (2015). Financement d'un crédit agricole par une banque publique: Cas de la BADR, agence 580 Tizi-Ouzou (Doctoral dissertation, Université Mouloud Mammeri).
- Code civil algérien, art. 644. (n.d.). Journal officiel de la République algérienne.
- Code civil algérien, art. 882. Journal officiel de la République algérienne.
- Code civil algérien, art. 948. Journal officiel de la République algérienne.
- Crédit relais. Assurly. <https://www.assurly.com/lexique/credit-relais/>
- Duclos, Thierry. (2010). Dictionnaire de la banque 5^{ème} éd. SEFI.

- Facilité de caisse : tout savoir sur ce crédit temporaire.
<https://agicap.com/fr/article/facilite-de-caisse-definition-usage-avantages/>
- Ferroukhi.A. (2022).les politique de soutien à l'agriculture et à la pêche en Algérie : une perspective stratégique vers la sécurité alimentaire durable 2035.les cahiers du cread.
- Fethani, Amira. (2017). Le montage d'un dossier de crédit (Mémoire de Master 2). École supérieure de la banque d'Alger.
- Financement de secteur agricole, document de la BADR, 2022
- Financer des projets d'investissement agricoles plus respectueux de l'environnement. (2015, 18 novembre). Agence Française de Développement (AFD).
<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/financer-des-projets-dinvestissement-agricoles-plus-respectueux-de-lenvironnement>
- Fonds nationale de développement agricole. (2014, Novembre 17).modification de la décision n°943du 02 Octobre 2014.BNEDR.<http://bnedrz.dz/article.php?cle=908>
- Gaudin, M. (1996). Le crédit aux particuliers . Éditions SEFI.
- Groupe régionale d'exploitation de Tizi -ouzou, guide pratique portant processus d'octroi des crédits agricole bonifies ,2022 https://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=33924
- JOURNALE OFFICIEL DE LA REPUBLIQUEALGERIENNE N°30, Correspondant au 21mai 2014, imprimerie officiel- les Vergers, Bir-mourad Raïs, BP376-ALGER-GA
- IMEN A .la BADR banque ouvre son premier point bourse .Algérie ,16mai2016
- Imogen, A. (2010). Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation : Cas Banque extérieure d'Algérie. Université d'Oran. Récupéré de https://www.memoireonline.com/04/12/5648/m_Traitement-d-un-dossier-de-credit-dexploitation-Cas-Banque-exterieure-d-Algerie6.html
- Journal officiel de la République algérienne. (2024, April 28).journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire, N°29.Alger, Algérie .imprimerie Officielle
- KAABACHE, R, &BADAOUÏ, B(2022) .Analyse de la politique agraine en Algérie : de l'indépendance à ce jour.
- KARIM BENKRIMI, Crédit bancaire et Économie financière, éditions dar el outhmania,2010.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, art. 110-113. (1990). Journal officiel de la République algérienne.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, art. 179. (1990). Journal officiel de la République algérienne.
- Magadji, M. (2010). La gestion du risque de crédit par la méthode RAROC : application à Eco-Bank Cameroun [Mémoire de master, Université catholique d'Afrique Centrale]. Récupéré de https://www.memoireonline.com/01/12/5157/m_La-gestion-du-risque-de-credit-par-la-methode-RAROC--application--Eco-Bank-Cameroun11.html
- Mathieu, Michel. (1995). L'exploitation bancaire et le risque crédit. Éditions Revue Banque

- Mimouni, C. (2023). Plans de développement agricole en Algérie: Etat des lieux et leur impact sur la production agricole de 2000 à 2019. *Revue Finance & marchés*, 10(2), 121-142
- Ministère de l'agriculture (2019). plan d'action Fellah2019 : développement de l'agriculture durable en algérien (Rapport n°123) Alger, Algérie MADR « plan d'action FELLAH2019.
- Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).2012 .Politique de Renouveau Agricole et Rural : Bilan et perspective
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire de la forêt. (2014).Algérie : Contexte agricole et relations international.
- Ministères de l'agriculture et du développement Rural. (2021, juin15).programme de développement agricole en Algérie .[http //www.madr.dz/programme-agricole](http://www.madr.dz/programme-agricole)
- MOHAMEDI, G., &AIT YAKOUB, B(2022) ; le financement de secteur agricole ; Illustration par le cas de la wilaya –Tizi-ouzou (mémoire master, université Mouloud Mammeri)
- PNUD(2008).Rapport national : Algérie (N°SMATE /PNUD, p83).Programme des nations unies pour le développement.
- Qaci, Malha. (2003). L'octroi de crédits aux entreprises (Mémoire de fin d'étude). École Supérieure de Banque, Alger.
- Sahali, N. (2021). Analyse de l'évolution des performances du secteur agricole et du commerce extérieur des produits alimentaires en Algérie des deux décennies: 2000-2019. *Revue algérienne d'économie et gestion*, 15(1),
- Samir AOUARIB « l'assurance agricole, le financement et le développement de l'agriculture »mémoire de magistère, ourgla, 2000.
- Siham, L. A. I. B., & Chaouki, C. S. politique de renouveau rural face aux enjeux de la diversification économique et au développement des territoires en Algérie

❖ *Sitographie :*

- Site de l'Agence National de développement agricole .programme et initiatives de développement agricole. <https://www.andar.dz/programmes-initiatives-developpement-agricole/>
- Site du Ministère de l'agriculture et du développement Rural.
- programme national de développement agricole [http //www.madr.dz](http://www.madr.dz).
- Site officiel du BNA<https://www.bna.dz>
- Site officiel du FNI. <https://www.fni.dz>
- Site Officiel de la Badr : <https://www.BADR.dz>

Annexes

Annexes 01 :

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE D'ACCEPTATION »

- Agence domiciliaire :
- Numéro du Compte client.....
- Numéro de dossier
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre Etablissement est disposé à vous octroyer le crédit suivant :

- Type de prêt :
- Montant :
- Taux :
- Date limite d'utilisation :
- Durée d'amortissement :
- Période de différé (éventuel) :

Cependant, nous attirons votre aimable attention, sur le fait que ce crédit ne pourra connaître un début d'utilisation, que lorsque les réserves bloquantes, citées ci-dessous, auront été levées :

-
-
-
-
-

Dans l'attente, de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

SPECIMEN

Annexes 02 :

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
« CONVENTION DE PRET »

Entre les soussignés,

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R), Société par actions, au capital de Trente Trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger sis 17, Boulevard Colonel Amirouche – désigné ci-après la banque, représenté par :

d'une part

et,

M (Nom, Prénom ou raison sociale, nature juridique selon le cas) désigné (e) ci – après l'emprunteur

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1.1 OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Banque accorde à l'emprunteur désigné ci-dessus un prêt aux conditions particulières et générales ci-après définies.

I. CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET

II. CONDITIONS GENERALES DU PRET

1.1.1 ARTICLE 1 : MONTANT DU PRET

La banque accorde par la présente convention à l'emprunteur un prêt dont le montant figure dans les conditions-particulières.

SPECIEN

Annexes 03 :

PROCES VERBAL DU COMITE DE CREDIT
N°..... DU

COMITE :..... (*)

EMPRUNTEUR : - COTE DE RISQUE

CODE ACTIVITE :

A.L.E. - N° COMPTE

- POSITIONS DES COMPTES AU :
.....
.....
.....

- Groupe d'affaires :
Sté 1
Sté 2

AUTORISATION PRECEDENTE			ENCOURS DES CREDITS		AUTORISATION SOLLICITEE		
TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHÉANCE	TYPE DE CREDIT	MONTANT	TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHÉANCE
SPECIMEN							
GARANTIES DETENUES EN PORTEFEUILLE				GARANTIES PROPOSEES :			
				GARANTIES EXIGÉES			

DECISION / AVIS DU COMITE DE CREDIT

Annexes 04 :

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE DE REFUS »

- Agence domiciliataire :
- Numéro du Compte client.....
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :
-
-
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
-
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le regret de vous informer que notre Etablissement n'a pas convenance à vous octroyer le crédit demandé pour les motifs ci-après :

-
-
-

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de nos services.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

SPECIMEN

Table des Matières

<i>Remerciements</i>	<i>I</i>
<i>Dédicaces</i>	<i>II</i>
<i>Liste des abréviations</i>	<i>IV</i>
<i>Liste des tableaux, Figures, Schémas et Graphes</i>	<i>V</i>
<i>Sommaire</i>	<i>VI</i>
<i>Introduction générale</i>	<i>01</i>

Chapitre I : Introduction au financement bancaire dans le secteur agricole

Introduction	06
Section 01 : généralité sur les banques et le crédit agricole	07
1. Définition de la banque en général.....	07
1.1. Définition juridique :	07
1.2. Définition économique :	07
2. La présentation des mécanismes de l'agriculture	07
3. La mission de la banque de l'agriculture	08
4. Les différents types de crédit.....	09
4.1. La définition du crédit :	09
4.2. Les crédits d'exploitation.....	10
4.2.1. Les Crédits par caisse : se divisent en deux catégories :	10
4.2.2. Les crédits par signature :	12
4.3. Les crédits d'investissement :	13
4.3.1. les crédits classiques :	14
Section 02 : le rôle et l'importance du financement bancaire pour l'agriculture	15
2.1. La collecte des ressources :	15

2.2. Distribution du crédit :	15
2.3. L'intermédiation bancaire :	15
2.4. Les opérations financières :	15
2.5. Le rôle du crédit bancaire :	16
Section 03 : les risques et les moyens de prévention des crédits bancaires	17
3.1. Les divers risques bancaires.....	17
3.1.1. La facilité de caisse :	17
3.1.2. Les risques associés au crédit de campagne incluent :	17
3.1.3. Les risques liés à la vente :	17
3.1.4. Le risque de solvabilité :	18
3.1.5. Le risque de liquidité :	18
3.1.6. Le risque d'immobilisation de la créance :	18
3.1.7. Le risque de non-remboursement d'une créance :	19
3.1.8. Les risques économiques :	20
3.1.9. Le risque de taux d'intérêt :	20
3.1.10. Le risque lié aux prix et au marché	20
3.1.11. Les risques climatiques et épidémiques :	20
3.2. Moyens de prévention du risque de crédit :	21
3.2.1. Application et respect des règles prudentielles.....	21
3.2.2. La mise en œuvre de procédures internes.....	21
3.2.3. Le recours aux garanties.....	22
3.2.3.1. Les garanties réelles.....	22
Conclusion	25

Chapitre II : Stratégie de développement Agricole et institutions financière engagées

Introduction	26
Section 1 :L’agriculture en Algérie	26
1.1 Historique sur l’évolution de l’agriculture en Algérie	26
1.1.1. Autogestion et révolution agraire (1962-1979) :	26
1.1.2. Premières réformes de l’économie agricole étatique (1979-1999) :	27
1.1.3. Deuxième réforme depuis (1999) :	28
1.1.4. L agriculture au centre de l’économie algérien :	28
1.2. La production agricole et principale filières :	29
1.2.1. Production céréales	29
1 .2. 2 Culture maraîchère:	30
1.2.3 La production locale de lait cru :	31
1.2 .4 Arboriculture:	31
1.2 .5Production de Légumes secs :	32
1.2.6 Production animale:	32
Section 2 : Politique et plans de développement agricole	33
2.1. Les plans de développement agricole de peut les années 2000	33
2.1.1. Du PNDA au PNDAR : une nouvelle vision du développement :	33
2.1.2. La Stratégie de Développement Rural Durable SADR :	34
2.2 Politique actuelle de renouveau agricole et rural et le plan d’action fellah 2019 de 2009 à nous jour	34
2.2.1 .Le programme de renouveau agricole et rurale PRAR :	34
2.2.1.1Le Renouveau agricole RA :	35
2.2.1.2 Le Renouveau rural :	35

2.2.1.3 Le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs(PRCHAT):	36
2.1.1.4 Le plan FELAH 2019 :	36
SECTION3 : Les financements entre Dispositif bancaire, et Fonds nationaux.....	36
3.1Les Fonds publique :	37
3.1.1 Le fonds national de l'investissement agricole (FNI);	37
3.1.2Le fonds national de développement agricole FNDA :	37
3.1.2.1 Développement et de l'Investissement Agricole(DIA)	39
3.1.2.2 Régulation de la Production Agricole (RPA) :	39
3.1.2.3Promotion zoo -sanitaires et protection phytosanitaire (PZPP) :	39
3.1.3 Le fonds national de la régulation et de développement agricole FNRDA :	40
3.1.3.1La lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe(LDDPS)	41
3.1.3.2 Le développement rural et la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC)	41
3.1.3.3 :L'appui aux Eleveurs et aux petits exploitants agricoles AEPEA	41
3.1.4 Le Fonds Spécial de Développement du Sud (FSDS) :	42
3.1.5Le Fonds de Soutien des Activités Économiques des Hauts Plateaux (FSAEHP) :	43
3.2 Le Dispositif Bancaire : Financement des Banque	43
3.2 .1 La banque national Algérie BNA :	43
3.2 .2 La caisse nationale de mutualité agricole CNMA :	44
3.2 .3 La banque agricole de développement rural BADR :	44
3.2 .3.1Cadre de Financement :	44
3.2 .3.2 Structures de Financement	45
3.2 .3.3 Limite de Financement	45
3.3 Les crédit agricole accordé et Financer par la BADR dans le cadre agricole :	46
3.3 .1Crédit « R'FIG individuel »	46

3.3.2Crédit « R'FIG Fédératif »	47
3.3.3 Crédit « ETTAHADI individuel»	48
3.3.4Crédit « ETTAHADI Fédératif »	50
3.3.5Crédit « LEASING Bail » :	53
Conclusion du chapitre :	54

Chapitre III : Approche pratique a la BADR Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre	55
Section 1 : présentation du secteur agricole a la wilaya de Tizi –Ouzou	56
1.1 Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	56
1.1.1Aperçu historique.....	56
1.1.2Situation géographique	56
1.1.3Le Secteur agricole :	57
1.1.4 Les zones agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	57
1.1.4.1Zone 1: La Zone Des Piémonts et des plaines	57
1.1.4.2Zone 2 : les montagnes côtières	58
1.1.4.3 Zone 3 : les massifs de l'intérieur	58
1.1.4.4Zone 4 : Les forêts.....	58
1.2Les production agricoles à la wilaya de Tizi-Ouzou	58
1.2.1 La production végétale compagne agricoles 2021/2022 :	58
1.2.2 La production animales compagne agricoles 2022 /2023	60
1.3 La surface agricole utiliser S.A.U :	62
1.4 La surface agricole Totale S.A.T.....	64
1.5 Evaluation financières des investissements et subventions agricoles	65
1.5.1Définition des Subventions agricole et ces formes	66
1.5.2 Les subventions agricoles réalisées dans le cadre (FNDA) :	66

1.6 Les investissements effectués par la BADR dans le cadre des trois crédits agricoles, ETAAHADI, R'FIG, leasing :	68
1.6.1 Le crédit R'FIG	68
1.6.2 Le crédit ETAAHADI :	70
1.6.3 Le crédit leasing :	71
Section 02 : Découverte de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	73
2.1. La création de la banque d'agriculture et du développement rural	73
2.2. L'histoire de la BADR :	73
2.3. Présentation de l'Agence d'Accueil	74
2.3.1. Aperçu de l'Organisme d'Accueil	74
2.3.1.1. Le Front Office	74
2.3.1.2. Le Back Office	74
2.4. Le Service Crédit	74
2.4.1. Présentation et Organisation du Service Crédit	75
2.4.1.1. Rôle de la Cellule Étude et Analyse	75
2.4.1.2. Rôle de la Cellule Suivi des Engagements	75
2.4.1.3. Rôle de la Cellule Juridique	75
2.4.2. Relations du Service Crédit	75
2.4.2.1. Relations Fonctionnelles	75
2.4.2.1.1. Services de l'Agence :	75
2.4.2.1.2. Autres Structures de la Banque :	75
2.4.2.1.3. Consultation d'Autres Organismes :	76
2.4.2.2. Relations Hiérarchiques	76
2.5. Les missions et les objectifs de la BADR	76
2.5.1. Missions de la BADR	76
2.5.2. Objectifs de la BADR	77

2.6. Principaux Axes de Réalisation des Objectifs.....	77
2.6.1. Financement Global des Activités Agricoles	77
2.6.2. Complet des Filières Agricoles	78
2.6.3. Intégration des Opérateurs Industriels et Agriculteurs.....	78
2.6.4. Diversification et Adaptation des Produits de Financement	78
2.6.4.1Crédits d’exploitation :	78
2.6.4.2. Crédits d’Investissement	78
2.7. Les Ressources et Actions de la BADR.....	79
2.7.1. Les Ressources de la BADR	79
2.7.2. Les actions de la BADR	80
2.8. La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole	80
2.8.1. Modalités d’intervention se déclinent en deux volets :	80
2.8.2. Les objectifs stratégiques poursuivis sont complémentaires :	80
Section 3 : Processus du traitement du dossier d’un crédit d’exploitation R’FIG	82
3.1Montage du dossier de crédit d’exploitation R’FIG	82
3.1.1Documents administratifs et juridiques:	82
3.1.2Documents comptables et fiscaux:	82
3.1.3Autres documents:	83
3 .1.3.1Pour les établissements classés	83
3 .1.3.2 Personne Morale: Même pièces que les personnes physique, en plus :	83
3.2 Etude technique –économique d’un crédit R’FIG.....	85
3 .2.1 Présentation du projet	85
3.2.2 Identification de L’investisseur :	85
3.2.3 Statut juridique : Exploitant agricole prive.	85
3.2.4 Présentation de l’exploitation :	85
3 .2.5 Description du projet :	86

3 .2.5.1 Faisabilité Du Projet :	86
3.2.5.2 Le Marché :	86
3.2.5.3 Consistance De l'investissement et structure de financement	86
3.2.5.4 Modalité D'amortissement du Prêt Bancaire :	86
3.2.6 paramètres de détermination des résultats :	87
3 .2.6.1 Chiffre d'affaires:	87
3.2.6.2 Production animale :	87
3.2.6.3 Les Charges :	87
3.2.6.3. Prévion de Production animales premier année :	87
3.2.6.3.2Charges opérationnelle sur production animale	88
3.2.6.3.3Prévion de production animale deuxième année :	88
3.2.6.3.4Charges opérationnelle sur production animale	89
3.2.7 Les service :	89
3.2.7.1 Les Frais du personnel :	90
3.2.7.2 Impôt et Taxe :	90
3.2.8 Les Frais Financier :	90
3.2.9Les Frais Divers :	90
3.2.10 Bilans d'ouverture	91
3.2.11 Tableaux des comptes de résultats d'exploitation prévisionnelle	92
3.2.12Tableaux des Cash-Flow	93
Conclusion du chapitre :	94
<i>Conclusion générale.....</i>	95

Bibliographie

Annexes

Table des Matières.

Résumé.

Résumé :

Depuis l'indépendance, le financement du secteur agricole reste une priorité pour l'État, comme en témoignent les diverses politiques agraires mises en œuvre pour améliorer ce secteur.

Cependant, malgré les efforts étatiques et l'existence de zones d'activité importantes, l'agriculture algérienne n'a pas encore réussi à passer du modèle traditionnel à un modèle moderne. Le manque de financement constitue un frein majeur à cette transformation.

Les conclusions de notre étude réalisée au sein de la BADR à Tizi-Ouzou révèlent que les interventions des pouvoirs publics pour répondre aux besoins des agriculteurs dans cette région sont encore insuffisantes

Mots-clés : BADR, PNDAR, MADR, FNDIA, PRR, CNMA

Abstract :

Since independence, financing the agricultural sector has remained a priority for the state, as evidenced by the various agrarian policies implemented to improve this sector.

However, despite state efforts and the presence of significant activity zones, Algerian agriculture has not yet managed to transition from a traditional model to a modern one. The lack of financing is a major obstacle to this transformation.

The findings of our study conducted at the BADR in Tizi-Ouzou reveal that public authorities' interventions to meet the needs of farmers in this region are still insufficient.

Keywords: BADR, PNDAR, MADR, FNDIA, PRR, CNMA